Quand les citoyens font la loi

Le RIC

Denis Dupré

Marche pour le Climat, Gap, 16 mars 2019

Marche pour le Climat, Gap, 16 mars 2019

ISBN : 978-2-4908-2502-8
Jouquetti Libre, Furmeyer, 2019

Diffusion libre et gratuite.

1792 : Il est écrit sur la monnaie *Règne de la loi*. Mais qui fait la loi ?

Le roi a été évincé et les bourgeois ont pris le pouvoir grâce à la représentation du peuple par ses députés. Robespierre, qui sera exécuté le 28 juillet 1794, écrit le 29 juillet 1792 :

> « La source de tous nos maux, c'est l'indépendance absolue où les représentants se sont mis eux-mêmes à l'égard de la nation sans l'avoir consultée.
>
> Ils n'étaient de leur aveu même que les mandataires du peuple, et ils se sont faits souverains, c'est-à-dire despotes.
>
> Et comme il est dans la nature des choses que les hommes préfèrent leur intérêt personnel à l'intérêt public lorsqu'ils peuvent le faire impunément, il s'ensuit que le peuple est opprimé toutes les fois que ses mandataires sont absolument indépendants de lui.
>
> Si la nation n'a point encore recueilli les fruits de la révolution, si des intrigants ont remplacé d'autres intrigants, si une tyrannie légale semble avoir succédé à l'ancien despotisme, n'en cherchez point ailleurs la cause que dans le privilège que se sont arrogés les mandataires du peuple de se jouer impunément des droits de ceux qu'ils ont caressés bassement pendant les élections. »

2019 : Qui fait la loi ?

Pourquoi les citoyens devraient être autonomes, c'est à dire savoir fabriquer par eux-mêmes la loi (*nomos*) ?

> Déposer le pouvoir au centre, le mettre en commun, c'est aussi le dépouiller du mystère, l'arracher au secret pour en faire un objet de pensée et du débat public […] Le politique, dès lors, ne se contente plus d'exister dans la pratique institutionnelle : il donne à la vie en groupe, aux individus réunis dans une même communauté, leur caractère proprement humain[1]

> La démocratie directe, dans le contexte helvétique, n'érode pas le pouvoir du parlement. Avis aux défenseurs français du RIC: la démocratie suisse est en fait, selon Micheline Calmy-Rey, plutôt semi-directe. Le «peuple est le quatrième pouvoir», aux côtés des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire. «L'obligation de consensus» en est la conséquence naturelle. Lorsque le peuple se met «en marche», le système suisse s'engage à le suivre. Et non l'inverse. [2]

AUJOURD'HUI les citoyens français ne sont pas autonomes parce qu'ils en sont incapables :

> En tant que citoyen franco-suisse, appelé à voter régulièrement lors des référendums suisses d'initiative populaire, je ne crois pas à la transposition de cette méthode en France : elle est trop profondément associée à la culture du consensus et, malgré la qualité générale des arguments présentés par les parties, assez mal adaptée à de grands débats de société. [3]

AUJOURD'HUI les citoyens français ne sont pas autonomes parce que ce n'est pas l'intérêt de certains :

> Tout se passe comme si une partie importante des classes dirigeantes était arrivée à la conclusion qu'il n'y aurait plus assez de place sur terre pour elles et pour le reste de ses habitants […] Depuis les années 1980, les classes dirigeantes ne prétendent plus diriger mais se mettre à l'abri hors du monde[4]

---

[1] Vernant, Jean-Pierre. La traversée des frontières. Le Seuil, 2017.
[2] Werly, Richard. La démocratie directe expliquée aux français, *Le Temps*, 13 mars 2019.
[3] Calame Pierre, Grand débat : les conditions de succès des panels de citoyens tirés au sort, blog, 12 mars 2019.
[4] Latour Bruno, Où atterrir — comment s'orienter en politique, La Découverte, p. 10

Ce livre veut exposer les interrogations sur la fabrique des lois avec des représentants (députés) mais sous le contrôle des citoyens.

Pour vous lecteur :

1. Il permet un exercice de réflexion et des pages blanches vous permettent d'y ajouter vos remarques, réflexions objections et désaccords

2. Il permet un dialogue car vos remarques et réflexions (qui pourront enrichir le livre) peuvent être envoyées à denis.dupre@univ-grenoble-alpes.fr

Table des matières

I. Dis papa : c'est quoi un RIC ? 6
II. Subir l'effondrement ou opter pour la décroissance et l'égalité. 16
III. Le RIC peut-il éviter la dictature ? 21
IV. Démocratie restrictive ou large ? 25
V. L'attente d'un dictateur éclairé vert 28
VI. Pourquoi nous fuyons l'idée du RIC ? 31
VII. Quel RIC pour surfer sur la vague de l'effondrement ? 34
Annexe : La loi contre l'évasion fiscale capote depuis 2016… Le RIC pourrait-il faire évoluer la loi ? 37
Articles de presse 42

I. Dis papa : c'est quoi un RIC ?

Un RIC (Référendum d'Initiative Citoyenne) est un référendum organisé à l'initiative d'une partie des citoyens.

Ces référendums peuvent être de plusieurs types :

1. Législatif : adoption d'un texte (loi, décret, règlement…)
2. Abrogatif : annulation d'un texte de loi
3. Constituant : modification de la Constitution
4. Révocatoire : destitution d'un membre d'une institution
5. Ratificatoire : ratification ou dénonciation d'un traité ou accord international
6. Suspensif (ou veto) : annulation d'une loi avant son entrée en vigueur
7. Convocatoire : convocation d'une assemblée tirée au sort, d'un collège d'experts…

Lorsque le RIC est dit « en toutes matières », son champ d'application ne peut pas être limité (certains pays excluent la matière fiscale par exemple).

Expériences :

En France, nous n'avons pas d'expérience comme les Suisses pour apprécier les effets de la fabrication par les citoyens des lois.

Cas de la Suisse[5]

On peut abroger, créer une loi de la commune, du canton ou de la fédération. Les règles y sont différentes. On peut même modifier la constitution.

La question doit porter sur un sujet unique (unité de matière) et ne doit pas enfreindre les droits humains.

La première étape est de récolter suffisamment de signatures.

Référendum facultatif abrogatoire : 50 000 signatures en 100 jours.
Initiative populaire fédérale pour proposer une modification de la Constitution : 100 000 signatures en 18 mois.

[5] Le Référendum d'initiative citoyenne délibératif, Loïc Blondiaux, Marie-Anne Cohendet, Marine Fleury, Bastien François, Jérôme Lang, Jean-François Laslier, Thierry Pech, Quentin Sauzay, Frédéric Sawicki, Terra Nova, février 2019.

Initiative populaire cantonale (proposition de nouvelle loi ou d'un amendement) : le nombre de signatures nécessaire est spécifié dans la constitution cantonale. Initiative communale : le nombre de signatures requis dépend de la municipalité (par exemple, Zurich, Bâle, 3000; Genève, 4000; Lucerne, 800).

La deuxième étape est le débat.

Seule l'Assemblée fédérale dispose du pouvoir d'invalider le texte d'une initiative populaire fédérale; par ailleurs, l'Assemblée peut lui opposer éventuellement un contre-projet qui sera soumis au vote en même temps.

Comme le montre l'exemple de la Suisse ([30]), le RIC n'y a ni fait disparaître les partis politiques ni supprimé la fonction législative des élus. En premier lieu, les initiatives référendaires helvétiques émanent pour beaucoup de partis ou de coalitions dans lesquels les militants et les élus jouent un rôle important. Les campagnes référendaires ont d'autant plus de chances d'emporter la décision que les élus et militants politiques s'y engagent ardemment.

La troisième étape est le vote.

Majorité de oui + majorité de cantons approuvant la question. Pas de quorum.
Le résultat est contraignant.

Pour une étude internationale des pratiques, lire l'étude de Terra Nova[6] dont sont extraits les tableaux suivants :

Souscriptions requises et le délai pour les réunir pour déclencher le referendum

Croatie (4,2 millions d'habitants) : il faut réunir les signatures de 10% des inscrits dans une période de 15jours.
Hongrie (9,8 millions d'habitants): le référendum est obligatoire avec 200 000 signatures d'électeurs, et facultatif (décision prise par le Parlement de le tenir ou pas) avec 100 000 signatures d'électeurs.
Italie (59,4 millions d'habitants): il faut réunir les signatures de 500 000 électeurs en 90 jours, entre le 1er janvier et le 30 septembre de l'année en cours. Il existe également des référendums d'initiative locale.
Liechtenstein (36 475 habitants): pour un référendum facultatif, il faut 1000 signatures en 30 jours (et 1500 pour les modifications de la Constitution ou les traités internationaux).
Lituanie (3,6 millions d'habitants) : il faut réunir les signatures de 300 000 électeurs inscrits (ou d'un quart des membres du Parlement) en 3mois.

[6] http://tnova.fr/system/contents/files/000/001/701/original/Terra-Nova_RIC-deliberatif_190219.pdf?1550507661

Pays-Bas (17 millions d'habitants) : il faut 300 000 signatures, ainsi que l'approbation de l'ensemble des deux chambres.
Russie (143 millions d'habitants) : il faut réunir 2 millions de signatures dans un délai de 2mois, avec au moins 42 régions représentées et pas plus de 50 000 signatures dans une région. La question doit être approuvée par la commission électorale centrale.
Nouvelle-Zélande (4,8 millions d'habitants) : il faut les signatures de 10 % des électeurs en 12 mois.
Californie (39,6 millions d'habitants) : le nombre de signatures requis est de 5 % (ou 8 % pour un amendement de la Constitution de l'État) du nombre de votants à la dernière élection au poste de gouverneur.
Arkansas (3 millions d'habitants) : il faut les signatures de 6 % des électeurs ayant voté à la dernière élection du gouverneur, pour une abrogation ; 8 % pour une initiative législative; 10% pour une initiative constitutionnelle.
Parfois, les conditions sont si difficiles (en Croatie, par exemple) qu'elles n'ont jamais pu être remplies, et qu'aucun référendum ne s'est tenu. Dans d'autres cas, les conditions sont bien plus faciles (Suisse, Californie). Le nombre de voix requis peut varier selon que le référendum est de proposition ou d'abrogation.
En France, le référendum d'initiative partagée mis en place par la réforme constitutionnelle de 2008 impose un minimum de 185 parlementaires et de 10% des inscrits sur les listes électorales (soit environ plus de 4,6 millions d'électeurs).

Types de referendum

Parfois, un référendum d'initiative populaire ne peut être qu'abrogatoire (abrogation totale ou partielle d'une loi ou d'un acte ayant valeur de loi), c'est notamment le cas en Italie (les autres types de référendums existent mais ne sont pas déclenchés par une initiative populaire).Dans d'autres cas, il peut également être une proposition de loi.

Restriction du champ du referendum

Partout, la question doit respecter la Constitution (sauf lorsque c'est une initiative visant à la modifier). Dans certains cas, la Constitution impose certaines restrictions sur les questions admissibles, par exemple dans les pays suivants.
Hongrie : sont exclues les questions portant sur, notamment, les amendements de la Constitution, le budget, les impôts, les obligations découlant de traités internationaux, et les questions militaires.
Italie : sont exclues les questions de fiscalité, de budget, d'amnistie, de remises de peine, et la ratification des traités internationaux

Suisse : la question doit porter sur un sujet unique (unité de matière) et ne doit pas enfreindre les droits humains.

Protocole de vérification du referendum

En règle générale, une institution ou une juridiction est chargée de vérifier les signatures et (là où cela s'applique) l'admissibilité de la question.
Italie : la Cour suprême de cassation examine la validité des signatures, puis la Cour constitutionnelle s'assure de la conformité de l'objet du référendum avec la Constitution.
Russie : la question doit être approuvée par la Commission électorale centrale.
Nouvelle-Zélande : la Chambre des représentants détermine la formulation de la question.
Californie : la vérification des signatures est faite selon une méthode statistique. Dans un premier temps, on utilise un échantillon de 3 % des signatures; il y a qualification si le nombre de signatures estimé à partir de l'échantillon est supérieur à 110 % du nombre de signatures requis, non-qualification s'il est inférieur à 95 %, et on procède à un décompte exact des signatures s'il est compris entre 95 % et 110 %.

Validation du résultat du referendum

En général, deux conditions sont requises pour que la question soit adoptée : une majorité de voix (sauf en Lituanie), et un taux de participation minimum (en pourcentage des inscrits). Si ces deux conditions ne sont pas réunies, le statu quo prévaut.
Hongrie, Italie : majorité de oui + participation supérieure à 50 %.
Lituanie : jusqu'en 2002, il fallait 50 % de oui par rapport au nombre d'inscrits; depuis 2002, il suffit d'un tiers de oui par rapport au nombre d'inscrits.
Pays-Bas : majorité de oui + 30 % de participation.
Nouvelle-Zélande : majorité de oui. Pas de quorum

Portée du referendum

Dans certains cas, le résultat est contraignant : Hongrie (sauf si le nombre de signatures est entre 100000 et 200000), Suisse, Californie.
Dans d'autres cas, il l'est partiellement : le Parlement peut légiférer pour modifier la loi avant son adoption (d'autres États des États-Unis, Italie).
Enfin, dans les autres cas, il n'est pas contraignant : Nouvelle-Zélande, Pays-Bas.

Ce qui pourrait nous inspirer :

- **le principe de l'isonomie**

Une forme originale pour faire ses lois a été inventée par les grecs dans le cadre, comme le soulignait Périclès, d'un état administré dans l'intérêt de la masse, et non d'une minorité

> Le gouvernement du peuple, tout d'abord, porte le plus beau de tous les noms : isonomie. Il ne s'y fait rien de ce que fait un monarque : on y obtient les magistratures par le sort, on y rend compte de l'autorité qu'on exerce, toutes les délibérations y sont soumises au public.[7]

Démosthène (-384 -322) élève de Platon, avait bien vu les limites de la démocratie athénienne où tout doit être longuement expliqué, débattu et voté avant qu'une action puisse se mettre en place. Après la démocratie peut venir le dictateur et Démosthène qui s'est heurté au dictateur Philippe de Macédoine, peut dans la comparaison affirmer qu'à tous égards, il y a dans une démocratie plus de douceur de vivre.

- **une fiction qui ne demande qu'à devenir réalité** :

Extrait de Denis Dupré, Camp planétaire, Yves Michel, 2017 : Proposition

Les députés peuvent proposer des lois qui seront examinées si plus de la moitié des députés le souhaitent. Une procédure d'étude de 3 mois peut être demandée. Dans ce cas, des experts viennent argumenter sur la problématique. Ils sont choisis par un jury composé de citoyens tirés au sort qui rendent un avis public. Les députés qui ne suivent pas l'avis du jury devront donner un avis individuel expliquant leurs motivations.
Les citoyens peuvent proposer des lois qui seront étudiées si plus de 100 000 citoyens le demandent. Une procédure d'étude de 3 mois peut être demandée. Dans ce cas, des experts viennent argumenter sur la problématique. Ils sont choisis par un jury composé de citoyens tirés au sort qui rendent un avis public. D'autres citoyens peuvent proposer d'autres versions de la loi amendée.

- **Faire ses lois est une conquête sur ceux qui les font « pour nous ».**

[7] Hérodote.

Le pouvoir en grec, c'est *kratos* qui a donné aristocratie, le pouvoir des meilleurs, et démocratie, la force du peuple.

> Ce pouvoir *kratos* a sa version *hard* (un mot dérivé de *kratos* via le gothique *hardus* cf l'allemand *hart*) qui est force pure et dure, et sa version *craft* (dérivé de l'anglo-saxon *craeft*) qui est ruse (une *metis* diraient les grecs) et habileté, qualités de base de l'artisan ingénieux et de son ouvrage bien fait (*handicraft*). A noter que l'allemand *kraft* (force, énergie, vigueur, facultés), synthétise les sens de *hard* et de *craft*.[8]

Cette possibilité de faire la loi se gagne de haute lutte ([31]). En témoigne la première démocratie créée par les grecs, qui a tordu le bras aux puissants en fédérant le grand nombre des exploités qui ont alors préféré prendre leur liberté malgré les risques de cette aventure inédite, à savoir le risque de se tromper et de mal se gouverner :

> Thésée se rendit dans chaque bourg et dans chaque famille pour les gagner à son projet. Les hommes du peuple et les pauvres répondirent vite à son appel. Aux notables, il promit un gouvernement sans roi, une démocratie où il ne serait, lui, que le chef de guerre et le gardien des lois et où, pour tout le reste, les droits seraient également partagés entre tous. Les uns se laissèrent persuader; les autres, redoutant sa puissance déjà considérable, se résignèrent à la suivre, plutôt que de s'y voir contraindre par la force (...) Il fut, comme le dit Aristote, le premier qui s'inclina vers la foule et renonça à la royauté"[9]

Ces combats pour faire du co-jardinage sur les terres où l'on vit ont eu des issues diverses.

- Succès pour la démocratie athénienne, avec Solon qui s'oppose à l'oligarchie en s'appuyant sur la force du nombre des surendettés puis, par l'égalité au combat de tous, permet de repousser l'adversaire perse.

- Succès pour la fédération suisse qui perdure depuis le pacte fédéral de 1291 où les cantons ont juré une alliance éternelle contre tout agresseur.

- Succès pour Gandhi, qui dans son désir d'autonomie pour les indiens par une non-violence radicale, a coupé les forces de la violence du camp qui tenait le système et a poussé les anglais hors de l'Inde.

- Echec pour la commune de Paris sous les coups de la force militaire.

- Echec pour les communes libres anarchistes de Catalogne en 1936 écrasées par les communistes.

---

[8] VALLET, Odon. Le démoniaque et le démocrate. Mots, 1999, vol. 59, no 1, p. 125-127.
[9] Plutarque (Thésée, 24, 2 et 26, 3).

- **Un cap modifiable et une pratique de la prise de décision commune**

Les démocraties du vote des lois par les citoyens se basent sur une pratique de la décision commune des petites décisions (tracé de chemins) aux grandes décisions (fiscalité, armée) et la possibilité de prendre des mesures rectificatives dès qu'un certain nombre de citoyens pensent que de nouvelles mesures sont à prendre.

Cette pratique nécessite de pousser l'individu à jouer collectif (traque de la corruption et de l'enrichissement individuel lié à la position politique).

Cette pratique nécessite d'accepter la loi une fois qu'elle est votée (Socrate accepte sa condamnation) et de pratiquer l'écriture des règles (comme par exemple l'écriture de la constitution).

Mode d'emploi : comment se fait une loi ?

Nos lois sont faites en France aujourd'hui :

1. par l'Europe (celles économiques),
2. par notre gouvernement (beaucoup restent sans application car sans décrets pour savoir comment les appliquer),
3. par l'initiative de nos députés (un faible pourcentage des lois).

Mode d'emploi : comment pourrait se faire une loi ?

Les lois pourraient porter sur des objets différents :

1. Un groupe de citoyens peut faire une proposition de loi : c'est une initiative citoyenne.
2. Si un député ne mérite plus notre confiance, il est envisageable de le destituer.
3. Cela peut concerner les lois nationales ou celles d'une commune ou d'une région. Elle peut concerner la loi garante des valeurs que l'on appelle constitution.
4. Le seuil de citoyens pour proposer une loi est décidé par une loi.
5. Par une nouvelle loi les citoyens peuvent toujours modifier ne loi.

Quand une loi est débattue, de multiples formes d'informations peuvent éclairer le choix des citoyens.
Par exemple, le processus référendaire déclenché par la collecte d'un certain nombre de signatures, s'accompagne de la constitution d'une assemblée de citoyens

tirés au sort qui, avant le vote, délibèrent publiquement sur l'impact et les conséquences du scrutin.
C'est que ce qui est appelé le «RIC délibératif»

Source : Le Référendum d'initiative citoyenne délibératif, Terra Nova, février 2019.

Le seuil de citoyens pour que la loi soit adoptée (50% ou proportion plus forte) est lui-même décidé par la loi.

Evidemment les citoyens doivent être éclairés avant de décider. Les citoyens doivent inventer des règles pour que les conseils des experts ne soient pas à la solde d'intérêts privés[10] (voir les conventions citoyennes de Jacques Testard).

La plupart des lois techniques peuvent être déléguées aux députés. **MAIS**… la délégation doit rester sous contrôle. Les citoyens peuvent annuler une loi votée par les députés ou la modifier par une nouvelle loi. Les députés ne doivent pas pouvoir modifier une loi d'initiative citoyenne sans être mandatés pour ce faire.

Le Référendum d'Initiative Citoyenne est un moyen de vivre collectivement sous les lois que nous décidons et faisons évoluer à notre gré.

[10] Les intérêts privés pourraient aussi avoir le droit de s'exprimer dans la mesure où la pluralité des opinions est représentée et qu'on prend le temps d'aller au bout des arguments et contre-arguments.

Attention aux fausses lois d'initiative citoyenne qui ne donnent pas le contrôle aux citoyens

Suite au grand débat de février 2019, Monsieur Guerini, le président du parti présidentiel LREM a proposé de mettre en œuvre la loi suivante.

Proposition de loi d'initiative citoyenne du groupe LREM dans le Grand Débat

"Dès qu'un sujet mobilise un certain seuil de citoyens, un million par exemple, un projet de loi est élaboré par une conférence de consensus de citoyens tirés au sort, avant d'être examiné par l'Assemblée"

L'initiative citoyenne selon LREM commencerait par :

1. Un seuil raisonnable (le seuil est de 100 000 dans une Suisse de 7 millions d'habitants),
2. une proposition de loi élaborée par des citoyens tirés au sort.

Le texte finit par « *avant d'être examiné par l'Assemblée* ».

Dans ces conditions, pour notre proposition de loi contre l'évasion fiscale à ce jour signée par 200 000 citoyens (voir page 39), même si elle atteignait le seuil du million de supporters, il se passerait probablement que les députés pourraient apporter des amendements fournis par des lobbies de très grandes entreprises et videraient la loi de sa substance.

Ce n'est pas à la représentation nationale d'examiner une loi proposée par les citoyens mais aux citoyens lors d'un référendum prévu à cet effet. Il ne faut pas une loi d'initiative citoyenne mais un Referendum d'Initiative Citoyenne.

Une réelle proposition de loi d'initiative citoyenne pourrait dire :

"Dès qu'un sujet mobilise un certain seuil de citoyens, un million par exemple, un projet de loi est élaboré par une conférence de consensus de citoyens tirés au sort, avant d'être examiné par referendum"

Page pour vos réflexions et notes

II. Subir l'effondrement ou opter pour la décroissance et l'égalité.

Aujourd'hui en France les lois ne sont pas écrites par les citoyens.

S'il y a URGENCE à changer cela c'est à cause de l'effondrement social (le basculement de la classe moyenne dans la pauvreté) et de la crise climatique. Notre population commence à s'opposer dans la violence. Pouvoir participer à la fabrique de la loi est pacificateur.

> A Berne, une loi adoptée en février 2019 par votation cantonale à 76% des voix, offre la possibilité aux communes de facturer à l'organisateur d'une manifestation qui a dégénéré les frais d'intervention de la police cantonale. L'organisateur pourra être appelé à payer ces frais uniquement s'il ne disposait pas de l'autorisation requise ou s'il a fait preuve de négligence grave. Un plafond de 10'000 francs et de 30'000 francs dans les cas particulièrement graves a été fixé. Or les opposants les plus extrêmes au principe proposé par cette votation ont convenu que la pratique de referendum qui leur donne la possibilité de faire passer leurs propres projets de loi, rend cette loi acceptable pour eux. D'autant qu'ils pourront toujours proposer ultérieurement une nouvelle loi pour amender cette loi à laquelle ils se sont opposés.

En 2019, les écologistes ont raté leur referendum pour interdire la construction sur les terres agricoles. L'Union suisse des paysans (USP) affirme partager avec les Jeunes Verts le souci de la protection des terres cultivables mais a jugé la proposition soumise en votation «trop extrême et déconnectée de la réalité». Les écologistes disent se remettre à l'ouvrage pour faire des propositions plus consensuelles et faire évoluer les mentalités d'ici deux ans.

En France, face à l'effondrement il va falloir prendre de plus en plus de décisions rapides et radicales. A ces décisions, nombreux s'opposeront dans la violence si aucune procédure ne permet à chacun de s'informer en toute neutralité ni d'exprimer son accord ou son désaccord.

Or, l'heure est grave. Personne ne sait si nous allons mourir griller ou si « tout cela » va rester « maitrisable ».

Un économiste, Nicholas Stern, sonne l'alerte et anticipe une baisse de 90% du PIB pour une hausse de température de 6 °C.

Nous sommes en perdition . Voir l'alerte à l'humanité co signée par plus de 15000 scientifiques mondiaux ([23]).

On n'échappera pas au pire, nous dit le philosophe Dominique Bourg :

> Dans la prochaine décennie, je doute que l'on puisse changer vraiment les choses ; si on commence à les changer substantiellement, ce sera plutôt dans la décennie suivante. Or, si tel est le cas, le risque de dérive vers une planète chaude est probable. Et une planète chaude, ce n'est plus qu'un milliard d'humains vers la fin du siècle.[11]

Passer de 7 à 1 milliard d'habitants ! Ces chiffres échappent à notre imagination, mais prenez le nombre d'habitants de votre ville et divisez par 7. Grenoble métropole de 400 000 habitants n'en aura plus que 50 000 habitants. Paris passera à 300 000 habitants.

Cela va tanguer. Un peu comme lors de l'effondrement de l'empire romain où la population de Rome est passée d'un million d'habitants à 20 000 habitants après la peste au VIème siècle.

Cela pourra même être pire. Nul ne le saura assez tôt pour réagir. Nul ne sait si le méthane des terres gelées va se relâcher massivement. Chaque jour de nouvelles révélations de potentiel effrayant (disparition massive des insectes, fonte brusque de glaciers des pôles etc) paraissent dans les revues scientifiques renommées comme Nature. Une étude internationale parue récemment dans PLoS One a conclu à un déclin des populations d'insectes volant de l'ordre de 80% en trente ans en Europe. L'homme pourrait causer la pire secousse de l'histoire climatique des 200 000 dernières années.[12]

Or, nous ne faisons rien car nous sommes étranglés par nos créanciers comme le souligne l'économiste Gaël Giraud « Ce qui étrangle l'investissement en Europe, c'est l'excès d'endettement privé : l'Etat doit donc se substituer provisoirement au privé pour financer les infrastructures "vertes" »

Or, nous ne faisons rien car il faudrait une égalité forte et une décroissance pour s'en sortir mondialement. L'oligarchie n'en voudra jamais ([29]). Sur la planète Titanic, il nous faut prendre, maintenant ou jamais, les commandes ([19] et ([28]).

---

[11] https://www.kaizen-magazine.com/article/dominique-bourg/

[12] https://www.francetvinfo.fr/meteo/climat/on-vous-raconte-le-plus-violent-rechauffement-climatique-que-notre-planete-a-connu-jusqu-a-aujourd-hui_3098489.html

Nous ne faisons rien. Or au niveau d'une région (ou d'une nation), il faudrait aller vite vers une autonomie énergétique et agricole (voir propositions aux législatives 2007 ([A]). Les chinois et autre empires dominant militairement vont acheter nos entreprises et terres agricoles ([26]) et mettre en place une élite corrompue pour remonter vers eux les richesses qui assureraient notre survie. Comme en Afrique, comme en Grèce ([21] et voir ce qui se passe au quotidien en Grèce sur le site de Panagiotis Grigoriou www.greek-crisis.com)

Nous ne faisons rien car nous vivons dans un système de production anti-démocratique et nous refusons de l'admettre. Nos sociétés fonctionnent aujourd'hui comme des camps de travail. Quelques dizaines de millions d'humains (0,01% de la population mondiale) décident de l'organisation de ma vie et de la vôtre. Le plus souvent, ils détruisent les ressources naturelles et accentuent leur contrôle sur nos comportements.

Nous ne faisons rien car le peuple préfère être paresseux qu'être libre. Relire Thucydide (-465, - 400) qui a vu les limites de la démocratie qui ont conduit à sa chute. Les pauvres, les grands bénéficiaires de la démocratie et des dépenses publiques, ont montré peu d'empressement à participer à la vie politique, et ont succombé aux discours démagogues qui ont conduit à la mort de Socrate (-399).

L'effondrement écologique et humain est flagrant même si certains sont conduits à nier le collapse ou à l'accélérer et l'amplifier pour maintenir leurs ilots d'opulence. Ceux-là peuvent imaginer réussir parce que leur monde est devenu un monde à part du nôtre ([19]).

> Nos maîtres du monde des affaires savent ce qui va se passer. Ils savent qu'au moment où l'écosystème va s'effondrer, où les démantèlements financiers vont créer des déconfitures financières mondiales, où les ressources naturelles vont être inutilisables ou épuisées, le désespoir va faire place à la panique et à la rage.
> Cependant nous, nous avons encore le choix. Beaucoup qui travaillent dans les structures de la classe dominante, comprennent la corruption et la malhonnêteté du pouvoir lié aux sociétés. Nous devons faire appel à leur conscience. Nous devons diffuser la vérité.
> Il nous reste peu de temps. Le changement climatique, même si nous arrêtons toutes les émissions de carbone aujourd'hui, provoquera, dans une grande partie de la planète, hausse des températures, ravages, instabilité et effondrement des systèmes.
> Espérons que nous ne devrons jamais faire le choix sinistre que la plupart des combattants du ghetto ont fait, le choix de notre mort. Si nous ne réussissons pas à agir, cependant, ce choix définira un jour notre avenir. [13]

[13] Voir : Edge Chris, juin 2016, « Nous devons comprendre la puissance des entreprises pour la combattre »,[http://www.truthdig.com/report/item/we_must_understand_corporate_power_to_fight_it_20160612].

Cette confrontation est de longue date mais va s'aggraver avec la misère.

La déclaration de 1789 avait inscrit comme un droit, celui de résistance à l'oppression. En 1793, le droit d'insurrection est affirmé, le plus sacré des droits et le plus indispensable des devoirs. Mais en 1810, sera mis en vigueur le Code Napoléon qui prévoit de punir les insurgés. En 1992, la loi française est même devenue encore plus répressive ([22]).

Aussi l'oligarchie qui nous mène n'a pas intérêt à perdre le pouvoir et se développent des moyens plus ou moins insidieux pour contenir, voire réprimer, toute tentative populaire de reprise du pouvoir. Ils utilisent massivement la propagande parallèlement avec le retour de la censure et le développement de l'autocensure. Les *fake news*, dont la définition est malléable à souhait, sont pourchassées par les mêmes pouvoirs qui n'hésitent pas cependant à utiliser la propagande à leur service ([18]).

Ils rêvent de faire face à l'effondrement et de se dégager de notre monde en organisant vers eux la remontée des richesses qui s'épuisent. Nous laisser faire nos lois ne leur permettrait plus de le faire.

Est venu le temps de mise en accusation des responsables de la mauvaise gestion actuelle face à la crise climatique ([25]).

Est venu le temps que nous reprenions le pouvoir car va se refermer la fenêtre de notre puissance d'agir.

Le Référendum d'Initiative Citoyenne est un moyen d'échapper à la domination *antropocide* des puissants…
Pour surfer ensemble dans la vague de l'effondrement

Page pour vos réflexions et notes

III. Le RIC peut-il éviter la dictature ?

Le pouvoir permet l'action sur le monde. On sent que ceux qui le détiennent peuvent agir à leur guise pour transformer le monde.

Le pouvoir en grec, c'est aussi *archos* qui a donné monarchie, le pouvoir d'un seul, Ainsi, la monarchie est le pouvoir d'un seul, *oligarchie*, le pouvoir d'un petit nombre.

Le RIC pourrait être un outil pour contrôler une oligarchie libérale.

Nous ne sommes pas en démocratie mais dans une oligarchie libérale :

> Dans ces sociétés [occidentales contemporaines] tout philosophe politique des temps classiques aurait reconnu des régimes d'oligarchie libérale : oligarchie, car une couche définie domine la société ; libérale, car cette couche laisse aux citoyens un certain nombre de libertés.[14]

Nous sont proposées des libertés théoriques sans que nous soit assurée la capacité de faire réellement. Illusion d'un droit impossible à exercer en raison de la domination effective d'une petite minorité. Cette domination se cache derrière le masque institutionnel de la propriété privée et de la liberté d'entreprendre et de tout mettre en vente sur un marché, ou encore derrière le masque de la méritocratie. Cette domination se cache même derrière la représentation politique dite « démocratique » de nos sociétés de modèle occidental.
Ceux qui détiennent le pouvoir, de façon directe ou de façon cachée, agissent et transforment le monde à leur guise.

Pouvons-nous lutter contre la fraude des très grandes entreprises ?
Pouvons-nous limiter la destruction des terres agricoles face aux lobbies qui défendent les 100 milliards par an de plus-values des propriétaires qui se font parfois avec la complicité de nos maires ?
Pouvons-nous même le proposer au vote comme en Suisse ?

Le RIC permettrait de faire entendre des projets de lois que la population veut à 80% mais que l'oligarchie ne met jamais à l'ordre du jour.

Cependant aucun RIC ne suffirait à éviter seul une dérive totalitaire.

---

[14] CASTORIADIS, Cornelius. Les carrefours du labyrinthe, VI. Le monde morcelé. Paris : Seuil, 1990.

Le RIC n'est pas la panacée pour nous éviter le camp de travail qui se développe ([17]).

Une humanité servile est un processus sociologique qui se combat tout d'abord par une reconnaissance de cette réalité.

Une communauté contient probablement toujours quelques dangereux sociopathes, quelques altruistes incroyables et une masse d'indifférents et il n'y a peu de périodes historiques où les fous dangereux ont été sous contrôle.

Ce qui change c'est que les dangereux disposent aujourd'hui de moyens colossaux et de critères de rendements financiers pour polluer l'environnement de façon irréversible et détruire les biens qui nous sont vitaux.

Or le plus grand nombre d'entre nous a une propension à soutenir les forts pour se sentir du côté des "gagnants", et à s'auto-persuader qu'ils ne sont pas des victimes.

En 1971, le professeur Zimbardo[15] a réalisé à Stanford une étude de psychologie expérimentale simulant une prison avec des gardiens et des prisonniers.
Les étudiants participant à cette expérience, la plupart pacifistes s'opposant à la guerre du Vietnam et de plus, sélectionnés pour leur maturité, étaient aléatoirement affectés. Les "gardiens" ont rapidement franchi les limites d'un simple jeu de rôles pour, dépassant ce qui avait été prévu, conduire à des situations réellement dangereuses et psychologiquement dommageables : l'effet Lucifer.
Une seule personne parmi les cinquante participants s'est opposée à la poursuite de l'expérience pour des raisons morales ce qui poussa à arrêter l'expérience au bout de six jours.
Les "gardiens" ont pu être classés en trois catégories : les sadiques, les zélés et les dociles encore capables de certains gestes d'humanité.
Les sadiques sont indispensables dans les camps.
Les zélés se déclinent en de multiples métiers au service de l'objectif de production maximale : les prêtres de l'extrême-libéralisme, les responsables politiques, les bureaucrates totalitaires et les spécialistes de la propagande.
Les dociles sont moins impliqués que les sadiques et les zélés mais fournissent un contingent d'hommes suffisant pour que ceux apparemment favorables au mode de gestion du camp semblent largement majoritaires. Sans eux, l'insurrection serait tous les jours possible. Ils apportent la complicité bienveillante de ceux qui cherchent la tranquillité et le compromis et sont programmés pour passer leur vie à faire ce qu'il faut pour s'en sortir à tout prix. Résignés, ils pensent que rien ne peut changer. Ils pratiquent l'ignorance intentionnelle pour ne pas avoir d'ennui. Ils

[15] Lire : Zimbardo Philip, 2007, *Lucifer Effect*, Blackwell Publishing.

ferment les yeux et soufflent de soulagement quand c'est le voisin qui est viré par un triste matin brun[16]. Ils préfèrent la servitude volontaire[17]. Ils subissent aussi le désir mimétique de consommer plus.

Extrait de Denis Dupré, camp planétaire, Yves Michel, 2017

Ces dociles peuvent-ils se rallier à l'idée de fabriquer les lois ?

Le RIC ne suffirait pas seul à éviter les dérives totalitaires.

Serait-il inutile pour autant ?

[16] Lire : Pavloff Franck, 2003, *Matin brun*, Cheyne.

[17] Notre paresse est cause de nos renoncements et de l'installation de la servitude volontaire qui nous fait préférer obéir. Les avertissements d'un Thucydide, «Il faut choisir, se reposer ou être libre », sont-ils trop lointains, lui qui nommait la paresse comme une des causes de la chute de la cité athénienne ? Lire : De la Boétie Estienne, 2002, *Discours de la servitude volontaire*, Vrin.

Page pour vos réflexions et notes

IV. Démocratie restrictive ou large ?

Il y a deux définitions de la démocratie selon Chomsky[18] :

1. Restrictive : une élite qui guide le peuple et use de propagande pour le pousser à bien voter tous les cinq ans. Proposition de Platon.

2. Large : une population qui décide souverainement de ses actions sur son territoire et met en place des procédures pour que chacun participe aux décisions et aux magistratures du gouvernement. Proposition d'Aristote : la démocratie consiste à former des citoyens capables de gouverner et d'être gouvernés.

Ainsi la confusion est entretenue entre droit de vote et démocratie. Nos « démocraties » ne reposent donc bien souvent que sur la seule élection. Cette version restreinte de démocratie est presque une perversion de langage.

La propagande veut nous faire croire que nous sommes en démocratie

Que ce soit un gouvernement qui confie la conduite des affaires aux experts ou que ce soit une forme d'oligarchie libérale, une élite guide le peuple et use discrètement de propagande. Cet exercice du pouvoir, en délégitimant toute opposition, met en danger la démocratie.
C'est étonnamment bien par ce type de démocratie restreinte, comme Chomsky l'explique, que la propagande a été conçue. En effet, elle consiste à faire intérioriser des choix politiques comme des nécessités évidentes et incontestables. L'historien Jacques Ellul, juste après-guerre, précisait que devenue objet de propagande, la démocratie devient aussi totalitaire, aussi autoritaire et exclusive que la dictature. Il avait finement analysé cette perversion dont la menace reste terriblement actuelle :

> L'état démocratique justement parce qu'il suppose l'expression de l'opinion publique et ne la bâillonne pas, doit si l'on tient compte de la réalité et non pas du rêve idéologique, endiguer et former cette opinion […] Mais il y a plus : dans une

[18] « Je propose donc, pour commencer, de mettre en parallèle deux conceptions distinctes de la démocratie. La première veut que l'ensemble des citoyens dispose des moyens de participer efficacement à la gestion des affaires qui le concernent et que les moyens d'information soient accessibles et indépendants. Selon la seconde conception, le peuple doit être exclu de la gestion des affaires qui le concernent et les moyens d'information doivent être étroitement et rigoureusement contrôlés. Bien que cette conception puisse sembler bizarre, il est important de comprendre que c'est celle qui prédomine. »
Noam Chomsky et Robert Mcchesney, *Propagande, médias et démocratie*, Ecosociété, 2000.

> démocratie, il faut associer les citoyens aux décisions de l'État. C'est là le grand rôle de la propagande. [19]

Exemple criant de propagande, celui des discours en France sur la lutte contre l'évasion fiscale, alors que qu'elle perdure et prend toujours plus d'ampleur en corrompant toutes nos entreprises, grâce à la lâcheté de nos assemblées, des gouvernements successifs et du conseil constitutionnel (voir dossier - loi contre l'évasion fiscale page 39).

Alors que la représentation nationale ne défend pas les intérêts de la population, que la propagande remplace la transparence, que le fonctionnement démocratique est restreint, le RIC peut-il être un outil nouveau et non violent pour faire émerger l'intérêt général ?

[19] Jacques Ellul, *Propagandes*, Colin, 1962, p. 143.

Page pour vos réflexions et notes

V. L'attente d'un dictateur éclairé vert

Face à la destruction planétaire, certains d'entre nous peuvent nous aider à faire nos choix par leur expertise**.**

Mais à quoi bon des experts qui se mettent au service d'un système où tout est privatisé, où tout devient pollué pour les pauvres, où les volontés démocratiques sont réprimées. Nos experts ne sont bien souvent pas écoutés (climat voir [32]), d'autres sont achetés par les intérêts privés, enfin certains défendant l'intérêt général sont persécutés (lanceurs d'alertes).

> Quand **tout est privatisé** : tout est propriété privée ; plus rien n'est bien commun. Les experts doivent envisager comment rendre commun à nouveau ce qui est propriété privée (eau, terre etc.).
>
> Quand **tout devient pollué et toxique et que les premières victimes sont les pauvres** : les experts ont à témoigner que le changement climatique rend deux options possibles, égalité stricte ou disparition des plus pauvres, et ils doivent pouvoir être entendus dans la remise en cause du marché libre et de la propriété privée des moyens de production et subsistance.
>
> Quand **toutes les volontés de démocratie sont réprimées** et que la propagande empêche toute réflexion sur l'autonomie (et la démocratie au sens large) : les experts peuvent aider à faire la part du faux dans la propagande d'une oligarchie qui piloterait les masses pour « leur bien ». Les experts peuvent aider à distinguer les expressions fondées du désir de souveraineté d'un populisme réducteur.

Face à l'urgence climatique, face à la lenteur de nos dirigeants à mobiliser les moyens nécessaires pour ce défi, certains mettent leur espoir dans un providentiel dictateur éclairé.

Pourtant en période de crise mettant en question leur survie, ce sont des communautés où la population a eu son mot à dire qui ont su se réformer et perdurer.

L'Islande est un des rares exemples de résilience face aux crises. Il se trouve que cette société pratique les décisions collectives :

Les trois fois où les islandais ont évité l'effondrement

Les Islandais, il y a plus de 1000 ans ont réalisé que le surpâturage les conduisait à des pertes de sols cultivables massives et à un désastre écologique. En effet, venant

de Norvège où ils savaient renouveler la fertilité des sols, ils ne pouvaient imaginer qu'une exploitation rapide de la fertilité par l'agriculture ne serait pas compensée aussi rapidement car l'accumulation de la fertilité organique des terres d'Islande était très lente.
Après désertification d'une grande part des terres agricoles, les fermiers se sont unis pour calculer le nombre de moutons que la terre pouvait supporter. Ils ont alloué des quotas à chacun. Contrairement à d'autres civilisations victimes de leurs dégâts écologiques, la société islandaise a évité sa disparition.

Plus tard, au 15ième siècle, cette société islandaise, a refusé par exemple certaines techniques de pêche plus productives pour pouvoir conserver la ressource par une bonne gestion.

Suite à la crise de 2008, ils ont refusé de nationaliser les pertes des banques privées, contrairement à la volonté de leur gouvernement ce qui leur évite aujourd'hui d'être un état surendetté.

Extrait de Denis Dupré et Michel Griffon, La planète, ses crises et nous, Atlantica, 2008

Page pour vos réflexions et notes

VI. Pourquoi nous fuyons l'idée du RIC ?

En voici quelques raisons :

1. **Nous n'arrivons pas à définir les frontières de notre collectivité**. Castoriadis parlait de la question centrale du nous. Il résumait parfois la démocratie en exprimant que sur les pierres où était gravée chaque loi, le début restait immuable « nous nous sommes réunis et nous avons décidés ensemble qu'il était bon pour nous de …. ». Y-a-t-il une violence dans la décision collective de préciser qui est le nous ? Peut-on exclure les opposants politiques ?

2. **Nous n'arrivons pas à accepter la loi de la majorité**. Beaucoup de personnes altruistes ne supportent pas l'idée d'appliquer certaines lois, même décidées collectivement. Devons-nous accepter toutes les décisions du groupe ? Si oui, la démocratie n'est-elle pas une contrainte (violence) à soi-même d'accepter des règles avec lesquelles on est en désaccord ?

3. **Nous confondons démocratie et mollesse.** Les « violents » doivent-ils participer aux débats sur l'agora ou doit-on les empêcher de parler ? Qu'est-ce que peut être l'agora aujourd'hui ? Comment définir un violent ?

4. **Nous refusons la transparence et le contrôle**. Le contrôle des élus a été un moyen d'éviter les enrichissements et la corruption des magistrats athéniens tirés au sort. La transparence des comptes est vécue aujourd'hui comme une violence. En est-elle une ?

5. **Nous avons peur que le peuple populiste soit beaucoup plus sensible aux charmes des dictateurs que nos représentants plus cultivés**. L'histoire nous enseigne que ce n'est pas si évident que cela :

Le bien-pensant n'est pas seulement un Don Juan, c'est aussi un historien. À chaque proposition de laisser les citoyens décider, il invoque le terrible spectre du "populisme" des "années trente" et des "heures les plus sombres de notre histoire". La référence est en effet très convaincante.

En 1932, le peuple allemand votait trois fois de suite contre Hitler, qui ne dépassait pas 37% des suffrages (malgré de meilleurs scores chez les plus diplômés). Les députés avaient tous promis de ne jamais s'allier à Hitler. En février 1933, les députés soutenaient Hitler comme chancelier.

En 1921, le peuple italien votait à 80% contre les fascistes et leurs alliés; en 1922, les députés soutenaient Mussolini comme Premier ministre.

En février 1936, le peuple espagnol porte le Front populaire au pouvoir; en juillet les "élites" soutiennent le coup d'Etat des perdants, qui imposeront Franco.

Début 1939, les Français déclarent à 70% dans un sondage IFOP qu'ils veulent s'opposer par la force à Hitler s'il envahit la Tchécoslovaquie; en mars 1939, le Gouvernement centriste laisse l'Allemagne occuper notre allié.

"Allons au bout de leur logique: si le peuple ne peut pas trancher les questions complexes –c'est-à-dire les plus importantes– il faut supprimer la démocratie." [20]

Pour ou contre le Referendum d'Initiative Citoyenne ?

Supposons un référendum sur une proposition de loi où chaque citoyen est bien informé. C'est-à-dire qu'il a pu lire les arguments pour et les arguments contre et participer à des débats sur une période suffisamment longue.

Le Référendum d'Initiative Citoyenne est dangereux pour nous si nous refusons de laisser s'appliquer la volonté de la majorité sur les sujets qui nous importent, si nous refusons de prendre le risque démocratique.

Si nous n'acceptons pas de respecter la loi de la majorité, il nous faut nous battre pour prendre et conserver le pouvoir par la force ou la ruse. Nous convient soit le combat des partis politiques actuel, soit la remise du pouvoir à un dictateur éclairé.

Que nous soyons contre une démocratie équipée avec l'outil RIC ou favorable à une forme de RIC qui complèterait et surplomberait la représentation des citoyens par leurs élus, il nous faut prendre conscience de l'urgence des enjeux auxquels nous allons avoir à faire face.

[20] Philippe Prigent et Damien Lempereur, *Face au RIC : cette bien-pensance au pouvoir qui a peur du peuple*, Huffington Post, 6 janvier 2019.

Page pour vos réflexions et notes

VII. Quel RIC pour surfer sur la vague de l'effondrement ?

Faire des lois pour quoi faire ?

Parce que certains biens sont en quantité limitée, d'autres même deviennent de plus en plus rares.

Pour définir quelles relations à l'intérieur du groupe sont souhaitées (ses valeurs), quelles actions communes sont envisagées et quelles libertés individuelles sont laissées à chacun (son mode de gouvernement).

Pour que le groupe autonome n'éclate pas sous l'effet des conflits internes ou que la domination des uns sur les autres ne détruise pas l'autonomie collective, ce groupe fixera probablement des limites et des règles. Ce groupe autonome déterminera donc des limites d'accumulation et d'usage des biens et services, et contrôlera plus ou moins la répartition de ceux-ci entre individus.

L'autonomie collective pour se perpétuer nécessite que le groupe réaffirme qu'il préfère ce mode de gouvernement à toutes les formes de jouissance des autres puissances (l'argent notamment). La possibilité de changer ses lois est le critère même d'autonomie :

> Nous concevons l'autonomie comme la capacité – d'une société ou d'un individu – d'agir délibérément et explicitement pour modifier sa loi, c'est-à-dire sa forme. [21]

Tout groupe qui veut perdurer dans son autonomie doit réviser en continu ses lois pour qu'elle renforce ses valeurs collectives. D'autant plus que les valeurs collectives du groupe autonome sont elles-mêmes évolutives pour pouvoir saisir les opportunités et éviter les écueils dans un monde qui bouillonne.

Quand un ensemble de lois et d'usages devient incompatible avec les valeurs définies par la société, il convient de modifier les règles et les usages.

La question centrale demeure l'éducation. Etre citoyen affirmait Aristote, c'est être capable de gouverner et d'être gouverné. Avoir successivement les casquettes de chef puis d'exécutant, n'est-ce pas le moyen de limiter la soif de pouvoir et de violence de chacun ? Le tirage au sort n'est-il pas un outil pour cela ?

L'éducation doit prendre de multiples visages. A vos crayons, complétez cette liste à la Prévert :

1. Education à la curiosité
2. Education à l'écoute

[21] Cornélius Castoriadis, *Les carrefours du labyrinthe: Fait et à faire*, Paris, Seuil, 1997, p. 207.

3. Education à la rédaction des règles
4. Education à l’exigence de transparence
5. Education au contrôle
6. Education à l’esprit critique

De multiples prérequis sont indispensables pour que tous les citoyens puissent continuer à pouvoir définir effectivement leurs lois :

1. Presse libre
2. Remise des dettes
3. Création monétaire pour les citoyens
4. Transparence des enrichissements
5. Contrôle de la production
6. Répartition de la consommation
7. Autosuffisance et transitions énergétique, alimentaire et sanitaire

Ces préalables sont probablement les premières lois sur lesquelles devront se pencher les citoyens.

Page pour vos réflexions et notes

Annexe : La loi contre l'évasion fiscale capote depuis 2016… Le RIC pourrait-il faire évoluer la loi ?

1996 - L'évasion fiscale a commencé à devenir alarmante avec l'appel de Genève. Les juges ne pouvaient plus traquer les malversations car certains pays ne répondaient pas aux demandes de juges pour savoir qui se cachait derrière un compte en banque. Sept juges européens avec Denis Robert lancent un cri d'alarme. Ils ne peuvent plus enquêter et la criminalité financière reste impunie laissant recycler l'argent de la drogue, du terrorisme, des sectes, de la corruption et des activités mafieuses.
L'avenir de l'effondrement est déjà prévisible de notre complicité avec les pratiques mafieuses, la corruption et l'expansion des paradis fiscaux ([2] et [1]).

En 2009, à un moment où le gouvernement français affirmait s'attaquer à l'évasion fiscale, en constatant que les juges d'instruction ayant le pouvoir de mettre le nez dans les magouilles financières, étaient mis au placard, je me suis interrogé ([9]) sur des connivences de moins en moins dissimulées et de plus en plus généralisées.

En décembre 2015, un étudiant en économie a attiré mon attention sur une étrange séance nocturne à l'Assemblée Nationale. Avait été voté, en soirée, un amendement pour obtenir une transparence permettant au citoyen de surveiller les pratiques fiscales des très grandes entreprises. Or, quelques heures plus tard, à la demande du Ministre du budget, ce vote a été annulé. Dans la même nuit, suite à un ballet inexplicable d'entrées et de sorties de députés, un nouveau vote a eu lieu. L'amendement a été ainsi finalement rejeté.

L'article que j'ai alors rédigé ([4]), a été relayé sur des dizaines de milliers de comptes Facebook. Par trois fois, nous avons interpelé individuellement les 577 députés français. Seulement 2 d'entre eux ont pris contact avec nous. Ils faisaient partie de ceux qui avaient tenté de défendre l'amendement! Pour un grand nombre d'autres, il a été très désagréable de devoir se justifier auprès de leurs électeurs qui les ont questionnés suite à cet article de presse.
Cette pratique d'annulation d'un vote est légale mais elle nous est apparue illégitime et anti-démocratique. Cet amendement était fondamental pour le contrôle des citoyens sur l'impôt. Nous avons lancé une pétition "Faire passer une loi pour contrer l'évasion fiscale" qui a rapidement dépassé 100 000 signatures ([B]). Nous avons alors mis en place un site internet Stopevasionfiscale pour communiquer sur nos actions.

En janvier 2016, est soumis au vote un nouveau projet de loi présenté comme une avancée pour la transparence économique. De fait, des manœuvres dirigées par le gouvernement et un absentéisme qui parle de lui-même, feront passer à la trappe le volet « transparence » ([5]) sous le prétexte que la France ne pouvait devancer l'Europe à ce sujet et que le Conseil Constitutionnel risquait de retoquer sa Loi.

Les garants de la Constitution, les membres de notre Conseil Constitutionnel ([9]) devraient pourtant soutenir cette transparence fiscale. Je fais les calculs : l'argent de l'évasion fiscale qui enrichit les plus riches actionnaires pourrait financer 2 millions d'infirmières alors qu'on nous annonce la suppression d'ici fin 2017 de 22000 postes ([6] , [7] et [57]).

Après ces démarches, il nous est apparu nécessaire de porter la question au niveau européen. Nous avons mobilisé des citoyens allemands, espagnols, italiens et grecs par un article publié dans le journal Huffington Post de ces différents pays ([8]). Des dizaines de milliers de mails sont parvenus au Commissaire Européen, Pierre Moscovici, pour que l'Europe ne cède pas aux lobbies économiques des grandes entreprises qui sont opposés à cette transparence. Sans effet car la transparence pour les citoyens ne passera ni en Europe ni en France ([11]). Rien ne change : Juncker, ex premier Ministre du Luxembourg responsable de la politique fiscale si particulière de son pays est toujours président de la Commission Européenne alors qu'Antoine Deltour, le lanceur d'alerte ayant dénoncé les pratiques du Luxembourg, ([10]) fait face aux juges.

En mai 2016, dans le processus de discussion de la Loi Sapin, un amendement pour imposer un *reporting public* des grandes entreprises est à nouveau proposé. Moins d'une vingtaine de députés le défendront tout en faisant face à des pratiques de déstabilisation de la part du gouvernement [12]).

La décision pour cet amendement s'est jouée, le 9 mai 2016, à 15 votes pour et 24 votes contre. Où se tenaient les autres députés? ([13]). Le Ministre Sapin, venu en personne surveiller ce vote, s'est, une fois encore, retranché derrière le risque d'inconstitutionnalité d'un vrai *reporting public*. J'y vois plutôt l'efficacité des lobbies des grandes entreprises ([14]). Mais plus grave, le dernier espoir démocratique de représentation du peuple vient d'être écrasé [16]).

En septembre 2016, déstabilisé par une blogueuse qui l'interroge, le président de la Commission Européenne, Juncker, va dévoiler que, comme le Luxembourg, la France pratique des arrangements entre les entreprises et l'administration fiscale ([15]).

En décembre 2016, je ne peux que déplorer comment notre Conseil Constitutionnel a repoussé ce qu'il restait d'efficace dans la loi Sapin II en faisant primer la liberté des entreprises devant celles des citoyens ([20]).

En 2017, les scandales en matière de fraude fiscale sont devenus des habitudes. Alors que suite aux révélations des *Paradise Papers*, Moscovici, notre Commissaire européen promettait encore d'agir, j'ai dénoncé l'hypocrisie française qui ménage des paradis fiscaux qui lui rendent finalement de si grands services ([24]).

Fin 2017, je m'interroge sur l'évolution des lois françaises et je m'inquiète pour la liberté d'expression, en particulier celles des journalistes lanceurs d'alertes sur l'évasion fiscale ([27]).

En 2019, nous sommes 200 000 signataires à interpeller nos députés et notre Président pour déposer une loi contre l'évasion fiscale des très grandes entreprises :

1. Article 1 : Les entreprises dont le chiffre d'affaires dépasse 150 millions d'euros devront publier chaque année le chiffre d'affaire, le nombre d'employés, le bénéfice et le montant d'impôt payé, pour chaque pays où elles ou leurs succursales exercent leur activité. Ces données sont accessibles à tous les citoyens conformément à la déclaration des droits de l'homme.

2. Article 2 : En cas de falsification, le directeur général et le directeur financier sont passibles d'une peine de prison.

3. Article 3 : Dans le cadre d'une politique volontariste de transparence, en adéquation avec la Responsabilité Sociale de l'Entreprise, les entreprises, qui accepteront que ces informations soient rendues publiques avant la mise en application de la loi, se verront attribuer un label « entreprise fiscalement citoyenne »

Cette loi contre l'évasion fiscale si elle pouvait être l'initiative des citoyens serait votée par une large majorité et permettrait de récupérer des milliards d'euro pour financer les transitions.

C change.org Denis Dupré Janvier 2019

PETITION

Le RIC comme rempart contre l'évasion fiscale et la violence qui vient

L'avenir est bien plus sombre que le présent.

Je suis enseignant-chercheur à Grenoble, spécialisé en finance et éthique, et je pense que le Référendum d'Initiative Citoyenne peut nous aider à gérer la violence des confrontations entre nous et avec nos créanciers.

Changement climatique et épuisement des ressources naturelles accélèrent l'effondrement de notre capacité à produire des richesses. Comment assurer une vie digne à chacun ?

Surendettée de 2000 milliards d'euros, la France a commencé à vendre ses entreprises, ses terres et ses sources d'eau. Pour payer sa dette, jusqu'où la France va-t-elle devoir se soumettre ?

Ressentant cela, les Français sont au bord de la guerre civile, celle qui brise les familles et les amitiés. Comment piloter le navire dans la tempête ?

Avec le RIC, nous aurions pu faire voter dès 2016 une vraie loi contre l'évasion fiscale (signer la pétition ici). Nous aurions pu palier à la défaillance des 531 députés sur 577 qui se sont cachés pour ne pas voter une loi pour récupérer 80 milliards par an d'évasion fiscale des très grandes entreprises (voir ici).

Le Référendum d'Initiative Citoyenne permettrait de nous exercer à la démocratie ce que le système actuel ne permet pas. Dans les pays qui en disposent, le référendum à l'initiative des citoyens, dans un processus souvent sur plusieurs mois ou années, permet de confronter dans le calme, et non dans la rue, des arguments construits et étayés.

Le RIC permettrait à tous de s'intéresser aux affaires publiques au niveau local (eau, construction, décisions d'impact écologique, etc.) et national (évasion fiscale, etc.).

Un référendum à l'initiative des citoyens, ferait évoluer nos lois avec souplesse, en fonction de nos intérêts et des turbulences du monde à venir, et indépendamment des intérêts particuliers de nos politiques et des lobbies qui les tiennent.

Les lois doivent provenir du gouvernement et des députés mais aussi du peuple. A ceux qui préfèrent donner carte blanche à nos élus, je rappelle que depuis ces 40 dernières années, 25% de nos ministres ont été mis en examen et que bien des dictatures ont été instaurées non pas par le vote populaire mais par celui de leurs députés (lire ici).

Oui le RIC est un risque… un risque de transparence, un risque de partage de responsabilités. Un risque inacceptable pour certains qui se plaisent dans le système actuel et ne voient pas la Violence qui vient.

Imposons le RIC, un vrai outil pour débattre et faire face ensemble aux enjeux pour demain, en signant cette pétition.

Imposons le RIC en soutenant les autres pétitions qui l'exigent. Celle lancée en 2013 qui dépasse 200 000 signataires (ici) et celle issue du mouvement des gilets jaunes qui dépasse 300 000 signataires (ici).

Page pour vos réflexions et notes

Articles de presse

[1] Tous complices de l'économie mafieuse, *Réforme*, 30 octobre 2008
[2] "*La Planète, ses crises et nous*", avec Michel Griffon, Atlantica, corruption et paradis fiscaux, 2008
[3] La France, fief de la délinquance financière et donneuse de leçons, *Réforme*, 16 avril 2009
[4] Comment 97% des députés ont fait capoter la loi pour lutter contre l'évasion fiscale,, *Huffington Post*, , 5 janvier 2016
[5] Pourquoi la loi de finance 2016 tranquillise les entreprises qui pratiquent l'évasion fiscale?, *Huffington Post*, 18 janvier 2016
[6] Bientôt 100 000 signataires pour faire passer le 23 mars 2016 une vraie loi pour contrer l'évasion fiscale, *Mediapart*, 3 mars 2016
[7] Nous ne voulons pas d'une potion qui prélève aux petits et gave les gros, *Huffington Post*, 3 mars 2016
[8] Envoyez un mail à Pierre Moscovici pour la transparence fiscale des entreprises en Europe, *Huffington Post*, 15 mars 2016)
[9] Le Conseil Constitutionnel couvre-t-il l'évasion fiscale?, *Huffington Post*, 23 mars 2016
[10] Qui doit diriger l'Europe? Qui doit aller en prison?, *Mediapart*, 24 mars 2016
[11] Evasion fiscale, l'Europe patine, la France recule!,, *Huffington Post*, 12 avril 2016
[12] Vendre des missiles ou lutter contre l'évasion fiscale, dilemme à l'Assemblée Nationale!, *Huffington Post*, 27 mai 2016
[13] Les députés ont peur de venir voter la transparence fiscale, *Huffington Post*, 13 juin 2016
[14] Pourquoi notre gouvernement ne veut pas de la transparence fiscale?, *Huffington Post*, 21 juin 2016
[15] Quand Jean-Claude Juncker accuse la France de favoriser l'évasion fiscale, il a raison!, *Huffington Post*, 20 septembre 2016)
[16] L'évasion fiscale signe l'agonie d'une démocratie représentative, *Huffington Post*, 3 octobre 2016
[17] L'état-Macron nous mène-t-il à un camp de travail forcé?, *Mediapart*, 8 aout 2017
[18] L'inquisition Decodex qui vient – Ruffin à l'index!, *Mediapart*, 24 aout 2017
[19] La planète Titanic va couler et les riches sont en train de se ruer sur les canots de sauvetage, *Huffington Post*, 12 novembre 2017
[20] Evasion fiscale des grandes entreprises : le combat est-il perdu?, *Mediapart*, 28 octobre 2017
[21] Les Paradise papers annoncent l'enfer grec comme avenir de la France, *Huffington Post*, 27 novembre 2017.
[22] L'insurrection, droit de l'homme en 1793 est aujourd'hui, en France, punie de prison, *Mediapart*, 14 novembre 2017
[23] World Scientists' Warning to Humanity, *BioScience, Volume 67, Issue 12, Pages 1026–1028*, 13 novembre 2017
[24] La France et son Conseil constitutionnel favorisent l'évasion fiscale, *Le Temps de Genève*, 27 novembre 2017
[25] Juncker, Trump, Xi Jinping… inculpés pour crime contre l'humanité, *Mediapart*, 8 décembre 2017
[26] Les "China Papers", ce scandale d'évasion fiscale dont on ne parle pas et qui nous menace, *Huffington Post*, 12 novembre 2017
[27] Pourquoi l'évasion fiscale reste une vérité qui dérange, *Huffington Post*, 9 février 2018
[28] Collapse : nuit noire ou grand soir, Le Grand Soir, 18 novembre 2018
[29] Gilets jaunes : les plus riches doivent donner l'exemple, Usbek & Rica, 1 décembre 2018
[30] Ce que les gilets jaunes ont de vraiment révolutionnaire, Huffington Post, 27 décembre 2018
[31] Le collapse français : de la fabrique des castes à l'insurrection, Le Grand Soir, 15 janvier 2019
[32] Appel des chercheurs à la grève climatique mondiale du 15 mars, Le Temps de Genève, 20 février 2019

[A] Candidature aux élections législatives 2017
[B] Pétition « faire passer une loi contre l'évasion fiscale »

Réforme
www.reforme.net
HEBDOMADAIRE PROTESTANT D'ACTUALITÉ
Denis Dupré
30 octobre 2008
OPINION

Tous complices de l'économie mafieuse

Toxique. Un mot à la mode. Crise sanitaire : le lait chinois mélangé à de la mélamine cause 4 morts et 50000 hospitalisations. Crise économique : les actifs toxiques auraient fait déraper le système financier. Mais la question n'est-elle pas plus profonde?

Le président Sarkozy dit vouloir chercher les vrais coupables de ce monde devenu toxique. Aidons-le à les trouver.

Les pratiques douteuses ordinaires des banques, entreprises, élus.

Carton rouge pour nous tous : En 2000, Eva Joly, alors juge du pôle financier, nous a avertis en vain : « Je vois nos petits pas incertains sur le terrain du monde sans loi, cette sphère financière où l'absence de règle donne le vertige… Les plus forts agissent avec un sentiment d'impunité. Je vois tant de ressemblance en France et à l'étranger, entre les corruptions d'état et les mafias en tout genre. Mêmes réseaux, mêmes banques, mêmes villas de marbre.»

Carton rouge aux élus : en France, plus de 900 élus ont été concernés avec 1500 mises en examen en 10 ans et sur 128 personnes qui ont été une ou plusieurs fois ministre ou secrétaire d'Etat de 1992 à 2002, 34 ont été mises en examen dans la décennie.

Carton rouge aux entreprises : lorsqu'une société exporte, elle vend fictivement sa marchandise ou ses services à un coût réduit à sa filiale qui, à son tour, la revend au client final à un coût majoré. Ce mécanisme des prix de transfert permet à toutes les multinationales d'échapper pratiquement à l'impôt en localisant les plus-values dans les paradis fiscaux. Ainsi Enron a eu 881 filiales offshores, 692 aux Iles Caïman. Suite au scandale d'Enron, la branche-conseil du géant de l'audit Arthur Andersen mis en cause s'est transformée en Accenture et les associés ont fait le choix d'un montage où le holding de tête, Accenture Ltd. est une société basée aux Bermudes où Accenture a négocié un accord sur le montant d'impôt avec le ministre des finances. Ce holding contrôle un holding de second niveau, Accenture SCA, société luxembourgeoise.

On peut croiser chez le même avocat, banquier ou fiscaliste, à Paris, New-York ou Genève un trafiquant de drogue, un directeur financier d'une grande entreprise, un homme politique corrompu et un grand médecin pratiquant des dessous-de-table. Ils viennent tous, dans les mêmes paradis fiscaux, faire gérer les comptes ou sociétés qu'ils ouvrent de plus en plus aisément, particulièrement par Internet. Comme pour la monnaie pour laquelle on dit que la mauvaise chasse la bonne, l'entreprise malhonnête chasse aussi l'entreprise vertueuse. Un PDG honnête ne pourra pas continuer à être évincé des contrats parce qu'il ne verse pas de commissions occultes, ou bien s'entêter à payer 33% d'impôt alors que son concurrent n'en paye que 3%. Le PDG honnête n'a pas d'autres choix que de disparaître ou de suivre les pratiques douteuses.

Nous avons trahi nos juges

Carton rouge aux élus politiques. En 2003, Berlusconi exprime, dans un article publié par la *Voce di Rimini*, sa haine de la justice et des juges car, selon lui, « pour faire ce travail, il faut être mentalement dérangé et s'ils le font, c'est parce qu'ils sont anthropologiquement différents du reste de la race humaine ». Pour durer malgré tous les procès, « il a fallu rendre les lois plus accommodantes, les modifier, en inventer de nouvelles. Silvio Berlusconi s'y est employé, en se défendant de ne songer qu'à ses propres intérêts. Le Parlement a suivi. Loi autorisant le retour au pays des capitaux exportés illégalement, loi dépénalisant les faux bilans, loi compliquant les commissions rogatoires entre la Suisse et l'Italie, loi introduisant la notion de «soupçon légitime» envers les juges... ». Où en est-on en France aujourd'hui?

Carton rouge aux citoyens qui n'ont soutenu aucun juge et qui ont laissé les politiques et les

médias les discréditer. En France, par exemple, des journaux comme Libération et même un cinéaste comme Claude Chabrol dans son film « L'ivresse du pouvoir », se sont sentencieusement moqués de la juge Eva Joly qui est partie, fermant une dernière fois la lumière de son bureau sans un pot d'adieu ni un message de remerciement. Le résultat est efficace : soutenus ni par les politiques ni par les médias, les juges des affaires concernant les mafias et la corruption rendent un à un leur tablier.

Qui a soutenu Denis Robert? Après avoir organisé la coopération des juges, il est aujourd'hui brisé par une infinité de procédures judiciaires à propos de Clearstream. Il témoigne : « Quand je servais de porte-voix et de porte-plume aux juges, il était plus difficile de m'attaquer frontalement. Garzón enseigne aux Etats-Unis. Dejemeppe est dans un placard à la Cour de cassation, Bertossa va diriger une juridiction d'appel, Van Ruymbeke aussi, Jiménez est à la retraite. Les juges de Genève ont vieilli et ont tous changé de fonction. L'appel de Genève a été un joli prêche dans le désert politique d'une Europe où les prédateurs financiers semblent avoir gagné la partie. Le paradoxe est que, si cette Europe judiciaire, pour laquelle je me suis battu, est parfaitement inefficace en matière de crime financier, elle fonctionne très bien quand il s'agit de me faire des procès ou de m'inculper pour diffamation. Dix ans se sont écoulés. Bon anniversaire Messieurs.»

Qui a soutenu le juge Renaud Van Ruymbeke? Il est attaqué par des hommes politiques alors qu'il cherche à éclaircir des questions de corruption internationale « Mon problème, c'est de résoudre l'affaire des frégates de Taïwan, dans laquelle je cherche la trace de 500 millions de dollars de commissions, et où je me suis systématiquement heurté à des entraves, notamment au secret-défense […] La corruption internationale se porte bien. Dans ces dossiers à dimension internationale, on a l'omerta. Les juges n'ont pas le droit d'aller voir : secret-défense. A un certain niveau, vous ne pouvez pas travailler. C'est la fin des affaires financières. Le système international est déjà beaucoup trop verrouillé. Si, en plus, on s'en prend au juge qui tente de remonter ces affaires, ce n'est plus la peine. »

Qui a soutenu Laurence Vichnievsky? Elle a fini par quitter les dossiers politico-financiers et demander à être nommée, en 2002, à la présidence du Tribunal de Grande Instance de Chartres tout en soulignant «Comme le juge, l'élu sert l'intérêt commun. Il me semble qu'ils doivent, tous les deux, pouvoir vivre en bonne intelligence pourvu que chacun exerce son métier et simplement le sien, l'élu en votant la loi, le juge en l'appliquant, tous deux la respectant. »

Nous payons le prix de notre « laisser-tricher ».

Un capitalisme devenu une jungle toxique.

Si l'on compare le blanchiment annuel à la capitalisation des bourses mondiales, une trentaine d'années de blanchiment devraient suffire pour acheter la totalité des bourses mondiales. Ceci nous donne une idée de la puissance financière de l'argent du crime. Le boom mafieux de la dernière décennie permet de penser que l'économie parallèle représente 10% du PIB mondial. Mais il n'y a pas que l'argent du crime, il y a l'argent de la corruption des décideurs. La Banque Mondiale souligne que, outre la criminalité, la corruption est un marché brassant des sommes de même ampleur.

Un regard lucide montre que les *Hedge funds*, dont les avoirs sont enregistrés dans les paradis fiscaux sont facilement alimentés par l'argent sale. 2000 milliards réinvestis tous les ans, depuis longtemps maintenant, c'est à peu près un quart de la richesse mondiale, un quart des entreprises mondiales détenu par des gens dont la richesse aurait le goût du crime et des trafics avilissants.

Monsieur le Président, une économie mafieuse destructrice est en place.

Si votre désir, si celui des citoyens, est de lutter de façon efficace pour l'assainissement de notre système économique, il faut rétablir les conditions qui permettent aux hommes honnêtes d'avoir des chances réelles d'accéder aux postes de direction. Des mesures s'imposent :

• Suspension de marchés publics pour l'entreprise condamnée pour avoir versé des pots-de-vin.

• Inéligibilité définitive des élus condamnés pour délits financiers.

• Reconnaissance du droit d'alerte pour protéger du licenciement les salariés révélant des malversations dans leurs entreprises. Il faut se caler sur la Grande-Bretagne dont la loi "Public Interest Disclosure Act" (PIDA) de 1999 protège le dénonciateur des représailles de son employeur. Une loi similaire existe aux Etats-Unis, aux Pays-Bas, en Nouvelle-Zélande et en Afrique du Sud.

• Réservation des marchés publics, des subventions et des aides aux entreprises n'ayant pas de filiales dans les paradis fiscaux. Cette sélection peut être faite à partir d'une liste d'entreprises dont seraient exclues certaines entreprises nationales ou étrangères lorsque les structures de leurs filiales ne sont pas transparentes.

• Interdiction aux banques de toute transaction avec les paradis fiscaux à horizon 2012. L'interdiction serait faite aux banques d'ouvrir des filiales ou d'accepter (ou de virer) des fonds provenant d'établissements installés dans des territoires qui refusent ou appliquent de manière purement virtuelle la coopération judiciaire internationale. La liste sera une liste stricte des pays qui doivent rentrer dans une norme à fournir pour 2012. La date butoir permettra aux banques de s'adapter.

Aujourd'hui, face aux crises, les lancinantes questions du citoyen ordinaire le hantent : quelle confiance? En qui? Pourquoi?

Pour ne pas tomber dans le « tous pourris » dévastateur, chacun doit faire de son droit de vote, un devoir d'exigence envers ses élus. Plutôt que de faire semblant de châtier des coupables, puisqu'il s'agit plutôt d'un cancer généralisé, prenez, je vous en prie, Monsieur le Président, dès à présent, des mesures simples pour donner la préférence aux hommes de bonne volonté. Il en reste, même si certains ne font pas partie de vos amis.

Réguler la violence : un préalable?

« La mondialisation financière a fait entrer le cheval de Troie de la grande criminalité au cœur même des démocraties. Méprisant Cassandre et ses sombres augures, les responsables politiques, les médias, les citoyens, ont préféré croire, jusqu'à présent, que le monde ne saurait travailler à sa propre perte. Il est temps de se dire qu'on n'entre pas dans l'avenir les yeux bandés. »

Jean de Maillard, vice-président du tribunal de grande instance d'Orléans.

Section 2 – L'expansion des mafias

En 2050, voici le résumé du livre d'histoire des étudiants concernant les 100 dernières années :

« 1950-1980 : période de reconstruction de l'après-guerre et d'euphorie collective : il semble alors que la pauvreté et la misère puissent un jour disparaître dans un monde où les démocraties deviendront le régime politique standard.

1980-2010 : Dès 1985, l'humanité sait qu'elle a une empreinte écologique dépassant les capacités de la planète. Dès 2007, de nombreux rapports prouvent définitivement que le pétrole va disparaître, que l'eau et la nourriture risquent de manquer dans de nombreux endroits. De multiples actions sont mises en œuvre mais s'avéreront inefficaces pour les raisons décrites ci-dessous.

2010-2030 : La part des mafias dans les entreprises passe de 20% à 40% et la part de la richesse mondiale stockée dans des états minuscules, dénommés paradis fiscaux, qui ont moins de 0,1% de la population, passe de 50% à 70%. Le pillage des biens communs (eau, nourriture, forêts, énergie) s'accélère à mesure que leur valeur monte et que leur usurpation est de plus en plus fructueuse. La corruption des politiques est généralisée. Les exodes se multiplient, la misère est partout et les dictatures remplacent les quelques démocraties.

2030 – Des soulèvements populaires renversent le pouvoir dans certains pays émergents, et les révolutionnaires créent les premiers tickets de restriction permettant de limiter les droits d'accès par habitant aux biens communs contrôlés par un nouveau corps de fonctionnaires. Comme en 1789, cette révolution en déclenche d'autres dans de nombreux pays du monde. Ces pays organisent les échanges entre eux, se nomment pays propres, et limitent leurs échanges avec les autres pays corrompus du monde. Tous les organismes que nous connaissons sont créés : l'Ordre Mondial (OM) avec une gestion politique commune où chaque nation propre est représentée. La Banque Unique (BU) permet la traçabilité des richesses de chaque habitant de la planète. La Bourse des Biens Communs (BBC) permet d'échanger les tickets de bien commun octroyés chaque année à chaque habitant de la planète. Le Corps d'Estampillage (CE) valide sur tous les produits les cinq indicateurs : le taux de CO2, le volume d'eau, la quantité d'énergie, le nombre d'hectares mobilisé, le taux de respect planète ; seul le prix en monnaie mondiale reste libre. A l'achat, il faut payer avec la carte « arc-en-ciel » qui débite nos 6 comptes : monnaie mondiale, monnaie CO2, monnaie eau, monnaie énergie, monnaie hectare, monnaie respect. Toute personne peut vendre ou acheter librement ces monnaies auprès d'une unique banque : la BBC »

Science-fiction?

Après avoir souligné l'expansion forte des pratiques mafieuses, nous allons montrer comment elles contrôlent les entreprises et minent les démocraties. Enfin, nous verrons que, si la lutte contre les mafias n'est pas soutenue rapidement par les populations, la réalité de demain sera à l'aune de cette science-fiction

car nous pensons que l'expansion des mafias empêche toute réalisation efficace de nos objectifs écologiques.

Extrait plus complet sur le web

3 Réforme www.reforme.net HEBDOMADAIRE PROTESTANT D'ACTUALITÉ Denis Dupré 16 avril 2009
OPINION

La France, fief de la délinquance financière et donneuse de leçons

Professeur de finance, Denis Dupré dénonce la contradiction qui veut que les juges financiers soient mis au placard au moment où l'on s'attaque à l'évasion fiscale.

Le 8 janvier 2009, le président français annonce la suppression du juge d'instruction puis ouvre un colloque sur la moralisation du capitalisme financier. La raison cartésienne s'y perd.

Il y a urgence, effectivement. Chacun s'accorde à dénoncer aujourd'hui le poison que représentent les paradis fiscaux. Ce poison contamine toutes les structures. Un exemple américain « Microsoft n'a payé aucun impôt en 1999 alors qu'il a réalisé $12.3 milliards de bénéfices aux Etats-Unis. ». Les cabinets de conseil en font un business lucratif.

Suite au scandale d'Enron, la branche-conseil du géant de l'audit Arthur Andersen s'est transformée en Accenture dont : « sa holding de tête, Accenture Ltd. est une société basée aux Bermudes. Accenture a négocié un accord avec le ministre des finances des Bermudes : en cas de changement législatif, la situation d'Accenture restera identique au moins jusqu'au 28 mars 2016 ! En contrepartie Accenture doit verser une taxe maximale annuelle de 27.825$ »

Mais Accenture n'est pas un cas isolé. En effet : « Les quatre grands du conseil international, exerçant à la fois des activités de conseillers et de vérificateurs des comptes des entreprises sont contrôlés par des trusts situés aux Bermudes et en Suisse. Les paradis fiscaux représentent l'outil de base de ces grands cabinets.»

Les paradis fiscaux sont donc dans le collimateur de ceux qui disent vouloir réformer la politique financière mondiale comme le président français.

Pourtant il y a fort longtemps, un an au moins, l'air du temps faisait dire au président français, dont le métier est avocat fiscaliste, que son ami Johnny Halliday avait raison de s'exiler car les riches en France étaient matraqués d'impôt. Un avocat fiscaliste conseille nos fleurons de l'industrie française pour se délocaliser. Les très grandes entreprises ne payent plus beaucoup d'impôt grâce au simple jeu des prix de transfert qui permet de surfacturer aux filiales dans les pays fortement taxés pour localiser les bénéfices…dans les filiales des paradis ! Ainsi : « La république de Genève propose aux sièges sociaux des entreprises un taux d'imposition de 6,4 %».

Tous les grands groupes français ont des filiales dans des paradis fiscaux, et cela est considéré, avec parfois certaines raisons, comme une question de survie dans un monde concurrentiel. Mais aujourd'hui, le Don Quichotte des paradis fiscaux affirme "On ne peut pas se battre à l'extérieur de notre continent contre certaines pratiques et les tolérer sur notre continent, c'est tout".

"Une banque française qui bénéficie du soutien de l'État devra être totalement claire sur ses relations avec les paradis fiscaux", renchérissait aussitôt le Ministre du budget. Notons que Monsieur le Ministre du budget, a été jusqu'en 2002 l'un des dirigeants du cabinet Arthur Andersen et s'occupait à ce titre de l'audit des entreprises publiques. Le blanc d'hier devient noir aujourd'hui.

Ceux qui gouvernent la France ne sont donc ni naïfs, ni méconnaissant le système.

Or, la France, depuis quelques temps déjà, a mis au placard ses juges financiers, a, par la loi, permis de prolonger l'anonymat des SCI permettant, à ceux qui cherchent la discrétion, d'acheter massivement des biens immobiliers. Elle refuse un statut pour les lanceurs d'alerte. Ceux qui dénoncent sont licenciés ou ruinés par des procès.

Et aujourd'hui, cerise sur le gâteau d'anniversaire des délinquants financiers, avec la suppression des juges d'instruction, les enquêtes portant sur des faits de corruption politique, la délinquance de l'élite, resteront entre les mains du pouvoir exécutif.

La raison cartésienne s'y perd.

Les discours moralisateurs adressés aux pays-paradis fiscaux sont-ils sincères? Dans ce cas, d'ici peu, nous devrions voir des cabinets d'avocats français inspecter leurs commissions et restituer toutes leurs primes au fisc français reçues jadis pour leurs « bons »conseils d'origine douteuse.

Dans le cas contraire, ces discours ne sont-ils que des rideaux de fumée qui cachent des mesures favorisant au mieux le laisser faire et au pire le développement des systèmes de corruption?

Actuellement il suffit de signer 12 accords avec les pays de son choix de l'OCDE pour être sorti des paradis fiscaux. Pour que le G20 soit efficace, il est impératif qu'un accord standard soit signé avec tous les pays. On doit imposer une date butoir pour la remise des informations et que cela ne soit pas aux frais du pays demandeur. Il faut absolument des règles simples mondiales de transparence de tous les comptes et des bénéficiaires de tous les trusts.

Le G20 a laissé des maillons faibles. Par exemple : « un juge d'instruction français qui s'adresserait à la justice israélienne pour enquêter sur des mouvements de fonds ayant transités par une banque locale, n'a aucune chance d'obtenir la moindre réponse, si les comptes visés appartiennent à un citoyen israélien. Or il suffit d'être juif pour obtenir la citoyenneté israélienne et bénéficier ainsi de la protection de l'Etat hébreu. Cela fait des années que la mafia russe a compris l'intérêt de cette disposition ».

La France peut faire son ménage : toutes les entreprises du CAC 40 et toutes les banques françaises sont présentes dans ces paradis et devraient donc être sanctionnées par la loi. Plus de délinquant plus de recéleur !

Pouvons-nous nous contenter de rire de l'incohérence des discours avec nos chansonniers? Ces signaux doivent nous réveiller car un rideau de fumée peut cacher la dictature.

La crise est face à nous, devrons-nous en plus la vivre sous le joug?

Voter des lois contre les pratiques mafieuses

I. Suspension de marchés publics pour l'entreprise condamnée pour avoir versé des pots-de-vin.

II. Inéligibilité définitive des élus condamnés pour délits financiers.

III. Reconnaissance du droit d'alerte pour protéger du licenciement les salariés révélant des malversations dans leurs entreprises.

Il faut se caler sur la Grande-Bretagne dont la loi "Public Interest Disclosure Act" (PIDA) de 1999 protège le dénonciateur des représailles de son employeur. Une loi similaire existe aux Etats-Unis, aux Pays-Bas, en Nouvelle-Zélande et en Afrique du Sud.

Voter des lois contre les paradis fiscaux

I. Réserver les marchés publics, les subventions et les aides aux entreprises n'ayant pas de filiales dans les paradis fiscaux.

II. Interdire aux banques toute transaction avec les paradis fiscaux à horizon 2012.

III. Pousser les agences de notations sociales à pénaliser fortement la présence dans les paradis fiscaux.

4 THE HUFFINGTON POST Denis Dupré 5 janvier 2016
BLOG A LA UNE

Comment 97% des députés ont fait capoter la loi pour lutter contre l'évasion fiscale

POLITIQUE - Un rapport parlementaire d'octobre 2015 estimait entre 40 et 60 milliards d'euros les bénéfices des entreprises qui échappent à l'impôt, soit un manque à gagner de 15 milliards d'euros pour les caisses de l'État. "*La lutte contre l'évasion fiscale "agressive", c'est-à-dire l'utilisation abusive de mécanismes légaux afin d'échapper à l'impôt, est aujourd'hui une nécessité européenne et mondiale*", rapportaient les auteurs, les députés Marc Laffineur (Les Républicains) et Isabelle Bruneau (PS). Ces chiffres sont peut-être même sous-estimés puisqu'en novembre 2015, la Commission européenne a publié que l'évasion fiscale des multinationales coûtait 1000 milliards d'euros par an à l'Europe.

Dans le cadre du Projet de Loi de Finances Rectificatif 2015, les députés français ont semblé franchir un pas décisif dans cette lutte contre l'évasion fiscale avec l'amendement 340, déposé par Valérie Rabault, Yann Galut, Pascal Cherki et Dominique Potier. Cet amendement prévoyait que les entreprises multinationales rendent publiques chaque année leur chiffre d'affaires, leurs bénéfices, le nombre de leurs filiales et de leurs employés ainsi que le montant des impôts payés et ce, dans chacun des pays étrangers dans lesquels elles sont implantées. Cette transparence permettrait de pouvoir débusquer plus facilement l'évasion fiscale des entreprises pratiquant ce que l'on appelle les prix de transfert pour localiser les bénéfices dans les filiales dans des paradis fiscaux.

Cet amendement 340 a d'abord été adopté en première lecture le 4 décembre. Puis dans la soirée du 15 décembre, vers 1 heure du matin, sur un total de 577 députés, 52 étaient présents pour le vote de deuxième lecture dont le résultat a été en faveur de la transparence.

Or, 40 minutes plus tard, a eu lieu une procédure inhabituelle. L'amendement a été soumis à un second vote. Certains députés sont partis, d'autres arrivés. En tout, 46 présents. 25 députés vont voter contre la transparence fiscale et 21 pour. L'amendement est refusé.

Nous, citoyens, sommes responsables de notre démocratie et nous devons nous poser des questions.

531 députés étaient absents au moment du vote. Notre représentation nationale est-elle fatiguée? L'organisation des débats et des votes parlementaires correspond-elle toujours aux principes de notre constitution?

Nous pouvons demander les raisons de leur comportement à certains de ceux qui étaient présents au parlement cette nuit-là.

Christian Eckert, le ministre du budget, a fait voter l'amendement à 1h du matin. Suite au résultat favorable à la transparence, il a demandé une suspension de séance puis après 40 minutes, il a décidé un second vote. Pourquoi?

Marc Laffineur, un des auteurs du rapport parlementaire sur l'évasion fiscale... n'a pas voté. Pourquoi?

Valerie Rabaud qui a déposé l'amendement 340... a voté contre. Pourquoi?

Sebastien Denaja, député socialiste, a voté pour l'amendement au premier vote puis...contre au second vote. Pourquoi?

Jean-Louis Dumont, député socialiste, est arrivé après la suspension de séance pour voter... contre l'amendement. Pourquoi?

Cinq députés socialistes, Marie-Anne Chapdelaine, Jean Launay, Annie Le Houerou, Jacques Valax et Michel Vergnier, qui avaient voté pour la transparence fiscale lors du premier vote sont partis au moment de la suspension de séance et... n'ont pas voté au second vote.

C'est ballot ! Avec leurs 5 voix, le second vote aurait été favorable à la transparence !

A qui profite donc l'avortement de cet amendement? Pas à l'équilibre des finances de notre pays, ni à la transparence pour la justice fiscale...

3 jours plus tard, le 18 décembre, au sein de cette même assemblée nationale, son vice-président Denis Baupin, signait un communiqué de presse "*Réduire l'empreinte carbone des investisseurs passe par la transparence*". La transparence redevenait essentielle pour sauver le climat alors que la présence au vote de seulement 5 parmi les 11 députés absents du groupe écologiste aurait permis de faire basculer le vote pour la transparence.

Ne pas venir soutenir l'amendement 340, laisser manœuvrer le ministre pour modifier le vote parlementaire, c'est défendre le fait qu'extrême libéralisme et intérêt collectif peuvent vivre en parfaite harmonie, que l'accord écologique mondial COP21 est parfaitement compatible avec des entreprises non transparentes, ne payant plus d'impôts et mettant en procès les états dans des procédures opaques comme va le permettre le traité économique transatlantique TAFTA.

Au second vote, 21 députés dont 13 socialistes ont voté pour la transparence fiscale: Laurence Abeille, Éric Alauzet, Danielle Auroi, Denis Baupin, Sergio Coronado, Paul Molac, Eva Sas, Philippe Noguès et Ibrahim Aboubacar, Kheira Bouziane-Laroussi, Isabelle Bruneau, Fanélie Carrey-Conte, Pascal Cherki, Catherine Coutelle, Yves Daniel, Yann Galut, Chantal Guittet, Audrey Linkenheld, Christian Paul, Dominique Potier et Suzanne Tallard.

25 députés dont 20 socialistes ont voté contre la transparence: Gilles Carrez, Marie-Christine Dalloz, Véronique Louwagie, Frédéric Reiss, Charles de Courson et Frédéric Barbier, Jean-Marie Beffara, Jean-Claude Buisine, Christophe Caresche, Pascal Deguilhem, Sébastien Denaja, Jean-Louis Dumont, Jean-Louis Gagnaire, Joëlle Huillier, Bernadette Laclais, Jean-Yves Le Bouillonnec, Viviane Le Dissez, Bruno Le Roux, Victorin Lurel, Frédérique Massat, Christine Pires Beaune, François Pupponi, Valérie Rabault, Pascal Terrasse, Jean-Jacques Urvoas.

531 avaient sans doute mieux à faire.

C'est aux citoyens qu'il revient de rappeler aux députés de remplir leur devoir d'élu.

N'hésitez pas à féliciter les élus courageux et interpeller les autres en obtenant leurs mails sur le site de l'assemblée nationale.

Il y a 2500 ans, Périclès avait prévenu les athéniens du risque d'effondrement de la cité et de la démocratie et leur avait dit: "*Il faut choisir : se reposer ou être libre*".

Souhaitons à nos députés une bonne année 2016. Qu'ils ne se reposent pas comme en 2015 pour que nous puissions espérer préserver notre liberté.

Un nouvel amendement, reprenant les principes de l'amendement 340, va être déposé dans le cadre de la loi Sapin II. Pour qu'il passe, il faut faire pression sur les députés (voir le site Stop Évasion Fiscale) et signer massivement la pétition pour faire passer une loi pour lutter contre l'évasion fiscale

5 THE HUFFINGTON POST Denis Dupré 18 janvier 2016
BLOG A LA UNE

Pourquoi la loi de finance 2016 tranquillise les entreprises qui pratiquent l'évasion fiscale?

- épisode 2 -

Le premier épisode s'est joué le 16 décembre à 1 heure du matin à l'assemblée nationale: Comment 97% des députés ont fait capoter la loi pour lutter contre l'évasion fiscale?

Résumé de l'épisode I:

Dans le cadre de la loi de finance rectificative 2015, l'amendement 340 est déposé par Valérie Rabault, Yann Galut, Pascal Cherki et Dominique Potier pour lutter contre l'évasion fiscale. Il passe au vote en première puis en deuxième lecture. Une procédure rarissime est demandée par le Ministre du Budget pour faire revoter. Mouvements et tractations... abracadabra, l'amendement est refusé.

Mais, tout est bien orchestré puisque le lendemain 17 décembre, l'épisode 2 se déroule lors de la première séance du projet de loi de finance 2016 avec l'adoption de l'article 121 qui doit permettre de lutter... contre l'évasion fiscale.

Lors de la discussion générale, seule parmi tous les intervenants, Jacqueline Fraysse revient sur ce qui s'est passé pour l'amendement 340 et affiche son indignation : « *Nous ne pouvons que déplorer le rejet, dans des conditions non seulement rocambolesques mais surtout très préoccupantes pour le fonctionnement de notre démocratie, de l'amendement adopté en première lecture par notre assemblée .... Les Français jugeront !*»

A nous citoyens, des députés disent que l'article 121 est une réelle avancée pour la transparence fiscale. Le 27 décembre, Valerie Rabault, rapporteuse de la commission des finances, qui a déposé l'amendement 340, puis voté contre, pour finalement défendre l'article 121, explique sur son blog que l'amendement 340 aurait été néfaste pour les entreprises et l'article 121 constitue une belle avancée.

Est-ce vrai? Lisons en parallèle l'amendement 340 et l'article 121 sensé le remplacer. 4 points sont fondamentalement différents.

Point 1 : l'article 121 repousse l'obligation de déclaration à décembre 2017.

Point 2 : les citoyens sont exclus de l'accès à l'information. L'amendement 340 destinait cette transparence des entreprises au citoyen : « *En cas de manquement à ces obligations d'information, toute personne peut demander au président du tribunal compétent à la société concernée de se conformer à ces obligations. Ces informations sont publiées en ligne, en format de données ouvertes, centralisées et accessibles au public.* »

Dans l'article 121, comme le souligne Max Alain Obadia, expert-comptable et commissaire aux comptes, longtemps membre du cercle des experts fiscaux du MEDEF « *il n'est pas question de "publication" mais d'une communication réservée à l'administration, donc confidentielle, alors que c'est l'ensemble des citoyens qui est concerné par le problème de l'évasion fiscale.* »

La France avec un nombre stable de 5000 contrôleurs n'a pas les moyens d'enquêter dans le monde entier. Si les informations étaient publiques, accessibles sur internet, des concurrents, des ONG et des journalistes d'investigation pourraient se révéler efficaces pour traquer les erreurs.

Point 3 : les informations à déclarer ne sont plus dans la loi. L'amendement 340 voulait tout savoir sur les effectifs, bénéfices avant impôt, montant des impôts sur les bénéfices et subventions publiques reçues des « *sociétés cotées et celles au chiffre d'affaires supérieur à 40 millions d'euros...* ». L'article 121 demandera une déclaration aux entreprises au « *chiffre d'affaires annuel, hors taxes, consolidé supérieur ou égal à 750 millions d'euros* ». Seuls, les très grands groupes seront tenus à cette déclaration

dont le contenu précis doit faire l'objet d'un décret... dont la date de parution n'est pas encore fixée.

Point 4 : la pénalité financière en cas d'absence de déclaration est dès à présent fixée par la loi. Ici par contre, l'article 121 est redoutablement précis. Il inscrit dans la loi le montant maximal de l'amende dont les entreprises qui oublieraient de faire leur déclaration auraient à s'acquitter : 100 000 €. Max Alain Obadia, sur son blog, souligne que « *la modicité de l'amende, vu la taille des groupes concernés, a de quoi faire sourire. Ou pleurer*. »

A nous citoyens, des députés disent qu'avec l'amendement 340, on risquait de faire fuir les entreprises

L'article 121 ne fait qu'engager ce que le G20 a déjà imposé et en matière de lutte contre l'évasion fiscale, il faut se contenter, d'après certains, d'aller au pas européen. Sinon on prendrait le risque, comme l'expliquent les députés Bernadette Laclais et Pascal Terrasse de faire fuir les entreprises. Valérie Rabault omet de rappeler sur son blog qu'elle fait partie des députés ayant déposé l'amendement 340. Dès lors, difficile de croire que cet argument lui est apparu à minuit, alors qu'elle explique elle-même que le problème s'est déjà posé par le passé sur la loi bancaire.

Il faudrait donc se résigner aux 60 à 80 milliards d'euros par an de manque à gagner dans les caisses de l'état français. Il faudrait que l'état français n'attaque en justice aucune entreprise qui pratique l'évasion fiscale. Il faudrait s'abstenir de réaliser en France des transactions comparables à celle qui vient d'aboutir pour 318 millions d'euros entre l'état italien et Apple Italie qui délocalisait ses bénéfices vers l'Irlande où un taux d'impôt à 2,5% avait été négocié.

Oui, l'amendement 340 était vraiment audacieux ! Tel qu'il est ficelé, l'article 121 est d'un impact dérisoire et il tranquillise parfaitement les entreprises déloyales, pratiquant l'évasion fiscale au détriment des citoyens et au profit des actionnaires, ces entreprises que nos représentants ont tant peur de voir fuir le pays.

Et si les citoyens avaient plutôt envie de protéger de cette concurrence illégale, les petites et moyennes entreprises françaises qui n'ont pas encore basculé dans des pratiques où la fraude fiscale est positivée?

Le député Éric Alauzet, qui a soutenu l'amendement 340, a promis de revenir sur le sujet dès la présentation du projet de loi de Michel Sapin sur la transparence économique, prévue au printemps prochain.

C'est bien les députés convaincus qui ont encore les moyens de réintroduire dans le projet de loi 2016 les principes de l'amendement 340.

L'article de presse qui s'interrogeait sur les raisons de la manœuvre dont l'amendement 340 a fait les frais, a rencontré un écho considérable, témoin de l'intérêt largement partagé pour l'urgence de la transparence fiscale et la préservation d'un fonctionnement réellement démocratique de notre société.

Nous comptons sur vous, Mesdames et Messieurs les députés, qui êtes capables de résister aux lobbies, pour proposer à nouveau un texte fort au printemps dans le cadre de la loi Sapin sur la transparence économique. Vous pourrez nous compter via cette pétition : Faire passer dès 2016 une loi pour contrer l'évasion fiscale.

A vous de jouer l'épisode 3.

6 MEDIAPART Denis Dupré 3 mars 2016
BLOG

Bientôt 100 000 signataires pour faire passer le 23 mars 2016 une vraie loi pour contrer l'évasion fiscale

Première victoire : Bercy est prêt à reculer. Le 23 mars, avant les débats parlementaires de ce printemps, un projet de loi relatif à « la lutte contre la corruption et la transparence de la vie économique » doit être présenté en Conseil des ministres. Nous serons devant l'Elysée pour remettre la pétition aux membres du gouvernement et au président de la République.

93 000 signataires de la pétition « Faire passer dès 2016 une loi pour contrer l'évasion fiscale ». Première victoire : Bercy est prêt à reculer et envisage de rendre public les données des entreprises qui permettrait une surveillance citoyenne pour éviter l'évasion fiscale.

Le 23 mars, avant les débats parlementaires de ce printemps, un projet de loi relatif à « la lutte contre la corruption et la transparence de la vie économique » doit être présenté en Conseil des ministres. **Nous serons devant l'Elysée pour remettre la pétition** aux membres du gouvernement et au président de la République.

60 milliards par an sont détournés par les entreprises pour cause d'optimisation fiscale. C'est plus élégant qu'évasion fiscale mais ce détournement permet aux grandes entreprises de payer en moyenne 8% d'impôt… alors que nos PME en payent 25%.

60 milliards, c'est le salaire de 2 millions d'infirmières. Le plan hôpital prévoit plutôt 22.000 postes supprimés dans les hôpitaux d'ici fin 2017.

Dès décembre 2015, un amendement aurait permis à l'Etat français de lutter efficacement contre l'évasion fiscale, en exigeant que les données fiscales détaillées des entreprises soient bien accessibles pour tous sur internet, mais nos parlementaires se sont fait tout-petits devant les lobbies des actionnaires.

Diffusons largement la pétition pour atteindre rapidement les 100 000 signataires

Participez et suivez nos actions sur le site stopevasionfiscale et le compte twitter @denisdupre5.

Nous ne voulons pas d'une potion qui prélève aux petits et gave les gros

Une super potion: 100 milliards en moins sur les salaires et 60 milliards d'évasion fiscale - Merci Patron!

Les actionnaires peuvent dire merci à nos gouvernants qui, en ce moment, préparent une potion tout à fait de leur goût. Mais cette potion, c'est la classe moyenne qui doit l'ingurgiter. Comme un enfant qui refuse son sirop, elle regimbe la classe moyenne et les réseaux sociaux se font l'écho de ce qui se dit partout dans les bistrots, dans les associations, à la sortie des écoles: "On nous prend pour des cons!"

Un des ingrédients de cette potion est la loi El Khomri. Malgré tout ce qu'on leur serine, les Français "ordinaires", les ploucs, les banlieusards, ceux de la cité comme ceux de la cambrousse, ont bien compris qu'il s'agissait de donner carte blanche aux entreprises pour que les dividendes des actionnaires soient bien stables. C'est sûr, pour ne pas perdre notre job, nous sommes prêts à baisser de 10% nos salaires.

C'est sûr, les entreprises qui pratiquent l'évasion fiscale en logeant les bénéfices dans les paradis fiscaux et affichant des pertes dans la filiale française, peuvent facilement faire coup double: des profits supplémentaires sur le dos des contribuables et du chantage à l'emploi sur le dos des travailleurs. 10% de nos salaires, c'est 100 milliards par an sur les 1000 milliards d'euros de masse salariale! Et hop! 100 milliards de plus pour les actionnaires!

Pour avoir un job, demain, nous serons prêts à accepter comme les Allemands, des salaires de 400 euros par mois. C'est déjà les conditions de survie qu'on propose à certains de nos jeunes quand ils ont la chance de décrocher un emploi aidé.

Pourtant aujourd'hui, en Chine, avec la crise mondiale, même les ouvriers à 200 euros et les ingénieurs à 600 euros par mois perdent leur job. L'appauvrissement de la classe moyenne n'est pas le prix à payer pour avoir du travail. C'est le prix à payer pour préserver les revenus des actionnaires. Et ce sont eux qui sont à la manœuvre dans cette loi travail.

Voilà ce que pense Monsieur Tout-le-monde. Pas étonnant que la pétition Loi travail: non, merci! recueille 1 million de signatures.

Et puis, pendant ce temps où les acquis sociaux sont explosés pour raison officielle de compétitivité, 60 milliards par an sont détournés par les entreprises pour cause d'optimisation fiscale. C'est plus élégant qu'évasion fiscale mais ce détournement permet aux grandes entreprises de payer en moyenne 8% d'impôt... alors que nos PME en payent 25%.

60 milliards, calcule le Français moyen, c'est le salaire de 2 millions d'infirmières. Mais le plan hôpital prévoit plutôt 22.000 postes supprimés dans les hôpitaux d'ici fin 2017. Monsieur Tout-le-monde se demande quel hôpital, il pourra se payer demain.

Dès décembre 2015, un amendement aurait permis à l'Etat français de lutter efficacement contre l'évasion fiscale, en exigeant que les données fiscales détaillées des entreprises soient bien accessibles pour tous sur internet mais nos parlementaires se sont fait tout-petits devant les lobbies des actionnaires.

Pourtant, si Bercy, vient récemment de reconnaître qu'il n'excluait plus de rendre publiques les données, les presque 100.000 Français "ordinaires" qui ont signé la pétition "Faire passer dès 2016 une loi pour contrer l'évasion fiscale" y sont pour quelque chose. Il ne faut pas laisser faire.

Ceux qui veulent mieux comprendre les rouages de l'évasion fiscale, savoir si leur député est favorable à la transparence fiscale et s'associer aux initiatives qui vont dans le bon sens, peuvent consulter le site StopEvasionFiscale et le compte twitter @denisdupre5.

Avant les débats parlementaires de ce printemps, le projet de loi relatif à "la lutte contre la corruption et la transparence de la vie économique", doit être présenté le 23 mars en Conseil des ministres.

Ce 23 mars, nous viendrons remettre les 100.000 signatures à l'Assemblée Nationale, pour soutenir les députés courageux qui veulent la transparence des informations fiscales et à l'Elysée, pour dire au gouvernement que nous ne voulons pas d'une potion qui persiste à prélever aux petits tout en continuant à gaver les gros.

Mettez de la justice dans votre potion, s'il vous plaît!

Envoyez un mail à Pierre Moscovici pour la transparence fiscale des entreprises en Europe

Selon la Commission Européenne, des montants énormes sont perdus en raison de l'évasion fiscale et de l'évitement fiscal. Elle estime les pertes à 1000 milliards d'euros par an.

La quatrième directive relative à la coopération administrative, adoptée par les ministres des Finances européens le 8 mars 2016, contraint désormais les entreprises multinationales à déclarer leurs revenus, leurs profits, leurs impôts et le nombre d'employés aux autorités fiscales des pays européens.

Cependant, la Commission envisage de ne pas rendre publique l'intégralité de ces données, car, dit-elle, "*nous essayerons de faire ceci de façon équilibrée pour ne pas poser de défis de compétitivité aux entreprises*".

Or, ne pas rendre toutes les données publiques, conduit à une loi fiscale arbitraire. Ainsi l'entreprise X qui peut faire du chantage à la délocalisation verra le gouvernement plier et lui permettre de continuer ses pratiques d'évitement fiscal. L'entreprise Y, sans possibilité de chantage à l'emploi, devra payer l'impôt réglementaire. Si les données sont toutes publiques, l'entreprise Y pourra comprendre cette inégalité de traitement et exiger la justice.

Ainsi, rendre accessible à tous les citoyens toutes les données des grandes entreprises, est le gage d'efficacité fiscale et d'égalité de traitement entre les entreprises, que les entreprises X et Y soient européennes ou non.

La Commission Européenne a toujours défendu une forme de régulation basée sur la peur des entreprises de perdre leur réputation: "Name and Shame". Pourquoi n'appliquerait-elle plus ce principe sur la question de la transparence fiscale?

Le 12 avril 2016, Le commissaire européen Moscovici en charge des négociations, va annoncer quelles données seront rendues publiques dans tous les pays européens.

Les opinions publiques ont déjà pris position. En France, les 100.000 signataires de Faire passer dès 2016 une loi pour contrer l'évasion fiscale exigent la transparence dès 2016 pour toutes les données.

Toutes les entreprises doivent être à égalité devant l'impôt et les pays européens ne doivent pas être en compétition pour capter les entreprises avec le moins-disant fiscal.

Il nous reste 15 jours pour envoyer au chef de cabinet du commissaire européen Moscovici: olivier.bailly@ec.europa.eu le mail suivant:

From today on, Europe must disclose to each and every citizen the full country by country report: "Name and shame"

Fiscal evasion is a plague for both European citizens and European economy. We support fully transparent reports to fight this form of malpractice that is highly detrimental to Europe's democratic ideal. We want Europe to release to all citizens a complete and thorough country-by-country "Name and Shame" report.

9 THE HUFFINGTON POST Denis Dupré 23 mars 2016
BLOG A LA UNE

Le Conseil Constitutionnel couvre-t-il l'évasion fiscale?

Le gouvernement va-t-il ne rien exiger des grandes entreprises concernant l'accès public aux données dans son projet de loi, déposé en Conseil des Ministres, le 30 mars 2016 portant sur la transparence financière?

Pourquoi ne demanderait-il pas que les grandes entreprises rendent publiques 5 malheureuses données (chiffre d'affaire, impôts, bénéfices, subventions reçues et effectifs) pour leurs filiales partout dans le monde?

L'article 121 de la loi de finances 2016 a déjà contraint les entreprises à révéler aux autorités fiscales des données sur leurs activités, définies dans un décret à venir. En décembre 2015, le conseil constitutionnel a été saisi pour invalider cet article de loi. Il a répondu: "*Considérant que les dispositions contestées se bornent à imposer à certaines sociétés de transmettre à l'administration des informations relatives à leur implantation et des indicateurs économiques, comptables et fiscaux de leur activité; que ces éléments, s'ils peuvent être échangés avec les États ou territoires ayant conclu un accord en ce sens avec la France, ne peuvent être rendus publics; que, par suite, ces dispositions ne portent aucune atteinte à la liberté d'entreprendre...*".

Si le Conseil Constitutionnel laisse penser qu'il condamnera tout *reporting* public pour préserver la liberté d'entreprendre, sa position met en péril le fonctionnement démocratique de notre société.

De quel droit pourrait-il le faire?

Tout d'abord, rappelons qu'en France, depuis des décennies, des données des bilans et comptes de résultat des entreprises doivent être publiées. Les amendes sont étrangement ridicules si bien que nombreuses sont celles qui ne respectent pas la loi. Mais, le fait de rendre publiques des données d'entreprise n'a jamais été jugé contraire à la constitution.

Rendre publiques les données sur les entreprises serait-il une entrave à la liberté d'entreprendre ... de ceux qui trichent avec l'impôt?

Notre Conseil Constitutionnel est le garant de notre démocratie. La liberté d'entreprendre des entreprises malhonnêtes met en péril celle des autres. Peut-il affirmer que l'évasion fiscale qui favoriserait la liberté d'entreprendre est une bonne chose sans voir la liberté d'entreprendre qui disparaît pour les entreprises respectueuses de la loi, alors victimes de concurrence déloyale et acculées à la faillite? Le Conseil Constitutionnel va-t-il ensuite nous convaincre qu'au titre de la liberté d'entreprendre, les trafics d'humains, d'armes, de drogue sont des entreprises comme les autres et qu'il serait bon de copier certains de nos voisins qui les intègrent sans gêne dans leur PIB?

Messieurs les membres du Conseil Constitutionnel, nous vous rappelons qu'en septembre 2015, vous avez cité la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales comme un objectif à valeur constitutionnelle.

Le citoyen doit-il ne pas pouvoir vérifier le montant des impôts à payer des entreprises? Si c'est le cas, le conseil constitutionnel viole et la constitution de 1958 en vigueur et la Déclaration de 1789!

La constitution de 1958 stipule: "*article 2 - Son principe est: gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple*".

Selon la Déclaration de 1789, tout citoyen a le droit de constater par lui-même le recouvrement de l'impôt "*Art. 14. - Tous les Citoyens ont le droit de constater, par eux-mêmes ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi, et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée*."

Aujourd'hui, l'enjeu majeur, c'est bien l'accès à tous de ces données dans le projet de loi Sapin II sur la transparence économique des entreprises.

Soit le gouvernement, fort du droit du peuple, exige cette transparence pour les citoyens, soit il s'autocensure au prétexte que le Conseil Constitutionnel risque de retoquer ce principe de transparence.

Si le projet Sapin II est tronqué, quelques députés courageux peuvent encore déposer un amendement pour que soient intégrés ces principes de transparence fiscale et d'accès public aux données. Une majorité de députés intègres pourront voter cet amendement. Les sénateurs suivront car ils auront entendu les exigences de l'opinion publique et pris connaissance, entre autres initiatives, de la pétition "dès 2016 une loi pour contrer l'évasion fiscale" qui a dépassé 100. 000 signataires.

Puis, sans doute, certains parlementaires saisiront le Conseil Constitutionnel. Il affirmera, que tout citoyen a le droit de constater par lui-même le recouvrement de l'impôt et qu'il est "conforme à la Constitution" que ces données soient rendues publiques. Sinon à quel jeu jouerait donc un conseil constitutionnel qui n'applique plus la constitution dont il est le garant? Qui sert-il?

La loi Sapin II est un tournant historique: soit le Conseil Constitutionnel, notre gouvernement et nos représentants couvrent l'évasion fiscale et bafouent la constitution et la démocratie, soit nous aurons fait ensemble quelque chose de bien pour le plus grand nombre.

10 MEDIAPART Denis Dupré 24 mars 2016
BLOG

Qui doit diriger l'Europe? Qui doit aller en prison?

Antoine Deltour a dénoncé les pratiques de forfait courantes au Luxembourg. De forts soupçons existent que Jean-Claude Juncker, premier Ministre Luxembourgeois de 1995 à 2013, ait eu connaissance de ces pratiques. Le 24 avril, le procès de Deltour s'ouvre. La Commission Européenne est toujours présidée par Jean-Claude Junker.

2014 : Affaire LuxLeaks

Antoine Deltour, que vous pouvez soutenir en signant la pétition Soutenons Antoine Deltour, a dénoncé les pratiques de forfait courantes au Luxembourg sans aucun enrichissement personnel et en sacrifiant sa carrière.

Des accords fiscaux entre le fisc luxembourgeois et de nombreuses multinationales confirme un système d' « optimisation » fiscale à grande échelle au cœur de l'Europe. Selon l'hebdomadaire allemand Der Spiegel, de forts soupçons existent que Jean-Claude Juncker, premier Ministre Luxembourgeois de 1995 à 2013, ait eu connaissance de ces pratiques.

2016 : Qui doit diriger l'Europe? Qui doit aller en prison?

La Commission Européenne estime la fraude et l'évasion fiscale en Europe à 1000 milliards d'euros par an. Les opinions publiques, entre autres initiatives, les 110 000 signataires de la pétition "dès 2016 une loi pour contrer l'évasion fiscale", exigent transparence et justice.

Antoine est en procès au Luxembourg ce 24 avril. Il risque 5 ans de prison et 1 250 000 euros d'amende.

Jean-Claude est toujours président de la Commission Européenne.

Evasion fiscale, l'Europe patine, la France recule!

Ça semble chauffer en Europe en ce moment mais où en sommes-nous vraiment?

Les communications se bousculent sur le sujet. L'Europe prétend qu'elle avance à grands pas vers la transparence fiscale et la France assure qu'elle fait son maximum pour atteindre ce même objectif. Pourtant, nous, citoyens lambdas, nous voyons l'Europe patiner et la France franchement reculer.

Depuis 2014, chaque banque doit fournir des informations comme son bénéfice et ses effectifs dans chacun des pays du monde. Des fruits ont sans doute été cueillis par les administrations fiscales mais grâce au reporting public de ces informations, des ONG, ont levé, dans un rapport sur les banques françaises, de graves signes de pratique d'évasion fiscale que nos autorités fiscales n'ont, semble-t-il, ni détectés ni empêchés. En supposant que les administrations fiscales puissent être indépendantes aux pressions, leurs moyens sont limités et le regard citoyen, qui est prévu par notre Constitution, est le seul qui puisse permettre non plus de jouer entre voleurs et gendarmes mais de défendre les banques honnêtes et de faire évoluer les autres.

Car c'est bien d'honnêteté dont on parle...

La France peut s'enorgueillir d'avoir été leader pour la transparence des données des banques en 2013 et l'Europe lui a alors emboité le pas.

Dans ce sens, en Europe, depuis mars 2015, toutes les entreprises sont obligées de fournir à leurs autorités fiscales des données dans chacun des pays où elles opèrent. Le reporting public est évidemment indispensable.

Ce 12 avril 2016, la commission européenne le propose pays par pays, pour les entreprises présentes dans les 28 pays de l'union européenne et dans des pays inscrits dans une liste de paradis fiscaux qui reste à définir.

Ce timide pas en avant ne permettra toujours pas aux citoyens européens de déceler la localisation des bénéfices qui vont continuer de fuir là où l'imposition est faible ou nulle. Et ce d'autant plus que la liste sera forcément politique : qui osera en Europe mettre l'état américain du Delaware ou la city de Londres sur la liste?

Or, il suffit d'un trou dans le filet, comme l'ont montré les révélations des *Panama Papers*, pour que nombre de gros poissons s'échappent.

Pierre Moscovici, commissaire européen, a pourtant affirmé le 8 avril aux représentants du comité STOPEVASIONFISCALE, partager le même but de transparence totale. Il pense que la transparence totale pourrait être atteinte en moins de trois ans et peut être à horizon d'un an sous la pression des scandales et de l'opinion publique. Cependant, selon lui, la majorité des entreprises ne veut pas de distorsion de concurrence liée à la publication des données. L'enjeu est donc, pour lui, de faire adopter cette transparence au niveau mondial par l'OCDE.

Combien de temps encore l'Europe va-t-elle tergiverser? Peut-elle se permettre de différer un reporting public des données des entreprises, pays par pays, pendant même encore une année?

Et la France?

Elle a perdu son bel élan. Pire, en décembre 2015, l'amendement 340 a été volé aux citoyens et la loi qui a été votée, en guise de remplacement, s'est révélée d'une exigence bien conciliante. La France qui, en 2007 avait permis des trusts de droit français pour le bonheur des avocats et des banques qui peuvent en assurer la gestion, prévoyait dans la loi de lutte contre la fraude fiscale et la grande délinquance économique et financière de décembre 2013 un registre public avec le nom des

bénéficiaires. Mais, comme le souligne le *Canard Enchainé* du 6 avril 2016, deux ans après, les modalités de consultation du registre qui devaient être précisées par décret en Conseil d'Etat... ne sont toujours pas publiées. En 2011, la France a même sorti de sa liste noire le Panama à l'époque où nos grandes entreprises françaises ont voulu signer des contrats dans ce pays. Selon *Le Figaro* du 6 avril 2016, "*un mois après la visite du président panaméen à Paris, le parlement français était sommé de voter une convention favorable au Panama*".

Les réponses des membres du gouvernement français sont invariables : "*Nous sommes favorables à la transparence mais... nous ne ferons rien avant que l'Europe nous y oblige*."

Comment interpréter cette position? Le gouvernement français et la grande majorité de nos parlementaires seraient-ils bienveillants envers les entreprises engagées dans l'évasion fiscale et souhaiteraient-ils leur laisser le temps de reprendre discrètement une conduite vertueuse ou de se déplacer dans des paradis fiscaux encore intouchables?

Nos responsables politiques disent : "Les entreprises qui ne remplissent pas leurs obligations fiscales, risquent de fuir".

Mais c'est tant mieux ! Nous n'avons pas envie de devenir un paradis fiscal. D'autres entreprises, honnêtes, peuvent répondre à nos besoins.

Nos responsables politiques disent : "Le reporting public risque de défavoriser nos entreprises"

Pas sûr ! Si l'Etat, les collectivités publiques, les entreprises et les particuliers peuvent privilégier les entreprises honnêtes, la distorsion de concurrence sera en leur faveur.

Nos responsables politiques disent : "Nous sommes liés à ce que font nos partenaires européens"

Jusqu'où? Pour nous, la transparence est inscrite dans notre constitution de 1958. Elle reprend la déclaration des droits de l'Homme qui affirme, dans son article 14, que le citoyen a un droit de regard direct sur le recouvrement de l'impôt.

Nous, les citoyens lambdas, sommes prêts à payer le prix pour assainir le fonctionnement de notre société, parce que nous pensons que cette transparence est un préalable à la résolution de nos problèmes majeurs : les plaies ne guérissent pas si on les soigne avec des mains sales !

Nous refusons que l'usage des paradis fiscaux soit légitimé et que, dans les confessionnaux feutrés des administrations fiscales, l'absolution des tricheurs soit secrètement négociée même pour "une bonne cause".

Il y a des pays où les manquements des élus font immédiatement l'objet de l'opprobre public, comme en Islande. La taille de la communauté ou son histoire, fait aisément percevoir que celui qui ne joue pas "collectif" met la communauté en péril.

Il y a des pays où tant que le gâteau collectif est conséquent, peut-être aussi par esprit servile atavique, on ferme les yeux sur les pratiques illégales de ceux qui se comportent comme des seigneurs. Notre France est de ceux-là. Aujourd'hui, du gâteau, il nous reste des miettes. Aujourd'hui, nous sentons notre vulnérabilité : l'évasion fiscale devient intolérable au plus grand nombre.

Pourtant malgré les discours, nous avons reculé. Même certains de nos partenaires européens, comme le soulignent *Les Echos* du 12 avril 2016, s'inquiètent d'une certaine tiédeur en France.

La loi Sapin II sur la transparence économique, qui a délibérément fait l'impasse sur le *reporting* public, va être soumise aux débats parlementaires dans quelques semaines. Nul doute que les signataires toujours plus nombreux de la pétition Faire passer dès 2016 une loi pour contrer l'évasion fiscale, les membres des ONG qui défendent la transparence fiscale, les journalistes et les citoyens qui s'expriment un peu partout dans ce sens, vont être attentifs à la façon dont ceux qui les représentent, vont amender la loi.

C'est la dernière chance qui nous reste pour entrainer l'Europe sur la transparence comme nous l'avons fait pour les banques en 2013, la dernière digue face au tsunami de la corruption.

Vendre des missiles ou lutter contre l'évasion fiscale, dilemme à l'Assemblée Nationale!

Une nouvelle tentative pour torpiller la transparence a eu lieu à l'Assemblée Nationale le 26 mai 2016.

Vers 1 heure du matin, la commission des finances est réunie dans le cadre du projet de loi dit Sapin II: *Transparence, lutte contre la corruption et modernisation de l'économie*, qui sera débattu en séance plénière le 10 juin 2016. Il s'agit de présélectionner les amendements à insérer dans la loi. Le débat porte sur les amendements concernant la transparence pour lutter contre l'évasion fiscale.

Comme les banques, les entreprises devraient être soumises au reporting public pays par pays

Obliger les entreprises à rendre publiques des informations précises pour savoir si les impôts qu'elles paient correspondent à leur activité économique réelle: c'est ce qu'on appelle le reporting public pays par pays. C'est obligatoire pour les banques depuis 2013, ce n'est pas encore le cas pour les entreprises. Ce devrait être chose faite depuis au moins décembre 2015. Mais, nous avons vu alors comment 97% des députés ont fait capoter la loi pour lutter contre l'évasion fiscale grâce aux manœuvres du gouvernement.

Ce 26 mai 2016, on a l'impression d'en être au même point. 1h du matin: Une dizaine d'amendements sont déposés. Parmi eux, l'amendement CL673 reprend les principes de l'amendement 340 rejeté en décembre 2015. Il est déposé par les députés Cherki, Rabin, Galut, Hamon, Carrey-Conte et Amirshahi.

Avec les députés Colas et Potier, le rapporteur de la commission des finances Sébastien Denaja (PS) a déposé l'amendement CL743. Dans leur proposition, les informations des filiales hors Europe seraient regroupées pour plusieurs pays et donc inexploitables. Avec cet amendement trompeur, les entreprises ne tricheront plus en Europe mais le feront avec des filiales hors Europe, au Delaware par exemple, au grand bénéfice des Etats-Unis comme le souligne Pascal Cherki (écouter ici à 3h56)

L'amendement Denaja prônant un chemin progressif vers la transparence, cherche-t-il à torpiller l'amendement efficace de Pascal Cherki? (écouter ici à 3h29). Sébastien Denaja reprend l'explication qui nous est classiquement servie pour montrer combien il serait néfaste que les citoyens aient accès aux données des entreprises de façon complète: la protection de nos grandes entreprises françaises dont les données seraient dévoilées à leurs concurrents. Comme exemple d'entreprises qui seraient concernées, il cite celles qui ne vendent que des missiles (écouter ici à 3h39).

Depuis des décennies, les pots-de-vin pourrissent la vie politique française: ne changeons rien!

Mais, bon sang! C'est vrai! Pour vendre ce genre d'articles, il est nécessaire de verser des pots-de-vin. Comment le faire sans les paradis fiscaux? Depuis des décennies, avec des scandales à répétition comme l'Angolagate pour la gauche ou les Frégates de Taiwan pour la droite, les pots-de-vin à des intermédiaires douteux et les rétro-commissions pourrissent la vie politique française. Ne changeons rien!

L'exposé des députés Denaja et Colas présente d'autres arguments pour un reporting public mais incomplet (avec des données agrégées pour les filiales hors Europe).

Premier argument: Les citoyens n'ont pas besoin de cet accès aux données (écouter ici à 3h36) car notre administration fiscale en dispose et fait le nécessaire pour recouvrer l'impôt et traquer les fraudes. Soit! Nous pouvons avoir confiance dans le zèle de nos services fiscaux. Pourtant peut-on ignorer ne serait-ce que l'actualité récente concernant les banques françaises? Dans le cadre de la loi bancaire, en 2015, les banques françaises ont dû

rendre publiques des informations essentielles sur leurs activités et les impôts qu'elles paient dans tous les pays où elles sont implantées. Un rapport de plusieurs ONG (lire ici) a pu nous montrer grâce à ce reporting public des banques comment certaines trichaient. Cela ne va probablement pas changer la façon toujours discrète dont l'administration fiscale va les sanctionner, mais cela permet au citoyen de juger et de choisir une banque dont le comportement lui convient. C'est cela qui va permettre aux mentalités et aux pratiques d'évoluer. Le "dormez braves gens, l'administration fiscale veille" n'est pas un argument convaincant! Si les grandes entreprises font tant pression sur nos gouvernants et nos élus pour annihiler ce projet de reporting public, c'est bien qu'elles et leurs actionnaires craignent davantage l'opinion publique que l'administration fiscale.

Si les grandes entreprises font tant pression sur nos gouvernants et nos élus pour annihiler ce projet de reporting public, c'est bien qu'elles et leurs actionnaires craignent davantage l'opinion publique que l'administration fiscale.

Deuxième argument de Monsieur Denaja: Si la loi Sapin II s'étoffait d'un réel *reporting* public pays par pays, le Conseil Constitutionnel pourrait la juger anticonstitutionnelle (écouter ici à 3h42). Nous avions déjà posé la question: le Conseil constitutionnel couvre-t-il l'évasion fiscale? Pascal Cherki pense que cela ne serait pas le cas (écouter ici à 3h36). Quoi qu'il en soit, transférer l'indignité sur un Conseil constitutionnel qui ne s'est pas prononcé est un argument fallacieux.

La transparence fiscale des entreprises inverserait les usages et les valeurs

Il faut du cran et de la ruse à certains de nos députés pour esquiver les contre-attaques et porter la parole de ceux qu'ils représentent. Après avoir défendu son amendement, finalement Pascal Cherky le retire (écouter ici à 3h57). C'est le moyen d'éviter qu'il soit refusé par la commission des finances et la possibilité offerte aux députés présents dans la commission de ne pas se dédire, et de le rejoindre lorsqu'il redéposera l'amendement devant l'assemblée en séance plénière le 10 juin 2016.

Nous mesurons bien que l'enjeu est de taille. La transparence fiscale des entreprises est un préalable qui, s'il était adopté, inverserait les usages et les valeurs. Evidemment, si nous estimons que les intérêts de ceux qui mènent nos entreprises d'armements sont primordiaux... autant tout lâcher!

Les pressions que subissent nos parlementaires sont fortes. Pourtant, il leur est encore permis de voter librement et de représenter, entre autres, les 100.000 citoyens qui ont signé la pétition Faire passer dès 2016 une loi pour contrer l'évasion fiscale.

Le 10 juin 2016, tous les députés vont voter et soutenir ou non l'amendement de Pascal Cherki. Nous saurons alors si la France veut devenir une république bananière ou si elle s'engage dans le sens d'une économie soutenable.

Les députés ont peur de venir voter la transparence fiscale

Ce 9 juin, vers 20 heures, l'assemblée nationale nous a donné une belle leçon. Les débats et les votes portaient sur des amendements à la loi Sapin 2, des amendements permettant à la loi de mériter son titre: Transparence...

En décembre dernier, les députés français avaient semblé franchir un pas décisif dans cette lutte contre l'évasion fiscale, mais suite à une procédure inhabituelle à la demande du Ministre Eckert et grâce à de versatiles députés et des bancs vides à 91%, l'amendement 340 a été rejeté et la lutte efficace contre l'évasion fiscale a été encore reportée.

Pour rappel, l'enjeu est de publier des données sur les entreprises françaises concernant leurs filiales à l'étranger. Ces informations sont transmises aux institutions fiscales. Mais dans le même esprit que le reporting public qui est imposé en France comme en Europe aux banques depuis 2013, des députés proposent à nouveau une vraie transparence avec les amendements 151, 420, 1181 et 1228à la loi Sapin 2.

Les montants de l'évasion fiscale sont colossaux, (cela représente en France 1000 euros par an par français) et des juges, des journalistes, des ONG comme OXFAM et CCFD, ont décrit comment tous ces mécanismes de fraude sont destructeurs pour la collectivité. Pourtant à la veille du vote de nos députés, le MEDEF et l'AFEP montent au créneau criant au suicide économique et le ministre Sapin se déplace en personne à l'Assemblée pour redire son refus que la France, comme elle l'a pourtant fait pour les banques, soit modèle pour une véritable transparence fiscale des entreprises.

Les hommes et les femmes que nous avons élus pour nous représenter et pour faire nos lois, sont-ils encore libres d'exercer en toute conscience leur mission?

Ce 9 juin, à 20 h, 39 députés sur 577 sont présents. Prenez le temps de voir le débat filmé, ou de lire le compte-rendu écrit officiel. Vous mesurerez le courage et l'opiniâtreté des quelques députés qui ont défendu leurs amendements et mis en lumière les failles et les incohérences de l'amendement "Canada dry" au goût du gouvernement, qu'a proposé la députée Mazetier. Vous vous demanderez pourquoi les 41 députés qui ont aussi déposé des amendements pour la transparence, ne sont pas présents pour les défendre. Parmi les députés, ce soir-là dans l'hémicycle, certains, même ayant participé utilement au débat, vont disparaitre au moment du vote si bien que les amendements de transparence nos 151, 420, 1181 et 1228 vont être rejetés par 15 voix pour contre 24. Ont voté la transparence pour lutter contre l'évasion fiscale des grandes entreprises:

Éric Alauzet, Delphine Batho, Fanélie Carrey-Conte, Pascal Cherki, Olivier Faure, Yann Galut, Chaynesse Khirouni, Christophe Premat, Gérard Sebaoun, Huguette Bello, Laurence Abeille,
Sergio Coronado,
Cécile Duflot, Jean Lassalle, Eva Sas. 15 députés sur 577!

Ce n'est pas la droite qui fait capoter les amendements. Seuls 5 députés du groupe Les Républicains (197 membres) étaient présents dans l'hémicycle et voteront contre.

S'ajouteront 19 voix contre une vraie transparence, issues du groupe socialiste, écologiste et républicain (291 membres):

Guy Bailliart,
Christophe Castaner,
Romain Colas,
Pascal Demarthe,
Sébastien Denaja,
Françoise Descamps-Crosnier,
Jean-Louis Dumont,
Sophie Errante, Jean Launay,
Anne-Yvonne Le Dain, Jean-Yves Le Déaut,
Dominique Lefebvre,
Martine Lignières-Cassou,
François Loncle,
Frédérique Massat,
Sandrine Mazetier,
Dominique Potier,
Catherine Quéré,
Gilles Savary.

10 voix auraient suffi pour faire basculer le vote pour un vrai reporting public des grandes entreprises, pays par pays filiale par filiale et faire évoluer les mentalités et les pratiques.

Pourquoi les 14 députés qui avaient pourtant résisté aux pressions en décembre 2015 et défendu la transparence en votant l'amendement 340, sont-ils absents ce 9 juin?

Danielle Auroi, Denis Baupin, Paul Molac, Philippe Noguès, Ibrahim Aboubacar, Kheira Bouziane-Laroussi, Isabelle Bruneau, Catherine Coutelle, Yves Daniel, Chantal Guittet, Audrey Linkenheld, Christian Paul, Dominique Potier et Suzanne Tallard?

Qui fait pression sur nos députés pour expliquer cet absentéisme et ces virevoltes? Certains parleront de lobbies, de corruption. D'autres se rappelleront comment Manuel Valls a osé en février 2016, devant tous les députés dans l'hémicycle, interpeler le député PS Sébastien Denaja, aujourd'hui rapporteur de la loi Transparence, parce qu'il avait "mal voté" sur la réforme de la constitution: "C'est con! À 48 heures près, tu devenais ministre". Le gouvernement ferait-il "chanter" nos parlementaires?

Ce 9 juin 2016, l'absentéisme de nos députés nous a effectivement une fois de plus, fait la démonstration d'une démocratie en péril. Quel nouveau scandale attendons-nous? Mesdames et Messieurs nos représentants, vous les acteurs clefs de notre démocratie... Par vos travaux, vos débats et vos votes, vous pouvez changer ou pas les choses. Ne gâchez plus ce pouvoir.

Serait-ce trop exiger de vous demander d'être présent lors de la deuxième lecture à l'assemblée nationale après retour du texte corrigé par le Sénat et d'afficher votre position en votant selon votre propre conviction? Notre démocratie ne tient plus qu'à un fil...

Pourquoi notre gouvernement ne veut pas de la transparence fiscale?

Dans l'Esprit des Lois, Montesquieu affirmait pour se moquer des raisonnements des esclavagistes: "*Le sucre serait trop cher, si l'on ne faisait travailler la plante qui le produit par des esclaves.*" Le changement des mentalités et des pratiques fut long mais un siècle plus tard, l'esclavage fut aboli en France.

Faudra-t-il attendre 2116 pour récupérer tout ou partie des 60 milliards perdus par la France du seul fait de la fraude fiscale des entreprises? Illégales pour les unes, illégitimes pour les autres, les pratiques de l'optimisation fiscale sont dans les mœurs de nos entreprises qui ne voient pas comment faire autrement.

A la une des *Echos* le 7 juin 2016, le MEDEF et l'AFEP parlent de "*suicide économique*" à propos de certains amendements proposés à la loi Sapin 2, amendements qui veulent, pour une vraie transparence fiscale, une publication des données des entreprises pays par pays, filiale par filiale. Ils y voient "*une mesure non seulement contraire à la liberté d'entreprendre mais surtout à même de les affaiblir face à leurs clients et leurs concurrents internationaux*".

Les arguments des opposants à la transparence

Un de leurs arguments est de dire que pour une entreprise européenne "*les informations publiées pourraient alors permettre de reconstituer sa marge et lui seraient préjudiciables.*" Pourtant, aujourd'hui, notamment dans les pays d'Europe, les informations sur les bénéfices des entreprises sont déjà publiques.

Pour détecter l'évasion fiscale, on ne peut à la fois accepter la transparence sur les marges en Europe et ne pas la vouloir hors Europe pour ne pas donner des informations à la concurrence, comme le note la députée Karine Berger lors des débats parlementaires: "*Je suis favorable à ce que la directive européenne oblige à une publication pour l'ensemble des pays du monde, et je ne comprends pas le raisonnement selon lequel on devrait publier, pays par pays, en Europe, mais qu'on ne devrait pas le faire ailleurs. Soit on a un vrai problème de confidentialité par rapport aux clients -dans ce cas la publication, y compris en Europe, est impossible-, soit on considère que ce n'est pas indispensable.*"

L'autre argument des opposants est que la transparence fiscale favoriserait les rachats de nos fleurons par les entreprises étrangères. Or, les entrepreneurs chinois n'attendent visiblement pas la transparence fiscale et achètent massivement les fleurons européens avec leurs 3000 milliards de réserves de change. Et avec l'appui de nos gouvernants en prime! La question serait plutôt de savoir si le régime fiscal que leur réserve Bercy pour les bénéfices qu'ils vont réaliser en France sera le même que celui imposé aux entreprises nationales, ou si les prix de transfert avec leur holding chinois leur assureront de ne pas payer d'impôt en France.

Où est donc le véritable problème qu'imposerait une vraie transparence fiscale aux grandes entreprises On peut analyser ce qu'il en a été pour les banques à qui cette transparence, sous l'impulsion de la France, s'applique désormais depuis 2013.

Le poids de l'opinion publique

Ont-elles perdu leur compétitivité? Qu'a permis la transparence? La démonstration a été faite que si Bercy a effectué pour ces compagnies des redressements, cela ne les a empêchées en rien de poursuivre leur business et de continuer à ne pas payer en France les impôts qu'elles devraient. Les informations publiques ont permis aux ONG d'enquêter et de mettre en lumière les comportements anormaux de certaines banques. Du coup, ce n'est plus derrière les portes anonymes des couloirs feutrés de Bercy que les pratiques frauduleuses sont sanctionnées mais devant l'opinion publique, qui se révèle le seul levier pouvant

contraindre ces organismes à changer de pratiques. Les actionnaires ont du pouvoir, les consommateurs et les usagers informés en ont autant sinon plus!

Il est compréhensible que les grandes entreprises craignent cela. L'habitude est à l'entregent et on ne peut exercer le chantage à l'emploi que dans la discrétion. On peut aussi comprendre que nos gouvernants redoutent cette publicité, cette transparence qui les empêcherait de faire des cadeaux discrétionnaires à telle ou telle multinationale en dehors du regard citoyen.

Les trémolos de monsieur le Ministre Sapin, venu en personne ce 9 juin 2016, devant une Assemblée nationale vide à 93%, sont-ils crédibles? "*De quoi aurais-je l'air devant la Commission européenne?*" (Écouter ici à 2h55) demande-t-il, craignant que sa loi ne soit censurée par le Conseil constitutionnel, avec un amendement pour une transparence fiscale complète, sous prétexte qu'elle ferait entrave à la liberté d'entreprendre.

Le rapporteur de la loi Sébastien Denaja va le confirmer: "*Certains nous reprochent d'agiter la menace d'inconstitutionnalité. Mais je rappelle que nous sommes dans une zone d'incertitude et qu'il est toujours difficile d'apprécier ce que sera la position du Conseil.*"

C'est le député Pascal Cherki qui va défendre la fiabilité de l'institution: "*Le Conseil constitutionnel a bon dos. Serait-il à ce point gagné par la pression des lobbies, notamment financiers, qu'il censurerait une disposition votée par la représentation nationale?*"

Cela serait en effet bien étrange! La constitution de 1958 stipule "*Le peuple français proclame solennellement son attachement aux Droits de l'homme et aux principes de la souveraineté nationale tels qu'ils ont été définis par la Déclaration de 1789*". *Or, selon la Déclaration de 1789, tout citoyen a le droit de constater par lui-même le recouvrement de l'impôt: "Art. 14. - Tous les Citoyens ont le droit de constater, par eux-mêmes ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi, et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée.*"

Yann Galut va préciser: "*Il est possible d'éviter la censure constitutionnelle. La conciliation entre la liberté d'entreprendre et la lutte contre l'évasion fiscale et/ou l'intérêt général a d'ailleurs déjà été opérée par le législateur avec l'aval du Conseil constitutionnel dans une décision du 29 décembre 1989.*"

Enfin, Eric Alauzet argumente: "*on voit mal comment le Conseil constitutionnel pourrait s'opposer à ce que le reporting public s'impose à la Suisse ou aux États-Unis, dès lors qu'il accepterait qu'on l'applique à l'Europe.*"

Le risque d'inconstitutionnalité avancé par le gouvernement et par les porte-parole des grandes entreprises est difficile à défendre.

Tricher avec l'impôt s'est incrusté dans la mentalité des entreprises comme l'esclavage au siècle de Montesquieu

Tricher avec l'impôt, c'est-à-dire ne pas soutenir le territoire sur lequel on est impliqué, pratiquer l'optimisation fiscale c'est-à-dire demander aux salariés, aux non-employés et aux contribuables d'assurer le "toujours plus" versé aux actionnaires, sont devenus en quelques années les pratiques de toutes les entreprises qui le peuvent. Ces pratiques dont les conséquences sont bien plus lourdes que les 60 milliards perdus par la France, s'incrustent dans nos mentalités comme une réalité sans alternative, comme l'esclavage au siècle de Montesquieu.

Je l'entends nous railler: "*Les actionnaires n'auraient plus de dividendes satisfaisants si une vraie transparence fiscale était imposée*".

Il en a fallu du courage et de l'abnégation aux abolitionnistes pour franchir les obstacles au temps de Montesquieu. Est-ce cela qui manque à nos représentants politiques d'aujourd'hui?

Monsieur le Ministre des Finances, vous ne vous demandez pas: "*Si je choisissais de défendre une transparence fiscale réelle... de quoi aurais-je l'air devant mes concitoyens?* » Pourtant, ils pourraient alors simplement être fiers de votre engagement.

Quand Jean-Claude Juncker accuse la France de favoriser l'évasion fiscale, il a raison!

La bloggeuse Laetitia a interviewé le président de la commission européenne le 15 septembre 2016. Jean-Claude Juncker lui a dit "*Est-ce que vous êtes sûre et certaine que ce qu'on a appelé les tax ruling -donc les arrangements entre l'administration fiscale et les entreprises- n'a pas eu cours en France?... Je vous pose la question et vous enquêterez sur le sujet... Je vous dis dès à présent que ce que vous allez découvrir ne vous fera pas plaisir.*" (Ici à 7mn 48s)

C'est vrai que ce que nous voyons pratiquer en France ne nous fait pas plaisir. Quelques exemples.

En 2013, Total a fait 10 milliards de bénéfices pour ses actionnaires et n'a pas payé un seul euro d'impôt sur les bénéfices en France.

En juin 2016, un journaliste a débusqué que Airbnb ne paye que 69.000 euro d'impôt en France. La France est pourtant le deuxième marché mondial de cette entreprise valorisée 30 milliards de dollars en bourse. Une filiale en Irlande et en Angleterre et pfuitt! Les employés de la filiale française ont un petit rôle dans le marketing et facturent leur travail à la filiale irlandaise avec une marge ridicule... et donc Airbnb paye en France un impôt ridicule.

En août 2016, Apple s'est vu condamnée à verser 13 milliards de dollars à l'Irlande. La commissaire européenne à la Concurrence, Margrethe Vestager, a précisé que si un pays s'estimait lésé par Apple, il pouvait lui aussi réclamer sa part de gâteau. L'Autriche et l'Espagne ont demandé le remboursement d'une partie des impôts que la firme aurait dû payer sur leur territoire. Interpellé à ce sujet par la sénatrice PS Marie-Noëlle Lienemann, Michel Sapin, ministre des finances, a affirmé que la France ne souhaitait pas réclamer une quelconque somme!

Le 19 septembre 2016, la commission européenne ouvre une enquête sur GDF-Suez, encore propriété de l'état français à 33%, pour qu'elle rembourse au Luxembourg les impôts qu'elle avait évités, notamment en France, en ouvrant des filiales au Luxembourg.

Juncker a raison: ces pratiques ne nous font pas plaisir et ces exemples scandaleux ne représentent que 1% de ce qui nous est caché. Notre gouvernement ne semble pas pressé de changer la loi fiscale et semble avoir intérêt à ne pas rendre publiques les pratiques du même ordre des autres multinationales.

Nos PME françaises paient le plus souvent 30% d'impôts et sont en concurrence déloyale avec ces grands groupes bien plus faiblement imposés. Si étaient rendus publics le chiffre d'affaire, le bénéfice et le nombre d'employés dans chaque pays pour les multinationales, les citoyens seraient suffoqués par les dizaines de milliards perdus et exigeraient de changer les lois fiscales.

Les lobbies des grandes entreprises en ont conscience et ont peur d'une vraie transparence fiscale. Ils font "le nécessaire" pour que cette loi ne soit pas adoptée. Une première fois le 15 décembre 2015, alors que les députés venaient une heure plus tôt de voter la transparence, le gouvernement a osé annuler le vote et faire revoter en sens contraire les députés encore présents.

Une deuxième fois le 9 juin 2016, les députés ont adopté un amendement *Canada Dry* qui ressemble à la transparence mais qui permet de continuer tranquillement l'évasion fiscale hors des regards citoyens.

Ce 21 septembre, la commission des lois peut remettre au vote un vrai reporting public pays par pays afin qu'il puisse être adopté en séance plénière la semaine prochaine. 100 milliards d'euros par an sont en jeu. Que vont faire nos députés? Vont-ils servir les intérêts des lobbies ou ceux des citoyens et des PME françaises?

16 THE HUFFINGTON POST Denis Dupré 3 octobre 2016
BLOG A LA UNE

L'évasion fiscale signe l'agonie d'une démocratie représentative

En décembre 2015, 97% des députés ont fait capoter la loi pour lutter contre l'évasion fiscale et la démocratie a été bafouée quand le ministre a fait revoter les députés à 1 heure du matin après les avoir influencés en coulisse pendant l'interruption de séance de 45 minutes. Ce jour-là, 531 députés étaient absents.

Ce 28 septembre, même scénario pour le rejet de l'amendement 137 qui aurait permis à la loi Sapin 2, d'imposer une vraie transparence à la fiscalité des grandes entreprises. Même discours du ministre qui joue le malentendant et ne répond en rien aux arguments de la poignée de députés qui luttent pour de vrai contre l'évasion fiscale. 17 heures, même manœuvre à la dernière minute pour faire basculer le vote en faisant venir deux députés. 560 députés étaient absents.

En matière de lutte contre l'évasion fiscale, la loi Sapin 2 propose des avancées. Par contre, en refusant un vrai *reporting* public, elle réduit à néant leur efficacité: quand une grande entreprise n'aura qu'une filiale dans un pays hors d'Europe, les informations ne seront pas publiques. Donc impossible de pointer les évasions fiscales.

Pendant son intervention, notre ministre Sapin (écouter à 2h25) reporte encore sur le Conseil Constitutionnel, la responsabilité de son opposition à inscrire un vrai *reporting* public dans sa loi. Le député Eric Alauzet lui a expliqué la veille devant l'hémicycle que le 4 août 2016, le Conseil Constitutionnel a pourtant débouté une saisie du même ordre, en replaçant l'intérêt général au-dessus de l'intérêt privé et de la liberté du commerce. En effet, suite au vote visant à interdire l'usage des néonicotinoïdes, des députés LR avaient saisi le Conseil Constitutionnel pour faire annuler cette interdiction sous le prétexte qu'elle "*porterait une atteinte injustifiée et disproportionnée à la liberté d'entreprendre des personnes commercialisant ces produits et de leurs utilisateurs*". Derrière cet épouvantail du rejet constitutionnel, se cache la volonté du gouvernement de ne pas permettre aux citoyens de vérifier l'efficacité en matière de contrôle fiscal des entreprises.

Devant une Assemblée quasi vide, au moment de clore les débats, le rapporteur Sébastien Denaja a recommencé la stratégie de décembre "*Après mon intervention, je demanderai une suspension de séance*". Il n'en a pas eu besoin: le Ministre Sapin a fait un long discours, assez long pour permettre à deux députés "socialistes", Pupponi et Da Silva, de rejoindre l'hémicycle (écoutez leur interpellation par Pascal Cherki à 2h34)... et l'amendement a été rejeté.

Rien n'a donc changé entre le vote de décembre 2015 et celui de septembre 2016. Si, et c'est bien inquiétant!

Pendant cette séance, notre Ministre Sapin a déploré le rôle des réseaux sociaux qui déformeraient la vérité (écoutez à 2h23). Visait-il les associations regroupées dans la Plateforme Paradis Fiscaux et Judiciaires ou le collectif StopEvasionFiscale? C'est vrai que ces gênants réseaux informent les citoyens et les incitent à interpeller leurs députés. Est-ce pour leur enlever des arguments que la vidéo disponible sur le site de l'Assemblée nationale (qui montre d'ordinaire les députés lors des votes, en particulier quand c'est une procédure à main levée) est restée ce 28 septembre, fixée à la tête de la présidente de séance pendant le vote (regardez à 2h32). Y-a-t-il eu des ordres pour que le vote ne soit pas filmé? Qui était présent? Qui a voté pour et qui a voté contre? La transparence démocratique élémentaire n'est même plus de mise.

Ce vote a été digne d'une République bananière: 15 députés sur 577 sont présents alors que 100 milliards d'évasion fiscale annuelle des grandes entreprises s'envolent.

Il sera facile de taxer de populiste le citoyen qui se pose des questions. Facile de le faire

taire en le culpabilisant de faire le jeu des extrêmes. Pourtant, c'est le devoir du citoyen de s'interroger quand ceux qui le représentent, ne s'expriment pas sur une avancée législative fondamentale.

Pourquoi mon député est-il absent des débats et lors des votes?

S'il est favorable à l'évasion fiscale des grandes entreprises, mon député n'a pas à s'en faire: le gouvernement fait son maximum pour lui plaire. Son absence lui permet de ne pas avoir à afficher son positionnement.

Mais, si au contraire, mon député, par conviction personnelle ou pour répondre à l'attente de ceux qu'il représente, est gêné quand les PME françaises subissent une concurrence déloyale en payant 30% d'impôts alors que les grandes entreprises ne payent que quelques pourcents et que Bercy ne redresse toujours ni Airbnb ni Apple, qui l'empêche de s'exprimer publiquement à l'Assemblée?

Comment peut-il justifier de desservir par son absence les intérêts de ses électeurs? A-t-il peur des rétorsions de son parti? Subit-il des pressions du Medef? Ou alors, désabusé ou persuadé qu'il ne sera pas réélu, il ne fait rien pour "redorer son blason" auprès de ceux qui ont été ses électeurs, il cherche plutôt à se recaser! Nous vivons en direct la fin de la démocratie représentative.

17 MEDIAPART Denis Dupré 8 aout 2017
BLOG

L'état-Macron nous mène-t-il à un camp de travail forcé?

L'état Macron veut marcher comme une entreprise d'économie libérale. Sous le prétexte du paiement d'une dette d'état qui ne cesse de croitre, cela ressemble à la mise en place d'un camp de travail forcé.

Quatre caractéristiques du fonctionnement de camp sont déjà perceptibles...

J'ai fait en 2016 une analyse et une hypothèse sur l'évolution de notre société d'économie ultra-libérale dans un livre intitulé « Camp planétaire – un danger bien réel » (lire ici).

Or l'actualité conforte mon hypothèse.

L'état Macron veut marcher comme une entreprise d'économie libérale. Sous le prétexte du paiement d'une dette d'état qui ne cesse de croitre, cela ressemble à la mise en place d'un camp de travail forcé.

Quatre caractéristiques du fonctionnement de camp sont déjà perceptibles :

On cherche à extraire un maximum des richesses produites dans le camp,

On cherche à réduire les richesses pour les travailleurs du camp,

Les principes de résilience du territoire sont considérés comme une déviance,

On pratique la propagande.

Mon hypothèse se valide par l'exemple.

Les richesses extraites du camp augmentent

Sous prétexte d'honorer les 2000 milliards de notre dette, nous allons vendre aux riches étrangers, cachés derrière des paradis fiscaux et des structures opaques, nos ports, aéroports, plages, eau, EDF et dernières entreprises stratégiques (voir ici). Et ce, pour rembourser moins de 5% de la dette. Nous honorons déjà ces riches étrangers, en grande partie propriétaires de nos fleurons industriels, par des profits distribués aux actionnaires des entreprises du CAC40 passés de 53 milliards en 2015 à 75 milliards en 2016.

La part de production de richesse distribuée aux travailleurs diminue

On envisage de plus en plus concrètement la vente d'EDF: les profits seront privatisés mais les couts de démantèlement des centrales resteront à la charge des contribuables. Chaque consommateur devra payer l'énergie à un prix, non contrôlé par l'état, mais par des investisseurs sans visage et sans âme.

Il en est de même pour l'eau quand nous vendons nos sources.

Les principes de résilience du territoire sont considérés comme une déviance

Pour quelques centaines de millions d'euros, la Chine a déjà racheté une grande partie de la filière lait (lire ici). La Chine importe des produits français sains, après avoir acheté les terres et les entreprises agroalimentaires. Quelle nourriture saine reste disponible sur notre territoire? De quelle qualité sera notre nourriture si nous devons nous contenter de l'importer?

Autre tendance. Dans une commune française ordinaire, Monsieur X achète un terrain agricole pour 1 et son maire (avec ou sans pot de vin) le transforme en terrain constructible, tout en chantant l'expansion de sa commune. Monsieur X le revend 100. Monsieur X et son maire sont en grande partie responsables de la disparition d'un département de terre cultivable tous les 10 ans. Pourtant Monsieur X et son maire se sentent profondément en phase avec le principe supérieur de la « création de valeur par la liberté d'entreprendre ». Chaque année, monsieur X et ses collègues, récupèrent une coquette somme de 100 milliards d'euros. Combien d'emplois pourrait-on rémunérer avec? On pourrait aussi demander à voir le montant des impôts que reverse effectivement Monsieur X qui roule en Porsche et investit dans des multinationales, dans

d'innovantes start-up ou de généreuses fondations qui pratiquent généreusement l'évasion fiscale (lire ici). Les intérêts long terme de nos territoires ne pèsent pas face aux intérêts des entrepreneurs libérés !

Mais … dormez braves gens !

Ce gouvernement vient d'annoncer un *new-deal* avec l'investissement de 3 milliards par an dans la transition énergétique (lire ici) avec une montée en puissance progressive durant le quinquennat. Est-ce suffisant pour entrainer l'investissement privé? Il faut 6000 milliards par an au niveau mondial (lire ici). Les Français représentent 1% de la population mondiale. Notre engagement devrait se situer dans les 60 milliards par an…

Pour qui sont ces effets d'annonces bidons? Notre gouvernement semble devenir un expert dans l'art de la propagande.

Hypothèse validée

Le changement climatique bouleverse déjà la production. Pour augmenter les richesses remontées vers les riches mondiaux, il faut accaparer toujours plus durement une partie de la consommation de la classe moyenne. Il devient ordinaire de sacrifier peu à peu ceux de la classe moyenne nationale les moins productifs selon les critères de Macron et les faire basculer dans la pauvreté.

L'état-libre-entreprise garantit quoi au fait? Certainement que les plus riches, responsables du pillage accéléré des ressources fossiles, obtiendront toujours plus. L'état Macron est un zélé serviteur qui assure, au prix de la diminution rapide de la classe moyenne, que soit acceptée sans révolte la transformation du pays en un camp de travail forcé.

18 MEDIAPART Denis Dupré 24 aout 2017
BLOG

L'inquisition Decodex qui vient – Ruffin à l'index!

Le site de Fakir était à l'index en orange puis... Fakir est repassé au vert, sans justifications ni excuses. Decodex, avec le puissant journal Le Monde juge-t-il la qualité des opinions ou la qualité des faits?

Dans les débats qui agitent un peu et qui devraient agiter beaucoup la sphère médiatique, je me permets d'exprimer mon besoin de définitions… De quoi parle-t-on précisément dans la notation colorée que propose le site Decodex animé par les journalistes du journal Le Monde?

En 2007, Rudy Reichstadt (lire ses articles ici) lançait Conspiracy Watch pour traquer les complotistes. Reichstadt affirmait (lire ici) « *La théorie du complot falsifie l'histoire. Elle sape la confiance dans la démocratie. Elle dissuade des parents bien portants de vacciner leurs enfants. Elle protège les dictateurs. Elle exonère des criminels. Elle dresse des potences. Elle prépare les génocides.* ». Voilà l'expression d'une opinion, probablement largement partagée puisque l'initiative de Rudy Reichstadt recevra en 2016 le soutien de l'éducation nationale (lire ici et ici). Conspiracy Watch émet donc des avis sur des personnes, des articles ou des médias selon ses critères.

Information ou opinion?

Dès 2013, François Ruffin, fondateur du journal Fakir, s'alarmait que des jugements sans procès officiel soient lancés (lire ici) : « *Pierre Carles, Hervé Kempf, Alain Gresh, Étienne Chouard, Jean Bricmont… tous fachos? Les accusations pleuvent sur les sites des « antifas ». Et Fakir n'échappe pas à cette suspicion : des « nationaux-staliniens moisis », qui entretiendraient des liens obscurs avec des gens pas clairs.* »

Pourtant en 2017, le principe de jugement des sites devient pratique institutionnelle. Le puissant journal le Monde avec Samuel Laurent, lance le Decodex pour traquer les responsables de désinformation.

Decodex offre des éléments pédagogiques par exemple pour que chacun apprenne à repérer les photos montées et un classement des sites dont « *la fiabilité ou la démarche est douteuse (sources peu mentionnées, démarche militante cachée, etc.)* ». Ces derniers sont marqués d'un drapeau orange.

Information ou opinion?

Ce marquage est le fruit d'une procédure dont la transparence a été questionnée dans l'émission Arrêt-sur-image (voir ici).

Evoluant avec la critique, le Decodex avait d'abord classé en vert les « bons medias » avant de leur ôter tout drapeau. Dans cet article, pour simplifier notre lecture, nous conserverons la qualification de drapeau vert pour tous les médias n'ayant pas de drapeau orange ou rouge. Pour exemple, aujourd'hui, Arrêt sur image est classé vert, comme Les Echos, comme le Monde.

Le Decodex a classé tout d'abord orange le site du journal Fakir , avec ce commentaire des journalistes de Decodex: « *un journal indépendant de gauche […] avec une ligne éditoriale militante et un parti pris clairement revendiqué* » (lire ici).

Le critère d'engagement politique caché n'était pas retenu, Decodex jugeait donc les sources de Fakir « peu fiables ». Information ou opinion?

Ce à quoi le fougueux Fakir, non dénué d'humour rétorquait « *mais on comprend Le Monde, hein. Tout le monde sait que les ouvriers, les employés, les syndicalistes, les économistes hétérodoxes, les chômeurs, les agriculteurs sont des sources "peu fiables" avec lesquelles il faut être "prudent". Un bon lobbyiste à Bruxelles, hein, c'est toujours plus sérieux !* ».

Fakir était donc à l'index en orange mais aujourd'hui, Fakir est repassé vert, sans justifications ni excuses.

Decodex serait-il lui aussi un site finalement peu fiable puisque d'un jour à l'autre, un site qui n'a pas changé, peut passer du orange au vert?

Decodex affiche aujourd'hui comme commentaire du site Fakir « *Non affilié à un parti, il se situe plutôt à la gauche de la gauche.* » (Lire la notice Décodex de Fakir).

La gauche de la gauche? Cela mériterait que Decodex décode. Est-ce dangereux? Si les faits rapportés par Fakir ne sont plus douteux, les opinions diffusées par Fakir seraient-elles nuisibles?

Accordons à Decodex le droit à l'erreur et entendons sa volonté nouvelle de séparation entre les faits et les opinions. Mais est-ce possible?

Les opinions d'un individu sont issues, me semble-t-il, d'une idéologie intime, elle-même fruit de son expérience de vie passée et de la vision du monde qu'il souhaite construire, et d'une confrontation avec des indices, des faits qu'il observe et qu'il analyse.

Dire son opinion, c'est révéler son idéologie (et chacun de nous en a une).

Quand un journaliste ou une équipe de journalistes, met devant tous, sur la place publique, les indices recueillis, il les choisit, consciemment ou non, et exprime, consciemment ou non, son opinion.

La question de l'existence d'une presse réellement indépendante apparait donc cruciale et à défaut, celle possible d'une pluralité d'opinions.

Decodex juge-t-il la qualité des opinions ou la qualité des faits mis en avant dans les sites?

Un des critères de fiabilité d'un média est, selon Samuel Laurent de Decodex (voir émission d'Arrêt sur image ici), le nombre de ses collaborateurs.

L'indépendance d'un titre peut-elle être jugée au nombre de ses journalistes aussi intègres soient-ils?

Qu'en est-il du poids inévitable que pèsent les opinions de leurs actionnaires sur la ligne éditoriale?

Pour exemple, rappelons qu'en 2008, la rédaction du "Figaro" dénonçait l'omniprésence de Serge Dassault (lire l'article du Figaro ici) et qu'en 2011, un article sur le Rafale envenimait les relations entre le directeur général du Figaro et l'actionnaire du quotidien (lire ici dans Le Monde).

Quand Decodex classe en vert Le Figaro, regarde-il si le choix des informations diffusées par le journal est bien indépendant des intérêts de l'industriel qui le possède?

Autre exemple, Xavier Niel semble coutumier des procès aux journaux, aux journalistes (lire le dossier détaillé ici) et aux universitaires (lire ici) : « *De tous les grands patrons français, Xavier Niel est celui qui porte le plus souvent plainte en diffamation contre des journalistes*. » Cela conduit à une autocensure des journalistes et des journaux qui passent les articles aux ciseaux de leur service juridique pour éviter de longs et couteux procès. Xavier Niel et Free ont déposé pas moins de cinq plaintes en diffamation contre Libération et le journaliste Renaud Lecadre pour des articles que ce dernier avait écrits sur les conclusions de certains de ses démêlés judiciaires liés à l'industrie du sexe (lire ici sur le site Acrimed classé vert).

Xavier Niel est un des actionnaires principaux du journal Le Monde… Quel droit de regard lui est-il accordé sur les conclusions de Decodex?

Pourtant Samuel Laurent semble persuadé que lui comme Le Monde n'ont pas d'idéologie.

Les opinions sur la vie politique et la marche des entreprises peuvent-elles être neutres? Si l'on estime que non, il faut se demander s'il est possible de juger si telle opinion doit être censurée sans porter atteinte à la liberté d'expression des opinions.

Prenons un exemple récent : Le 7 août, le député Claude Goasgen estime croire à une implication de la CIA dans la crise vénézuélienne. Il exprime son opinion. Rudy Reichstadt (lire article du 10 août 2017 dans le Huffington Post classé vert) le qualifie de complotiste. Lui aussi exprime son opinion, une opinion disqualifiant l'opinion de Goasgen. C'est à l'aune de son idéologie personnelle que Rudy Reichstadt émet son jugement. Rudy Reichstadt ne s'est-il pas renseigné? Le 23 juillet 2017, le directeur de la CIA, Michael Richard Pompeo, a révélé publiquement souhaiter une transition au Venezuela et s'être rendu en Colombie au Mexique pour leur faire

comprendre ce que ces pays devraient faire (lire ici page 34). Que fait-il de ce fait?

Prenons un deuxième exemple : Le site de l'économiste Jacques Sapir est classé orange et Decodex le décrit comme «*opposé à la monnaie unique, partisan de la démondialisation, il relaie parfois de fausses informations* ». La critique des opinions et des faits est mélangée. Quel est le message de Decodex en arrière-plan? L'analyse praxéologique de son discours conduit à supposer Decodex pro monnaie unique et pro mondialisation. Decodex permet-il de critiquer l'Europe, la BCE, d'évoquer l'hyperpuissance américaine et l'extra-territorialité de son droit, ou d'affirmer l'urgence de reprise de la souveraineté de la France?

Prenons un dernier exemple : Reichstadt reproche à Frédérique Lordon et Olivier Todd leur indulgence envers les conspirationnistes. Lordon a affirmé pour sa part que l'étiquette désormais infamante de conspirationniste, permettrait "aux dominants" de perpétuer leur système de domination. Reichstadt (lire son article l'anticomplotisme voilà l'ennemie !) juge son point de vue dangereux. C'est son opinion. Mais, comme celle de Lordon, cette opinion reflète à l'évidence une idéologie. Laquelle?

Une inquiétude me gagne… et si une forme douce d'inquisition recommençait?

Douce car aujourd'hui, point de tortures. On ne soumet plus les coupables à la question… On salit seulement des réputations. Mais la « lutte contre la théorie du complot » a ce point commun avec l'inquisition que ses juges autoproclamés se passent de plaintes et de victimes qui demanderaient réparation pour rendre leur justice.

De fait, dans la « lutte contre la théorie du complot », le soupçon d'antisémitisme est aussi bien vite exprimé : certains complotistes feraient le jeu des antisémites. Il y a ici une dernière confusion entre les faits, les opinions et les délits. L'antisémitisme n'est pas une opinion mais un délit. C'est donc seulement devant la justice que les affaires doivent être tranchées. S'il leur revient de faire savoir les rendus de justice, il n'appartient pas aux journalistes de clouer au pilori tel ou tel selon des rumeurs ou leurs propres sentiments.

Quand les anti-complotistes utilisent cet argument de classement sans précaution, sans appui d'un quelconque verdict, ils prennent le risque de crier à tort « au loup », comme Pierre, d'atténuer notre vigilance et d'être indifférent à Pierre le jour d'une attaque de vrais loups.

Attention encore! Certains « procès » en antisémitisme pourraient être, comme le dit Monique Eckmann, orchestrés par certains milieux défenseurs de la politique israélienne qui essaient – sciemment ou non – d'en disqualifier toute critique (voir Le Courrier Suisse, non classé à ce jour par Decodex). Certains « procès » en antisémitisme pourraient être une instrumentalisation de la lutte contre l'antisémitisme (lire Libération).

Ces nouvelles formes au pire d'inquisition, au mieux de censure, vont voir leurs moyens renforcés. Google veut rendre les sites dits « complotistes » invisibles aux recherches des internautes. Google va mettre 14 milliards de dollars sur la table et va collaborer avec des journaux comme, en France, le journal Le Monde (lire Les échos).

Se pourrait-il que je me réveille demain classé orange?

Me revient le souvenir d'un petit texte « Matin brun » [1]. Se pourrait-il qu'il soit prémonitoire?

[1] PAVLOFF, Franck. *Matin brun*. Cheyne, 2003

La planète Titanic va couler et les riches sont en train de se ruer sur les canots de sauvetage

Le type d'économie mondialisée dans laquelle nous vivons laisse l'empreinte écologique annuelle des humains dépasser ce que la planète peut supporter, conduisant à long terme au naufrage, sans prévoir un nombre suffisant de canots de sauvetage pour tous.

En 1998, dans un article paru dans Libération "L'économie-Titanic a-t-elle assez de canots de sauvetage?", je faisais le constat que l'économie libérale non régulée pillait la planète et fragilisait l'autonomie des pays les plus pauvres. J'envisageais que ce type d'économie mondialisée dont la caractéristique est de laisser l'empreinte écologique annuelle des humains dépasser ce que la planète peut supporter à long terme conduise au naufrage de la planète sans prévoir un nombre suffisant de canots de sauvetage pour tous.

Nous en étions au moment où le capitaine du Titanic et ses adjoints découvraient que le bateau ne pouvait que couler. Ils restaient les seuls à savoir qu'il n'y avait pas assez de canots de sauvetage pour tous les passagers.

Les riches passagers des premières classes ont compris par eux-mêmes ou ont été informés de l'inévitable naufrage. Ils ont réquisitionné les premiers canots mis à l'eau. Les canots d'aujourd'hui sont pour les milliardaires chinois qui fuient la pollution de l'air en Chine, leurs multiples passeports ou les 300 milliards de nos riches français placés dans les paradis fiscaux. Les classes dirigeantes qui pilotent les pays en tirent dans l'urgence les dernières gouttes de profit, comme le décrit le philosophe Bruno Latour "*Tout se passe comme si une partie importante des classes dirigeantes était arrivée à la conclusion qu'il n'y aurait plus assez de place sur terre pour elles et pour le reste de ses habitants [...] Depuis les années 1980, les classes dirigeantes ne prétendent plus diriger mais se mettre à l'abri hors du monde."*[1]

Nous entrons probablement dans l'ère des conséquences: la planète-Titanic va couler, plus ou moins vite, quoi que nous fassions. Son naufrage est désormais visible aux yeux de tous sur les indicateurs écologiques même si nous n'avons pas vu venir l'effondrement du substrat planétaire qui nous fait vivre à cause de son incroyable rapidité (voir ici).

Quelles leçons tirer de la catastrophe du Titanic? Sir Cosmo Edmund Duff-Gordon a pris place dans le premier canot qui est parti avec 12 personnes. Prévu pour 40, le canot n'est pourtant pas retourné chercher d'autres passagers. En moyenne, les canots furent remplis à 60% de leur capacité.

Aujourd'hui, tout le monde pressent que les canots des riches partiront sans surnombre. Si la classe moyenne est prête à tout pour servir les riches qui admettraient des serviteurs dans leurs canots, la stratégie de la première classe semble de minimiser les problèmes pour ne pas inquiéter la troisième classe dont la ruée vers les canots remettrait en cause toutes les places réservées. Un nouveau vocabulaire apparaît visant à décrédibiliser ceux qui annonceraient la catastrophe (déclinistes). Plus important encore est de faire taire ceux qui mettraient en cause l'affectation des canots de sauvetage aux plus riches (complotistes).

En troisième classe, les populations savent cependant que la mondialisation a, comme le Titanic, prévu moitié moins de places dans les canots de sauvetage que de passagers. Nous avons tous peur, souvent sans nous l'avouer. Nombreux sont ceux qui pressentent que s'ils acceptent, par simple humanité, que tous ceux qui se débattent dans l'eau glacée montent dans leur canot, il coulera. Dans le film Titanic, on voit certains taper avec leurs rames sur les doigts de ceux qui, nageant dans les eaux glacées, tentent de s'agripper aux derniers canots surchargés. Et je ressens un malaise à l'idée de pouvoir être aussi bien celui

qui reçoit le coup que celui qui tape.

Comment rester humain et rester en vie?

Contrairement aux passagers du Titanic, il nous est encore possible de construire des canots. Quelques-uns, par exemple en France avec Nicolas Hulot, espèrent que tous ensemble, nous puissions aussi colmater quelques brèches pour gagner du temps. Il est également envisageable de réquisitionner les canots des plus riches qui partent presque à vide, comme on peut gérer les places dans les canots pour éviter la bousculade et assurer une justice dans l'affectation des places. Pourtant, la plupart des propositions mises en œuvre actuellement ne vont pas dans ce sens pour le paquebot-France.

Bruno Latour précise: "*Sans cette idée que nous sommes entrés dans un Nouveau Régime Climatique, on ne peut comprendre ni l'explosion des inégalités, ni l'étendue des dérégulations, ni la critique de la mondialisation, ni, surtout, le désir panique de revenir aux anciennes protections de l'État national —ce qu'on appelle, bien à tort, la "montée du populisme*".

La proposition nationaliste-égoïste, qu'elle soit publiquement assumée ou soigneusement refoulée en chacun de nous, conduirait à faire partir le canot sans qu'il ne soit plein. La proposition mondialiste-naïf conduirait à faire couler le canot surchargé.

Une troisième voie m'apparaît. Et si nous nous unissions pour destituer les capitaines?

Un souverainisme démocratique pourrait nous permettre de décider ensemble, avant qu'il ne soit trop tard, d'aménager les canots de sauvetage du paquebot-France de manière optimale. Face au lent naufrage, plutôt que le déni et le violent chacun pour soi qui s'installent, pourquoi ne pas développer une philosophie de vie et une position politique?

Une philosophie de vie nous rappellerait de profiter chaque jour de ce qui est beau et bien dans notre vie et nos relations aux autres et de le cultiver avec d'autant plus de soin que ce beau et ce bien sont précaires. Non pas une boulimie de surconsommation pour se masquer la vérité, mais dans une sobriété qui aurait un sens et par des liens d'échanges qui nous renforceraient les uns les autres... et nous prépareraient à la vie sur le canot.

Une position politique raisonnable serait de préparer l'insurrection (lire ici) puisque seule une mutinerie pour destituer les capitaines peut sauver la vie à nombre d'entre nous.

[1] *Latour Bruno, "Où atterrir — comment s'orienter en politique", La Découverte, p. 10*

Evasion fiscale des grandes entreprises : le combat est-il perdu?

La loi Sapin n'écorne juste qu'un peu l'évasion fiscale des grandes entreprises. Le 8 décembre 2016, notre conseil constitutionnel repousse ce qu'il restait d'efficace dans la loi Sapin II en faisant primer la liberté des entreprises devant celles des citoyens. Cette interprétation de notre constitution est malhonnête. Protestons auprès du conseil constitutionnel et du Président de la république.

En France,

Première défaite : Dans le cadre de la loi Sapin II, le 28 septembre 2016, les députés français n'ont pas eu le courage (lire ici) d'exiger que les très grandes entreprises publient le chiffre d'affaire de toutes leurs filiales dans tous les pays sans exception (lire ici). La loi Sapin II n'écorne juste qu'un peu l'évasion fiscale.

Deuxième défaite : le 8 décembre 2016, notre conseil constitutionnel repousse ce qu'il restait d'efficace dans la loi Sapin II. En dépit des 80 milliards d'euros annuels d'évasion fiscale qui minent notre contrat social, le conseil constitutionnel explique froidement :

« *Le législateur a entendu, par une mesure de transparence, éviter la délocalisation des bases taxables afin de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales. Il a ainsi poursuivi un objectif de valeur constitutionnelle. Toutefois, l'obligation faite à certaines sociétés de rendre publics des indicateurs économiques et fiscaux correspondant à leur activité pays par pays, est de nature à permettre à l'ensemble des opérateurs qui interviennent sur les marchés où s'exercent ces activités, et en particulier à leurs concurrents, d'identifier des éléments essentiels de leur stratégie industrielle et commerciale. Une telle obligation porte dès lors à la liberté d'entreprendre une atteinte manifestement disproportionnée au regard de l'objectif poursuivi.* »

Comment adopter un tel cynisme? C'est en fait une modification de l'interprétation de la Constitution qui a fait jurisprudence. Jusqu'en 1982, seul le concept de liberté pour les citoyens était inscrit dans la Constitution. Suite à une demande d'examen de constitutionnalité de lois de nationalisation d'entreprises, un groupe de parlementaire conduit par Charles Pasqua, réussit à faire étendre la liberté, non aux seuls citoyens, mais aussi aux entreprises via la liberté d'entreprendre :

« *La liberté qui, aux termes de l'article 4 de la Déclaration, consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui, ne saurait elle-même être préservée si des restrictions arbitraires ou abusives étaient apportées à la liberté d'entreprendre* » (lire ici).

Le conseil constitutionnel a retoqué en 2016 la loi pour connaitre les bénéficiaires des trusts (lire ici)!

Faire primer la liberté des entreprises devant celles des citoyens, c'est le pas qu'a encore franchi le conseil constitutionnel avec sa lecture en décembre 2016.

A cette date, le combat semblait perdu en France. Certains espéraient que les lois européennes iraient dans le bon sens.

Le Parlement européen a adopté effectivement le 4 juillet 2017, une position en faveur d'un reporting public pays par pays. Premier bémol, ce reporting n'est exigé que pour les multinationales dont le chiffre d'affaire dépasse les 750 millions d'euros. Deuxième bémol, ces entreprises dont les concurrents sont le plus souvent non européens, pourront demander des dérogations afin de ne pas publier des informations qu'elles jugeront "commercialement sensibles", ce qui est le cas, selon elles, des montants de leurs bénéfices et des impôts qu'elles acquittent.

Avec cette tapette à énormes trous, les grosses mouches peuvent continuer à zonzonner tranquilles. Le combat n'est pas gagné en Europe.

Nous sommes 115 000 en France à avoir signé la pétition pour voter une loi efficace contre l'évasion fiscale. Nombreux sont ceux qui ont interrogé leur député, nombreux sont ceux qui ont sollicité les responsables européens. Nous avons permis de responsabiliser certains de nos représentants.

D'autres pèsent plus que nous. Ils tiennent l'institution qui devrait être garante de notre Constitution. Pourtant c'est bien les intérêts du plus grand nombre des citoyens français et en particulier des plus faibles que le conseil constitutionnel doit servir.

Avec une autre lecture de la constitution, il est possible de préserver la liberté des citoyens de recouvrer l'impôt. Rien n'empêche de revenir en arrière. A nous de l'exiger !

Envoyons tous ce texte par email à relations-exterieures@conseil-constitutionnel.fr avec copie au Président de notre République sur http://www.elysee.fr/ecrire-au-president-de-la-republique/

Ce texte est paru comme *update* de la pétition (voir ici).

Denis Dupré
Enseignant chercheur en finance et éthique à l'Université de Grenoble

Panagiotis Grigoriou
Ethnologue et historien, spécialiste de la crise grecque

Les Paradise papers annoncent l'enfer grec comme avenir de la France

Le gouvernement couvre 50.000 riches délinquants par l'anonymat de la régularisation des évadés fiscaux dans le secret de Bercy. Tant de personnalités connues, cela pourrait faire sauter la République!

Tout le monde triche. Il faudrait s'y habituer. Mais s'habituer à quoi au fait?

En Grèce, où le consentement à l'imposition n'a jamais été très fort, la taxe, surtout indirecte, est perçue comme un acte hostile de la part de l'État contre le plus grand nombre. Les citoyens sont de plus en plus nombreux à penser que l'État largement défaillant, est maintenant hostile envers eux avec la dégradation de tous les services publics (santé, éducation, sécurité).

Après huit ans de politique économique articulée autour de la spoliation des biens des citoyens, et d'abord des revenus du travail avec des salaires divisés par 4, Alexis Tsipras a fait adopter en mai 2016 par le Parlement, sous les ordres de la Troïka, un énième plan d'austérité.

Il contient l'alourdissement de la TVA sur pratiquement tous les biens et les services. Il contient la création d'un nouveau fonds de privatisation qui accélère les cessions d'actifs publics, exigence de l'Allemagne. Les entreprises nationales (dont les hydrocarbures et les autres gisements) sont cédées pour une période de 99 ans.

Dernière mesure, la création d'une dite "Autorité indépendante des revenus publics", soi-disant pour lutter contre fraude et évasion fiscales. Cette dite "Agence Indépendante" imposée par la Troïka, contrôlée par elle, ôte très officiellement tout contrôle des finances et surtout des recettes publiques à l'État grec et au Parlement.

Depuis 2013, la législation en matière fiscale change en moyenne tous les 90 jours. Au total ce sont 106 lois fiscales adoptées qui désorientent les particuliers tout comme les entreprises (voir ici)... sans succès.

D'abord parce que la chute du PIB, de 25% depuis 2009, réduit les richesses créées et en conséquence imposables. Depuis 2010, la TVA est passée de 13% à 24% en trois augmentations. Pourtant, les recettes ont baissé de 3,5 milliards d'euros (lire ici).

30 ans de complicités de l'état pour ne pas récupérer l'impôt ont laissé l'endettement filer vers 2000 milliards en France.

Ensuite, parce le consentement n'est plus. L'économie informelle représente en Grèce près du 25% du PIB en 2015 (lire ici). Dans de bien nombreux cas, ne pas déclarer ses revenus devient synonyme de survie. C'est notamment le cas des professions libérales et de la toute petite entreprise, un secteur qui représente près du tiers de l'économie grecque.

Le fisc grec impose les entrepreneurs et les personnes physiques sur la base de revenus fictifs, activité présumée, biens détenus représentant un revenu fictif imposable. Un citoyen honnête n'y peut survivre puisqu'il est considéré par principe comme tricheur par le fisc. Ainsi, et à titre d'exemple, les cotisations, impôts et taxes qui frappent un avocat exerçant en libéral, dépassent 80% de son revenu (lire ici).

En septembre 2017, 4 millions de Grecs sur 10 millions d'habitants ont de dettes envers le fisc pour près de 100 milliards d'euros et 1,7 millions de citoyens doivent faire face à une procédure de saisie initiée par le Ministère des finances

pour le compte de la dite "Agence Indépendante des recettes Publiques" (lire ici).

Double peine pour les malades avec un système de Santé sciemment condamné dans lequel ils doivent mettre en scène leur propre mise à mort.

Le Centre Médical Métropolitain solidaire d'Elliniko précise en novembre 2017 que les dépenses destinées aux hôpitaux ont été réduites de 200 millions d'euros par rapport à 2016. Les plus grands hôpitaux sont sans budget depuis septembre. Il y a quelques jours, dans les hôpitaux publics, "Attiko" et "Laiko", on ne disposait plus de médicaments chimio-thérapeutiques pour les thérapies anticancéreuses normalement prévues.

Les pénuries dans les hôpitaux sont fort nombreuses. Les chirurgies programmées et les interventions hémodynamiques (angioplastie, pacemakers) sont largement reportées début 2018, en attente de nouveaux budgets (lire en anglais ici).

En France aussi, les particuliers ne paient plus leurs impôts. Pauvres et riches tentent de tricher. Les riches ne montrent pas l'exemple, qu'ils soient artistes, milliardaires ou créateurs de richesses (lire ici). Gardant la nationalité française, ils reviendront pourtant fréquenter à moindre coûts les hôpitaux français déjà en partie privatisés pour soigner les riches étrangers (lire ici).

Le gouvernement a cependant couvert 50.000 riches délinquants par l'anonymat de la régularisation des évadés fiscaux dans le secret des bureaux de Bercy. Tant de personnalités connues, cela pourrait faire sauter la République! Déjà devant la commission du Sénat sur l'évasion fiscale en 2012, le procureur Eric de Montgolfier s'était ingénument étonné de voir que "sa" liste des détenteurs de comptes HSBC en Suisse, après son traitement par le ministre du budget à Bercy, avait drastiquement rapetissé de 8000 à 3000 noms.

En France, les entreprises ne paient plus leurs impôts. Le montant des impôts détournés par des montages par les grandes entreprises, 80 milliards d'euros par an, représente de quoi payer 1 millions de salariés à 1800 euros par mois. C'est grave, dit le gouvernement français qui cependant, avec la flat-tax, divise par deux l'impôt sur les dividendes reçus par les plus riches actionnaires (lire ici).

Inutile de dire que ce qui est valable en matière d'évasion fiscale par les entreprises et les particuliers, (paradis fiscaux, filiales offshore, trust) en France l'est également en Grèce.

30 ans de complicités de l'état pour ne pas récupérer l'impôt ont laissé l'endettement filer vers 2000 milliards en France. Notre constitution a même été trafiquée pour empêcher de contrôler les entreprises fraudeuses (lire ici).

Il faudrait donc s'habituer à ce que nos gouvernements:

1. Cassent les systèmes sociaux. On fera tous les ans des plans hôpitaux pour ne plus soigner comme en Grèce. On fera une éducation à la ramasse.

2. Mettent en concurrence sur les salaires les pauvres et les migrants comme le patronat allemand qui tente de baisser le salaire minimum de 400 euro par mois à 175 euros pour les migrants (lire ici)... en fait par humanité (lire ici).

3. Bradent nos biens stratégiques. La France suit l'exemple de la Grèce et va vendre ses aéroports, ses producteurs d'énergie (lire ici) et va laisser vendre les terres à des entreprises étrangères (lire ici).

En Grèce comme en France, il faudrait que les peuples digèrent en même temps l'effondrement écologique comme certain (lire ici) et la triche des riches comme inévitable (lire ici) pour se ruer sur les canots de sauvetage.

Cela semble sans issue pour les gens les plus simples. D'une part, ils soupçonnent que le libéralisme forcené conduit inéluctablement à l'effondrement d'une nature ravagée et des sociétés qui en vivent. D'autre part, ils estiment que certains ont intérêt à les contrôler pour continuer le pillage... et même que certains sont aux manettes.

Faut-il s'habituer à cette surchauffe continue?

Faut-il, comme la grenouille en train de bouillir doucement, rester "sagement" dans la casserole d'eau en train de chauffer sur le gaz?

L'insurrection, droit de l'homme en 1793 est aujourd'hui, en France, punie de prison

La déclaration de 1789 inscrit un droit de résistance à l'oppression. En 1793, l'insurrection est, pour le peuple, le plus sacré des droits et le plus indispensable des devoirs. Mais en 1810, le Code Napoléon prévoit de punir les insurgés. En 1992 la loi devient même plus répressive. Retournons en 1793 !

Dans la déclaration de 1789 est inscrit le droit de résistance à l'oppression : « *Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'Homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté, et la résistance à l'oppression.* »

En 1793, l'article 33 de la déclaration des Droits de l'homme affirmait que la résistance à l'oppression était la conséquence des Droits de l'homme.

Le peuple qui s'était révolté en 1789 contre le pouvoir en place, se méfiait déjà en 1793 de ceux qui disaient les représenter. L'article 35 donnait donc au peuple la possibilité d'insurrection contre ses dirigeants : « *Quand le gouvernement viole les droits du peuple, l'insurrection est, pour le peuple et pour chaque portion du peuple, le plus sacré des droits et le plus indispensable des devoirs.*»

Ils ont vite raison. Dès 1795, les gouvernants, soucieux de rétablir l'ordre et de conserver leur pouvoir, vont réécrire une nouvelle « constitution ». Les hommes n'y naissent plus « *libres et égaux en droit* » et le droit de renverser les dirigeants par l'insurrection est supprimé.

En 1810, le Code Napoléon va préciser que toute attaque, toute résistance avec violences envers la force publique sera qualifiée de délit de rébellion. Les mots changent : l'insurrection est baptisée rébellion. Si la rébellion a été commise par plus de vingt personnes, les coupables seront punis, même s'il n'y a pas eu port d'armes, de la réclusion criminelle pour cinq à dix ans (lire ici l'article 97). Napoléon pourra enfermer tranquillement ceux qui menacent son autorité en créant un système policier à son service : l'inspecteur Javert va pouvoir persécuter Jean Valjean.

Pourtant, les insurrections peuvent conduire à des expériences d'auto-organisation pacifiques qui mériteraient qu'on les distingue d'un simple changement d'oppresseurs.

De nouvelles libertés, comme le droit de grève en 1864 puis la liberté de la presse en 1868, vont permettre l'insurrection de la Commune de Paris. En 1871, pendant deux mois, ouvriers employés et petits patrons vont mettre partout en œuvre le système d'autogestion même dans les entreprises où un conseil de direction était élu tous les 15 jours par l'atelier. Thiers va faire charger la troupe lors de la semaine sanglante contre ces héritiers des sans-culottes.

Cette insurrection, basée sur l'autogestion et l'autonomie (faire ses propres lois), aurait pu apporter la liberté politique de décisions collectives pour tout, partout et pour tous.

En 1917, en Russie, les soviets, des groupes d'ouvriers insurgés s'auto-organisent. Lénine, s'appuyant sur les Bolcheviks contre les soviets, va confisquer leur insurrection pour orchestrer la dictature. Il repoussa la liberté d'auto-organisation comme un horizon désirable vers lequel il ne se dirigera pourtant jamais.

En 1936, en Catalogne, les anarcho-syndicalistes tout d'abord alliés aux communistes, sont victorieux contre la dictature de Franco. L'économie est placée sous le contrôle direct des travailleurs notamment en Catalogne où 75 % de l'industrie et 70 % des terres sont concernées. George Orwell témoigne : « *des dizaines de milliers de personnes, pour la plupart d'origine prolétaire, vivaient en termes d'égalité. En théorie, c'était une égalité parfaite, et en pratique, elle n'était pas*

loin de l'être. Par de nombreux aspects, on expérimentait là un avant-goût de socialisme. »

Les communistes vont pourtant éliminer les anarchistes. Le 17 décembre 1936, le journal soviétique Pravda publie un éditorial qui déclare : « *L'élimination des trotskystes et des anarcho-syndicalistes a déjà commencé en Catalogne et elle est réalisée avec la même énergie qu'en Union soviétique* ». Staline, comme Lénine, réprime l'autogestion.

Depuis 1992 (lire ici article 412) la loi française est plus répressive que le Code Napoléon.

Elle qualifie de mouvement insurrectionnel toute violence collective de nature à mettre en péril les institutions de la République. Les dites institutions ne seront jamais listées et seront à l'appréciation du juge. Le fait de diriger ou d'organiser un mouvement insurrectionnel est puni de la détention criminelle à perpétuité et de 750 000 euros d'amende.

Est puni de quinze ans de détention criminelle et de 225 000 euros d'amende : l'édification de barricades ayant pour objet d'empêcher l'action de la force publique, l'occupant à force ouverte ou par ruse de tout édifice, l'assistance au transport, à la subsistance ou aux communications des insurgés, la provocation de rassemblements d'insurgés, par quelque moyen que ce soit.

Revenons en 1793. Reprenons le droit d'insurrection puisque nos dirigeants violent nos droits de peuple.

En 2005, le peuple français dit non au referendum sur le traité de constitution européenne. Le gouvernement et les députés passent outre.

En 2016, les tentatives de lois pour stopper l'évasion fiscale des grandes entreprises, voulues par le peuple, vont avorter à cause des députés, du gouvernement et du conseil constitutionnel (lire ici).

Le pillage par les puissants s'amplifie pour laisser une planète exsangue (lire ici). En France, on laisse bétonner les terres cultivables, privatiser les biens vitaux et les exigences d'une décroissance énergétique sont constamment repoussées. En prévoyant que les dommages à l'environnement peuvent être considérés comme une atteinte aux intérêts fondamentaux de la nation et donc être qualifiés de trahison, la loi de 1992 offre cependant la possibilité de stopper net les dégradations. Pourquoi ce texte n'est-il pas utilisé?

Combien de temps avant une insurrection?

Des fous organiseront peut-être des bains de sang. Dans un engrenage sans fin, ils seront réprimés par le pouvoir dans d'autres bains de sang.

Ou pourra-t-elle être radicale et non violente?

Il faudrait pour cela que la loi de 1793 soit remise en vigueur pour que les pacifiques et non violents ne soient pas jetés en prison et contraints de se taire.

World Scientists' Warning to Humanity

Twenty-five years ago, the Union of Concerned Scientists and more than 1700 independent scientists, including the majority of living Nobel laureates in the sciences, penned the 1992 "World Scientists' Warning to Humanity" (see supplemental file S1). These concerned professionals called on humankind to curtail environmental destruction and cautioned that "a great change in our stewardship of the Earth and the life on it is required, if vast human misery is to be avoided." In their manifesto, they showed that humans were on a collision course with the natural world. They expressed concern about current, impending, or potential damage on planet Earth involving ozone depletion, freshwater availability, marine life depletion, ocean dead zones, forest loss, biodiversity destruction, climate change, and continued human population growth. They proclaimed that fundamental changes were urgently needed to avoid the consequences our present course would bring.

The authors of the 1992 declaration feared that humanity was pushing Earth's ecosystems beyond their capacities to support the web of life. They described how we are fast approaching many of the limits of what the biosphere can tolerate without substantial and irreversible harm. The scientists pleaded that we stabilize the human population, describing how our large numbers—swelled by another 2 billion people since 1992, a 35 percent increase—exert stresses on Earth that can overwhelm other efforts to realize a sustainable future (Crist et al. 2017). They implored that we cut greenhouse gas (GHG) emissions and phase out fossil fuels, reduce deforestation, and reverse the trend of collapsing biodiversity.

On the twenty-fifth anniversary of their call, we look back at their warning and evaluate the human response by exploring available time-series data. Since 1992, with the exception of stabilizing the stratospheric ozone layer, humanity has failed to make sufficient progress in generally solving these foreseen environmental challenges, and alarmingly, most of them are getting far worse (figure 1, file S1). Especially troubling is the current trajectory of potentially catastrophic climate change due to rising GHGs from burning fossil fuels (Hansen et al. 2013), deforestation (Keenan et al. 2015), and agricultural production—particularly from farming ruminants for meat consumption (Ripple et al. 2014). Moreover, we have unleashed a mass extinction event, the sixth in roughly 540 million years, wherein many current life forms could be annihilated or at least committed to extinction by the end of this century.

Humanity is now being given a second notice, as illustrated by these alarming trends (figure 1). We are jeopardizing our future by not reining in our intense but geographically and demographically uneven material consumption and by not perceiving continued rapid population growth as a primary driver behind many ecological and even societal threats (Crist et al. 2017). By failing to adequately limit population growth, reassess the role of an economy rooted in growth, reduce greenhouse gases, incentivize renewable energy, protect habitat, restore ecosystems, curb pollution, halt defaunation, and constrain invasive alien species, humanity is not taking the urgent steps needed to safeguard our imperilled biosphere.

As most political leaders respond to pressure, scientists, media influencers, and lay citizens must insist that their governments take immediate action as a moral imperative to current and future generations of human and other life. With a groundswell of organized grassroots efforts, dogged opposition can be overcome and political leaders compelled to do the right thing. It is also time to re-examine and change our individual behaviors, including limiting our own reproduction (ideally to replacement level at most) and drastically diminishing our *per capita* consumption of fossil

fuels, meat, and other resources.

The rapid global decline in ozone-depleting substances shows that we can make positive change when we act decisively. We have also made advancements in reducing extreme poverty and hunger (*www.worldbank.org*). Other notable progress (which does not yet show up in the global data sets in figure 1) include the rapid decline in fertility rates in many regions attributable to investments in girls' and women's education (*www.un.org/esa/population*), the promising decline in the rate of deforestation in some regions, and the rapid growth in the renewable-energy sector. We have learned much since 1992, but the advancement of urgently needed changes in environmental policy, human behavior, and global inequities is still far from sufficient.

Sustainability transitions come about in diverse ways, and all require civil-society pressure and evidence-based advocacy, political leadership, and a solid understanding of policy instruments, markets, and other drivers. Examples of diverse and effective steps humanity can take to transition to sustainability include the following (not in order of importance or urgency): (a) prioritizing the enactment of connected well-funded and well-managed reserves for a significant proportion of the world's terrestrial, marine, freshwater, and aerial habitats; (b) maintaining nature's ecosystem services by halting the conversion of forests, grasslands, and other native habitats; (c) restoring native plant communities at large scales, particularly forest landscapes; (d) rewilding regions with native species, especially apex predators, to restore ecological processes and dynamics; (e) developing and adopting adequate policy instruments to remedy defaunation, the poaching crisis, and the exploitation and trade of threatened species; (f) reducing food waste through education and better infrastructure; (g) promoting dietary shifts towards mostly plant-based foods; (h) further reducing fertility rates by ensuring that women and men have access to education and voluntary family-planning services, especially where such resources are still lacking; (i) increasing outdoor nature education for children, as well as the overall engagement of society in the appreciation of nature; (j) divesting of monetary investments and purchases to encourage positive environmental change; (k) devising and promoting new green technologies and massively adopting renewable energy sources while phasing out subsidies to energy production through fossil fuels; (l) revising our economy to reduce wealth inequality and ensure that prices, taxation, and incentive systems take into account the real costs which consumption patterns impose on our environment; and (m) estimating a scientifically defensible, sustainable human population size for the long term while rallying nations and leaders to support that vital goal.

To prevent widespread misery and catastrophic biodiversity loss, humanity must practice a more environmentally sustainable alternative to business as usual. This prescription was well articulated by the world's leading scientists 25 years ago, but in most respects, we have not heeded their warning. Soon it will be too late to shift course away from our failing trajectory, and time is running out. We must recognize, in our day-to-day lives and in our governing institutions, that Earth with all its life is our only home.

Epilogue - We have been overwhelmed with the support for our article and thank the more than 15,000 signatories from all ends of the Earth (see supplemental file S2 for list of signatories). As far as we know, this is the most scientists to ever co-sign and formally support a published journal article. In this paper, we have captured the environmental trends over the last 25 years, showed realistic concern, and suggested a few examples of possible remedies. Now, as an Alliance of World Scientists (-*scientists.forestry.oregonstate.edu*) and with the public at large, it is important to continue this work to document challenges, as well as improved situations, and to develop clear, trackable, and practical solutions while communicating trends and needs to world leaders. Working together while respecting the diversity of people and opinions and the need for social justice around the world, we can make great progress for the sake of humanity and the planet on which we depend.

Cosignataires

La France et son Conseil constitutionnel favorisent l'évasion fiscale

En France, si les discours officiels sont farouches contre l'évasion fiscale, les pratiques institutionnelles poussent au laisser-faire

En ce qui concerne les particuliers fraudeurs, les régularisations sont discrètement traitées par le gouvernement dans le secret de Bercy. Très discrètement. Juste un exemple à propos de la liste Falciani d'HBSC. Devant la Commission du Sénat sur l'évasion fiscale au printemps 2012, le procureur Eric de Montgolfier s'est étonné de voir que «sa» liste, après son traitement par Bercy, avait drastiquement rapetissé de 8000 à 3000 noms.

Sapin n'a rien demandé à Apple

Pour les grandes entreprises également, les régularisations se traitent dans le secret. Jean-Claude Juncker a affirmé que les arrangements entre l'administration fiscale et les entreprises ont cours en France. Michel Sapin n'a rien souhaité réclamer à Apple, qui s'est vu condamné à verser 13 milliards de dollars à l'Irlande, malgré l'option ouverte par la Commission européenne. Autre exemple. Un journaliste d'investigation a révélé qu'Airbnb en 2016 avait seulement payé 69 000 euros d'impôts en France en toute légalité, puisque le service de mise en relation est offert depuis des filiales dans des paradis fiscaux… européens. Il faudrait ici imposer le chiffre d'affaires. Aucune nouvelle loi fiscale n'est en cours.

Pour se hisser au deuxième rang mondial de vendeur d'armes, l'utilisation de comptes offshore est devenue une pratique indispensable à la France. Dans ce combat contre l'évasion fiscale, lors des votes de la loi Sapin II, en septembre 2016, les députés français n'ont pas eu le courage d'exiger que les très grandes entreprises publient le chiffre d'affaires de toutes leurs filiales dans tous les pays sans exception.

Atteinte à la liberté d'entreprendre

Le Conseil constitutionnel est également responsable et coupable. Il a su protéger les riches délinquants qui utilisent des *trusts* pour cacher leur fortune en retoquant la loi pour connaître l'identité des bénéficiaires des trusts. Il a su préserver les entreprises pratiquant l'évasion fiscale par des montages sophistiqués. Fin 2016, le Conseil constitutionnel a repoussé ce qu'il restait d'efficace dans la loi Sapin II. En dépit des sommes colossales en jeu, il s'est ainsi justifié:

«*Le législateur a entendu, par une mesure de transparence, éviter la délocalisation des bases taxables afin de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales. Il a ainsi poursuivi un objectif de valeur constitutionnelle. Toutefois, l'obligation faite à certaines sociétés de rendre publics des indicateurs économiques et fiscaux correspondant à leur activité pays par pays, est de nature à permettre à l'ensemble des opérateurs qui interviennent sur les marchés où s'exercent ces activités, et en particulier à leurs concurrents, d'identifier des éléments essentiels de leur stratégie industrielle et commerciale. Une telle obligation porte dès lors à la liberté d'entreprendre une atteinte manifestement disproportionnée au regard de l'objectif poursuivi*.»

Liberté des citoyens derrière celle des entreprises

Depuis quand le Conseil constitutionnel cultive-t-il un tel cynisme? Jusqu'en 1982, seule la liberté pour les citoyens était inscrite dans la Constitution. Mais un groupe de parlementaires a réussi à cette époque à faire étendre la liberté, non aux seuls citoyens, mais aussi aux entreprises via la liberté d'entreprendre:

«*La liberté qui, aux termes de l'article 4 de la déclaration, consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui, ne saurait elle-même être préservée si des restrictions arbitraires ou abusives étaient apportées à la liberté d'entreprendre*.» Faire primer la liberté des entreprises devant

celles des citoyens, c'est le pas qu'a effectivement encore franchi en décembre 2016 le Conseil constitutionnel par son interprétation de la Constitution.

Les gouvernants d'alors ont expliqué attendre l'Europe dont les décisions ont priorité sur notre Constitution. En juillet 2017, le Parlement européen a en effet adopté une position en faveur d'un reporting public pays par pays. Mais les entreprises ciblées pourront demander des dérogations afin de ne pas publier des informations qu'elles jugeront «commercialement sensibles». En Europe aussi, le combat institutionnel contre l'évasion fiscale reste dans les intentions et non dans les faits.

Payer l'impôt

Nous sommes 115 000 en France à avoir signé la pétition pour une loi efficace contre l'évasion fiscale. Nombreux sont ceux qui ont interrogé leur député, nombreux sont ceux qui ont sollicité les responsables européens. Nous avons permis de responsabiliser certains de nos représentants. Nous avons gêné des entreprises et des hommes politiques.

D'autres pèsent plus que nous. Ils tiennent l'institution qui devrait être garante de notre Constitution. Pourtant, ce sont bien les intérêts du plus grand nombre des citoyens français, et en particulier des plus faibles, que le Conseil constitutionnel doit servir.

Le choix politique est de décider ou non de baisser le taux des impôts, mais le seul choix éthique reste que toutes les entreprises, petites et grandes, le payent!

Juncker, Trump, Xi Jinping… inculpés pour crime contre l'humanité

Aux procès internationaux de ce crime contre l'humanité, de nombreuses ONG seront appelées à témoigner. Qui seront les inculpés? Les dirigeants qui ont cautionné les politiques et les pratiques économiques qui pillent et ravagent…parmi eux les dirigeants actuels de l'Europe, des Etats-Unis et de la Chine, Juncker, Trump, Xi Jinping. Deux questions devront leur être posées lors de ces procès.

Des procès internationaux à l'encontre de dirigeants de l'Europe, des États-Unis et de la Chine vont bientôt s'ouvrir pour crime contre l'humanité.

Le principal témoin à charge est Dennis Meadows (voir ici).

En 1972, avec 7 complices, il a développé au MIT un modèle permettant de projeter notre avenir suivant différents scénarios. Le livre décrivant **The Limits to Growth** fut vendu à des dizaines de millions d'exemplaires et sonnait l'alerte. Si nous ne changions rien dans nos pratiques, ce qui correspond au scénario *business as usual*, la population mondiale allait croitre jusqu'en 2030 puis diminuer très rapidement pour revenir à 4 milliards d'habitants.

5 milliards d'habitants en moins par rapport au pic de 2030, ne serait-ce pas un crime contre l'humanité?

En reconnaissant que les limites des ressources imposaient celle de la croissance, il était possible d'agir pour aller vers un autre scénario que celui du *business as usual*. Il aurait fallu contrer le dieu du marché et la propriété privée généralisée… l'individualisme et la haine de l'état… Ce n'est pas le parti choisi par ceux qui, inspirés par la philosophe Ayn Rand, ont influencé les décideurs, tels l'économiste Milton Friedman ou Alan Greenspan quand il fut président de la Banque Centrale des États-Unis. Nos sociétés vont donc évoluer sous l'impulsion des politiques initiées par Margareth Thatcher et Ronald Reagan, qui sacraliseront la croissance.

En 1992, le président américain, Bush père, dénonçait, lors du sommet de la Terre à Rio de Janeiro, l'idiotie de l'équipe Meadows (lire ici) :

« *Il y a vingt ans, certains parlaient des limites de la croissance. Aujourd'hui nous réalisons que la croissance est productrice de changements et l'amie de l'environnement. […] Il y a ceux qui disent que la croissance économique et la protection de l'environnement ne peuvent être compatibles. Et bien, laissez-les venir aux États-Unis, où, en vingt ans depuis Stockholm, notre économie a grandi de 57 %, et pourtant nous avons réduit nos émissions de plomb dans l'air de 97 %, de monoxyde de carbone de 41 %, de particules de 59 %. Nous avons nettoyé notre eau et préservé nos parcs, nos espaces naturels et notre faune sauvage.* »

En 2002, la compagnie Exxon Mobil lançait une campagne anti-Meadows (extrait de *Limits to Growth : The 30-year update*, Londres, Earthscan, 2005, p. 204) :

« *En 1972, le Club de Rome publiait Limits to Growth, interrogeant la soutenabilité des croissances économique et démographique. Limits to Growth estimait qu'actuellement on devrait commencer à voir décliner la production alimentaire, la population, les disponibilités énergétiques et l'espérance de vie. Aucune de ces prédictions n'a même commencé, et rien ne permet de prédire qu'elles vont le faire. Donc le Club de Rome a eu tort.* »

Or, en 2008, 30 ans après la première édition du livre *Limits to Growth*, le chercheur australien Turner avait comparé l'évolution réelle aux prévisions du modèle [1] (voir *slide* ci-dessous). A la différence de tous les modèles économiques qui se révèleront définitivement hors-jeu quelques mois plus tard, le modèle de l'équipe Meadows

s'avère alors étrangement prédictif. Les courbes de déclin des ressources non renouvelables et d'augmentation de la pollution suivent parfaitement le scénario mortifère *business as usual*.

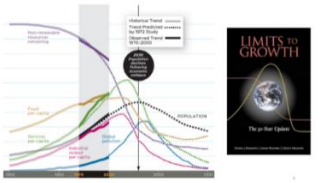

Data from Turner (2008) - slide of the conference Denis Dupré, Overview – the importance of Ethical Finance, First Change Finance forum, FinanceWatch conference, 5th dec 2017, Brussels © Turner

En 2017, deux chercheurs de Harvard mettent en lumière que le pétrolier Exxon mobil savait depuis les années 80, que le changement climatique était réel et bien causé par des activités humaines, tout en préférant publiquement entretenir le doute sur cette réalité, trompant ainsi ses actionnaires et les citoyens (lire ici). En 2014, les données de Turner [2] confirment que c'est toujours le scénario *business as usual* qui est poursuivi par les politiques mondiales. Comme prévu, la population a augmenté mais les courbes de taux de natalité et de mortalité se croisent et le déclin futur de la population n'est plus une fiction. La nourriture et les services par habitant ont augmenté plus vite que prévu mais devraient s'effondrer plus que brutalement dans moins d'une décennie. Les ressources environnementales s'effondrent déjà.

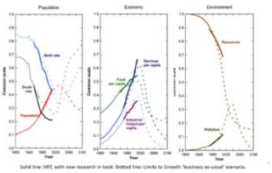

Turner (2014) - MIT - Limits to Growth © Turner

Seule la pollution a augmenté ces dernières années un peu moins vite que l'envisageait le modèle. Cette légère moindre augmentation de la pollution par rapport au modèle est peut-être liée aux efforts des conférences internationales sur le climat COP depuis 1979.

Pourtant la COP21 à Paris, célébrée comme un succès, a démontré l'ampleur du mensonge aux citoyens et la faible volonté de changer radicalement nos systèmes de production comme de répartition et de consommation. Les «promesses non contraignantes» des différents pays de réduire pour 2030 leurs émissions de gaz à effet de serre, restent déjà bien au-dessus du niveau à atteindre, selon le GIEC, pour limiter le réchauffement climatique à 2°C. La trajectoire actuellement suivie conduira au minimum vers 3°C, ce qui correspond à un emballement incontrôlable de l'évolution du climat.

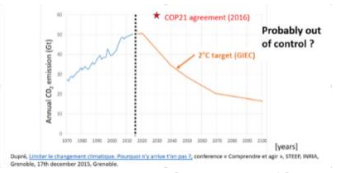

COP21 - Dupré - Conférence comprendre et agir - INRIA - 2016. © Dupré

Le modèle de Dennis Meadows va probablement continuer à se confirmer et nous allons avoir à assumer les conséquences du choix *business as usual* : plusieurs milliards de morts en quelques décennies par la faim, la maladie ou la guerre (écouter l'ingénieur Jean-Marc Jancovici ici).

Aux procès internationaux de ce crime contre l'humanité, de nombreuses ONG seront appelées à témoigner.

Qui seront les inculpés? Les dirigeants qui ont cautionné les politiques et les pratiques économiques qui pillent et ravagent…parmi eux les dirigeants actuels de l'Europe, des Etats-Unis et de la Chine, Juncker, Trump, Xi Jinping …

Deux questions devront leur être posées lors de ces procès :

1. Les dirigeants ont-ils l'excuse de ne pas comprendre la rapidité de l'effondrement (lire ici)?
2. Les dirigeants prennent-ils le parti de cacher l'effondrement pour s'isoler dans des iles confortables comme le laisse penser Bruno Latour (voir ici)?

Dans le premier cas, ils pourraient être déclarés innocents de leurs actes mais coupables si ils continuaient de promouvoir le *business as usual*. Dans le second cas, il n'appartient qu'à nous de délibérer de leur remplacement immédiat.

[1] Turner, G. 2008, Global Environmental Change, 18, 397-411

[2] Turner, G. 2014 'Is Global Collapse Imminent?' MSSI Research Paper No. 4, Melbourne Sustainable Society Institute, The University of Melbourne.

Les "China Papers", ce scandale d'évasion fiscale dont on ne parle pas et qui nous menace

Par des mécanismes "déjà aujourd'hui parfaitement légaux", aucune filiale d'entreprise chinoise installée en France n'y fera de bénéfice. Son bénéfice sera en Chine.

L'évasion fiscale, appelée pudiquement, quand elle est légale, optimisation fiscale, détruit nos sociétés. Par la concurrence déloyale, disparaissent nos petites entreprises et celles qui payent honnêtement leurs impôts. Pour compenser la volatilisation des impôts dus, nos gouvernements ont laissé augmenter la dette et de plus en plus font des coupes dans les services sociaux et vendent des biens stratégiques du pays.

Mais ce problème crucial qui nous occupe avec les Paradise Papers peut nous cacher un autre danger, une menace plus vitale encore pour notre avenir européen. Dans la liste noire des paradis fiscaux que nous promet le toujours rassurant Moscovici, va-t-on faire figurer Pékin? Le rôle très ambigu pour nos économies européennes que tient la Chine ne s'arrête pas là.

En vertu des contraintes de l'Organisation Mondiale du Commerce et des traités pour abaisser tous les droits de douane, les produits chinois achetés par les consommateurs européens ne sont pas surtaxés.

Et s'ils sont produits en France? À l'occasion du voyage de François Hollande en Chine, le Président chinois Xi Jinping a donné son approbation au projet d'investissements chinois à Ozans près de Châteauroux d'une plateforme logistique de 120.000 m2 extensible sur 4 millions de mètre carré. Avec de l'argent public français pour des subventions d'implantation, les entreprises chinoises pourront d'ici peu assembler un dernier boulon pour faire du made in France.

Combien d'impôts sur leurs bénéfices pour la France? Ce n'est point un secret: une maison-mère chinoise a, le plus souvent, trois comptabilités. Celle réelle. Celle officielle pour fixer l'impôt. En cas de corruption, celle sur laquelle l'entreprise fixe les commissions aux dirigeants du gouvernement.

Quel inspecteur des impôts français pourra vérifier des factures gonflées de la maison-mère chinoise pour du conseil marketing ou de l'assistance à production? Qui pourra certifier la réalité sur place? Par des mécanismes "déjà aujourd'hui parfaitement légaux", aucune filiale d'entreprise chinoise installée en France n'y fera de bénéfice. Son bénéfice sera en Chine.

La France n'osera pas défier la Chine pour un contrôle fiscal. Pas plus qu'il n'est possible d'exercer nos contrôles à l'européenne dans le port stratégique d'Athènes cédé il y a plusieurs années pour 600 millions d'euros à un opérateur chinois.

Or qui sont ceux qui sont en train d'acheter les entreprises européennes? Pour assurer ses priorités stratégiques, la Chine avec son fond souverain de 3000 milliards d'euros a de quoi acheter l'Europe qui brade ses fleurons industriels (lire ici).

Pressent-il le danger? En juin 2017, Emmanuel Macron a proposé aux partenaires européens de laisser plus de pouvoir à Bruxelles pour contrôler les acquisitions chinoises dans l'UE, afin de protéger les secteurs stratégiques (lire ici).

C'est un peu tard: en 2010, le président de la commission européenne, Jean-Claude Junker, vantait le Luxembourg auprès des Chinois comme la "porte idéale d'entrée pour accéder au marché européen" (lire ici). Et depuis, c'est chose faite: le Luxembourg est devenu la tête de pont pour les investissements chinois en Europe (lire ici).

L'initiative de notre Président a été repoussée. L'unanimité sur cette proposition serait d'autant plus difficile que la Chine est en mesure d'influencer nombre de pays européens.

De retour de France, par pragmatisme peut-être, notre président a donc inversé sa

stratégie. Puisque l'union est impossible, il vise désormais à séduire les investisseurs étrangers, y compris chinois (lire ici).

Peu de temps après leur acquisition par des investisseurs chinois, les entreprises européennes ne feront évidemment plus aucun bénéfice en Europe.

Même les très grandes entreprises qui ne paient que 5% d'impôts en moyenne grâce aux montages d'évasion fiscale que nous dénonçons aujourd'hui (vous pouvez participer à la pétition ici), ne pourront concurrencer leurs concurrents chinois qui n'en paieront pas.

A leur tour de faire faillite probablement!

Qui financera nos routes, infrastructures et nos écoles d'ingénieurs dont nos entreprises ont un cruel besoin?

Je ne vois que deux solutions.

Soit utiliser la création monétaire de la BCE pour acheter, avec priorité, les entreprises stratégiques européennes en difficulté qui appartiendraient à un fond souverain européen.

Soit mettre une barrière douanière par une taxe de 2% sur les produits vendus en Europe par des entreprises chinoises pour compenser cette concurrence déloyale. Elle serait déductible des impôts payés en France par l'entreprise chinoise concernée.

Voyez-vous une autre solution?

Pourquoi l'évasion fiscale reste une vérité qui dérange

Même à mon tout petit niveau, une tentative d'intimidation a été exercée.

Tout citoyen a droit de vérifier le recouvrement des impôts. En particulier, celui des très grandes entreprises dont les pratiques d'évasion fiscale font s'échapper en France 80 milliards d'euros par an. Dans cet esprit, une pétition pour faire passer une vraie loi contre l'évasion fiscale a été signée par 115.000 personnes et le collectif Stop Evasion Fiscale a suivi très attentivement les pressions exercées pour que les milliards continuent d'être détournés: l'absence des députés dans l'hémicycle au moment des votes, les articles des lobbies patronaux dans la presse. Antoine Deltour, le lanceur d'alerte sur les pratiques au Luxembourg, confirme que les réticences pour adopter le reporting public pays par pays témoignent que les multinationales ont un poids économique plus important que les États.

Même à mon tout petit niveau[1], une tentative d'intimidation a été exercée. J'ai reçu, en novembre 2016, une lettre anonyme qui m'indiquait: "J'ai par hasard entendu une conversation dans les bureaux de quelqu'un ayant des responsabilités à l'Université... Il était question de savoir quelles suites donner à une demande de vous inciter à vous modérer dans votre combat contre l'évasion fiscale".

Les citoyens ont le droit de vérifier le recouvrement des impôts... Des journalistes d'investigation, des juges, des lanceurs d'alerte les aident à le faire.

Denis Robert, qui en 2001 a lancé la première alerte sur l'évasion fiscale a, avec l'affaire Clearstream, croulé sous les procès avant de jeter l'éponge: "En Russie, pour réduire les journalistes au silence, on envoie des tueurs; dans les vraies démocraties, on demande à la justice de faire le boulot. Dans les deux cas, les "affaires" continuent."

En 1996, l'appel de Genève, dont Denis Robert avait été le porte-plume, n'a mobilisé qu'une poignée d'opiniâtres juges européens. Eva Joly a fait partie des signataires pour *affirmer que le système protège ceux qui fraudent l'impôt bien sûr, mais aussi des trafiquants de drogue, de la corruption, ou des dictateurs. Tout cela sans que personne ne s'en émeuve.* Elle a subi des menaces de mort dans l'affaire Elf et a quitté son bureau de juge sans félicitation de sa hiérarchie pour son travail quand elle a pris une disponibilité en 2002. Elle affirme dans son livre "J'ai quitté la France. Je suis partie parce que je ne voulais laisser à personne les moyens et le temps de se venger".

Stéphanie Gibaud en 2009 a dévoilé les pratiques d'évasion fiscale et de blanchiment de fraude fiscale concernant la banque UBS. Dans le livre qu'elle vient de publier, elle décrit comment depuis dix ans, elle n'a cessé de payer le prix de sa liberté d'expression et dénonce comment on "assassine" les lanceurs d'alerte.

Le 8 décembre 2017, un colloque au palais de justice de Versailles soulignait: "Harcèlement, licenciement, mise sur écoute pour certains, mais surtout ruine financière... Voici le triste sort de nombreux lanceurs d'alerte."

A quoi devait servir le projet d'économies de la direction de l'information de France Télévisions en divisant par trois le nombre de numéros d'Envoyé Spécial et de Complément d'enquête et en réduisant drastiquement le nombre de journalistes? Le travail d'investigation des équipes d'Elise Lucet a permis des enquêtes qui auraient été impossibles sur les médias privatisés. Les numéros spéciaux de "Cash Investigation" sur l'évasion fiscale où ont été épinglés d'influents hommes d'affaires et leurs pratiques décortiquées pour le grand public sont des "bons" motifs d'économie budgétaire pour qui veut la peau d'Elise Lucet. Ce grand lessivage qu'a voulu orchestrer

le gouvernement pour des économies dérisoires face aux montants de l'évasion fiscale, a provisoirement été contré par la mobilisation massive des réseaux sociaux puis celle des journalistes contre leur direction. Heureusement, mais pour combien de temps?

La protection des lanceurs d'alerte ne sera qu'un affichage de propagande de la loi Sapin II si en même temps on fait taire les journalistes d'investigation.

L'évasion fiscale est bien la vérité qui dérange.

---

[1]*Je remercie le HuffPost qui a publié sans aucune censure mes 13 articles sur l'évasion fiscale bien qu'ils mettent en cause nombre de multinationales, de députés et de ministres.*

Collapse : nuit noire ou grand soir

Il flotte dans l'air un parfum de fin du monde. Ça va chauffer pour l'humanité.

Mais le prix Nobel d'économie de 2018 s'en fout. William Nordhaus prévoit une baisse de 10% de la richesse mondiale produite (PIB) pour 2100 dans l'hypothèse d'une augmentation de température de 6 °C d'ici la fin du siècle. Ce n'est pas dramatique.

Pourtant un autre économiste, Nicholas Stern, sonne l'alerte et anticipe une baisse de 90% du PIB pour la même hausse de température de 6 °C. Dans ce cas cela ressemble plutôt à l'apocalypse.

On ne sait qui a raison. Quand on le saura, il sera trop tard. Mais il faut prendre des décisions aujourd'hui et dans cette incertitude. Chacun y va de son imagination et porte des réponses à ces deux questions vitales.

Peut-on échapper au scénario noir ? Faut-il s'insurger pour y arriver ?

On n'échappera pas au pire nous dit le philosophe Dominique Bourg « *Dans la prochaine décennie, je doute que l'on puisse changer vraiment les choses ; si on commence à les changer substantiellement, ce sera plutôt dans la décennie suivante. Or, si tel est le cas, le risque de dérive vers une planète chaude est probable. Et une planète chaude, ce n'est plus qu'un milliard d'humains vers la fin du siècle.* » (ici). A l'échelle de la Chine, cela représenterait 50 000 personnes en moins chaque jour.

On échappera au pire sans insurrection nous explique Aurélien Barreau. Ce dernier publie le 3 septembre 2018 une tribune dans le journal Le Monde intitulée « *Le plus grand défi de l'histoire de l'humanité : l'appel de 200 personnalités pour sauver la planète* ». Il précise sur *Thinkerview* ne pas croire « *que le capitalisme soit le principal problème* » (écoutez ici minute 20).

On échappera au pire sans insurrection en créant des petites communautés altruistes nous explique Pablo Servigne (écouter la question de Ruffin dans les dernières minutes de l'interview ici).

Eviter à tout prix l'insurrection. C'est l'obsession des bourgeois pour conserver le pouvoir et la richesse depuis la révolution. L'insurrection, premier devoir des citoyens dans la constitution de 1793 est lourdement punie aujourd'hui (lire ici).

Pourtant comment faire sans cette insurrection ?

Aujourd'hui, globalement la trajectoire de 3,5 °C n'est même pas tenue. Selon le Giec, la planète pourrait franchir le seuil de 1,5°C dès 2030.

Or, mondialement, 10% des riches émettent 45% des gaz à effet de serre (GES). 50% des plus pauvres émettent 15% des GES. Les 40% de la classe intermédiaire émettent donc 40% des GES.

Pour avoir une chance d'éviter la nuit noire pour tous, les classes moyennes doivent rejoindre une consommation proche de celle des plus pauvres. Les 10% les plus riches doivent accepter eux aussi de baisser drastiquement leurs émissions en changeant radicalement leur train de vie.

Pensez-vous que « égalité et décroissance » seront octroyées gentiment par les oligarques effrayés par l'apocalypse ?

Pour rendre effective cette « égalité et décroissance », il faut supprimer le marché libre sans régulation. Or la révolution bourgeoise de 1789 a consacré le marché libre et vite retoqué les idées comme celle de Robespierre d'encadrer le prix du blé (écoutez Guillemin ici). Aujourd'hui, l'évasion fiscale est soutenue par le conseil constitutionnel au nom du libre marché (lire ici).

Pour rendre effective cette « égalité et décroissance », il faut supprimer la propriété privée excessive. Or la révolution bourgeoise de 1789 l'a gravée dans la constitution.

Pour rendre effective cette « égalité et décroissance », il faut faire des remises de dette.

On n'échappera pourtant pas au pire même avec une insurrection, nous expliquent les partisans du « vivre dans les restes » qui propose de saboter la technologie destructrice pour reprendre notre humanité

capable d'une pensée critique (lire ici).
On échappera au pire avec une insurrection, nous expliquent les partisans du « grand soir » pour imposer égalité et sobriété à tous.
Qui est utopiste ?
Qui est cinglé ?
Qui est le plus à même d'éviter quelques milliards de morts en un siècle ?
Dans quel monde voulons-nous vivre ?
Mais peut être aussi dans quel monde voulons-nous survivre ?
Il y aura un soir, peut-être est-il déjà passé, de bascule ou la vie sur terre deviendra chaque jour plus difficile. A partir de ce moment, chaque soir sera petit…ou grand.
Egalité et décroissance nécessite une insurrection contre la violence de notre système aveugle et suicidaire.

Gilets jaunes : les plus riches doivent donner l'exemple

Ingénieur de formation, Denis Dupré enseigne depuis 20 ans à l'Université Grenoble-Alpes. Dans cette tribune, il estime que le mouvement des « gilets jaunes » nous alerte notamment sur l'urgente nécessité de bâtir un système plus égalitaire pour survivre à l'effondrement qui vient. Et utilise une étude mathématique pour le démontrer.

Les plus riches comme les très grandes entreprises évitent l'impôt par l'évasion fiscale. Dix ans de combat n'ont rien changé à un problème inhérent à la structure du marché financier. Pour lutter contre le changement climatique, il paraît donc plus pragmatique de toucher ceux dont on peut changer le comportement par la taxe.

Les « gilets jaunes » cristallisent des mécontentements différents. Mais ils remettent en cause cette approche pragmatique. Nous allons montrer, grâce aux mathématiques, qu'ils sont plus rationnels qu'il n'y paraît.

Pour un monde égalitaire et mesuré

Pourquoi vouloir un monde égalitaire et mesuré ? Un monde où chacun consommerait de manière raisonnable et égalitaire et donc en respectant ce que la planète peut absorber en émissions de gaz à effet de serre, en respectant la nature et les formes de vie ? Pourquoi refuser ce monde compétitif où chaque homme, et c'est humain, a voulu doubler sa consommation ?

90 % des personnes ont travaillé toujours plus pour consommer toujours plus. Une planète entière est nécessaire à leur consommation. Mais 10 % des personnes, les élites, consomment eux aussi ce qu'offre une planète. L'effondrement est en route. Nous consommons deux planètes. Tout le monde sait que l'on pollue trop, que l'on vide les fleuves et les océans, que l'on pompe de plus en plus profond dans les nappes phréatiques, qu'on ne laisse aucun répit à nos sols …

Certains gilets jaunes voudraient ne plus suivre cette pente dangereuse. Le jeu n'en vaut pas la chandelle. Ils pensent que la décroissance, si elle ne touche pas aussi les plus riches, n'est pas acceptable. Ils veulent ramener l'égalité. Ont-ils raison ?

Dans leur étude Human and nature dynamics (HANDY): Modeling inequality and use of resources in the collapse or sustainability of societies, les chercheurs Motesharrei, Safa, Jorge Rivas, and Eugenia Kalnay nous disent que oui. Mais leur propos est un peu caché dans une histoire truffée d'équations mathématiques. Décryptons-les ensemble ! Cette histoire a plusieurs personnages.

Mathématiques de l'effondrement

Il y a la nature. Ce qu'elle produit chaque année et que nous avons appelé une planète. Mais il y a aussi un épuisement de cette nature si on est trop nombreux, trop consommateurs, ou que l'on accumule trop de réserves. C'est le cas quand on nous dit que nous consommons deux planètes.

Cette histoire décrit d'abord un scénario inégalitaire. Ce dernier considère qu'il existe une classe dominante. Cette élite gagne k fois plus d'argent que les autres que l'on appellera producteurs (*commoners*). Si k=100, font partie de l'élite ceux dont les revenus sont 100 fois supérieurs à ceux moyens des producteurs. Est-ce votre cas ? Et moi ? En y réfléchissant bien, je ne suis peut-être pas de l'élite dans mon pays mais si je considère tous les humains de la planète, j'en suis.

Et les auteurs explorent les différentes versions possibles de notre histoire en traduisant en équations les relations entre la nature, la richesse disponible (*wealth*) et les hommes, qu'ils soient de la classe dominante ou de celle des producteurs.

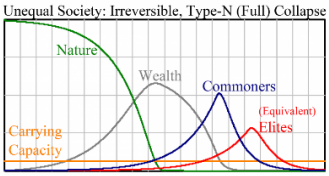

Le premier graphique nous raconte ceci : on va piller la nature (courbe verte) pour consommer mais surtout accumuler des stocks de richesse (courbe grise). Avec leurs richesses qui s'accumulent, les élites ne voient pas l'avenir, ils ne pensent pas la disparition du capital naturel comme un signe de leur disparition à terme. Ils croient peut être qu'avec de l'argent on pourra toujours réparer la nature.
Au début tout semble aller bien. La population de producteurs (courbe bleue) augmente comme celle des élites (courbe rouge). Mais, quand il n'y a plus suffisamment de nature, la famine va éliminer rapidement les producteurs alors même que les élites augmentent encore.

Alors que les producteurs connaissent la famine et d'autres fléaux, l'accumulation de richesse permet aux élites de jouir longtemps de la satisfaction liée à la richesse, celle de passer devant les autres pour l'accès aux biens vitaux. Avec retard, la population totale s'adapte à la baisse et à ce que peut nous offrir une nature moribonde.

Ainsi, l'accumulation de richesses par les élites n'empêche pas l'effet différé de la destruction de la nature pour tous. La famine finit par toucher également les élites. L'effondrement est à terme certain. Pour tous.

Mais les scientifiques avec leur modèle nous disent autre chose encore. Imaginons que j'arrive à convaincre tous les membres de l'élite de n'avoir plus que des revenus 10 fois supérieurs (k=10). Les équations témoignent qu'en limitant le taux de naissance de toute la population, nous atteindrions un équilibre durable (*carrying capacity*).

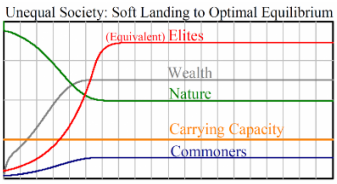

Mais pourquoi limiter mon accumulation de richesse personnelle ? Je fais partie de l'élite parce que j'ai souvent préféré jouer solo et je n'ai jamais fait trop confiance aux autres… Comment faire confiance dans les autres membres de l'élite que je connais bien et qui sont autant égocentriques que moi ? Si la majorité de l'élite n'opte pas pour une réelle décroissance, nous nous retrouverons dans le premier graphique d'effondrement.

Cette hypothèse d'une élite qui prendrait pleinement conscience de ses responsabilités vis-à-vis de l'humanité et s'engagerait de façon irréversiblement altruiste est peu crédible. Il est plus probable que ceux de l'élite qui défendraient cette posture en soient exclus.

Les chercheurs ont donc proposé une autre version possible de l'histoire. Une société sans élites pour une société plus équitable. Attention cela ne veut pas dire sans scientifiques, sans médecins, sans experts pointus. Cela veut juste dire, dans leur modèle, sans écarts de revenus. Une histoire un peu révolutionnaire en termes politiques, un changement de paradigme en termes philosophiques, une affaire d'équations en termes mathématiques. Un graphique sans courbe rouge mais considérant une exploitation de la planète comparable à celle d'aujourd'hui.

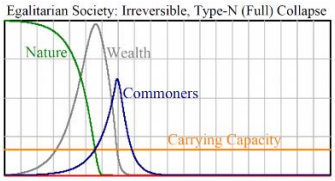

Les chiffres parlent encore: même dans un scénario égalitaire, l'effondrement arrivera si l'on extrait trop de la nature pour consommer ou accumuler de la richesse. Le modèle de ces scientifiques ne nous berce pas comme les Pinocchio, il raconte de rudes possibles de notre histoire humaine.

Une société de décroissance est indispensable pour éviter l'effondrement

Il faudrait être égalitaire mais aussi pratiquer une décroissance forte. Pour ne pas polluer trop, il faut ne pas produire trop ! Un autre scénario nous invite donc à réfléchir à réduire suffisamment le temps global de travail collectif pour viser un régime d'équilibre. Soit en augmentant les chômeurs… soit en partageant le travail.

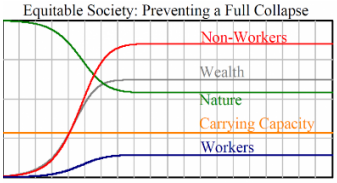

Une société de décroissance de la consommation matérielle forte et rapide est indispensable pour éviter l'effondrement. Sans égalité, la décroissance ne sera pas tenue dans la durée sans émeutes. Les gilets jaunes sont la première émeute.

Nous devons inventer rapidement une plus grande égalité des consommations, le partage du travail et le respect de la nature. Ou le réinventer, car ces principes existaient dans nombre de sociétés qualifiées, à tort, de primitives. Des sociétés dans lesquelles laa gestion en commun des ressources vitales permettait le respect des décisions communautaires et une inégalité mesurée acceptée par tous. Et c'est, il me semble, l'implication de tous dans la gestion de ces ressources qui permet à chacun de les préserver et les faire préserver par le groupe.

Ainsi on peut entendre les gilets jaunes qui nous disent à leur façon que l'infléchissement de trajectoire des émissions de gaz à effet de serre ne peut reposer sur leurs seuls efforts et c'est très rationnel. Perdre de la liberté individuelle et rouler moins, oui… mais pas sans marcher vers l'égalité.

.

30 THE HUFFINGTON POST Denis Dupré 27 décembre 2018
BLOG A LA UNE

Ce que les gilets jaunes ont de vraiment révolutionnaire

Macron sait que l'armure constitutionnelle est son ultime défense. Toute brèche serait un danger. Preuve que les gilets jaunes ont, avec ce RIC, tapé là où ça fait mal" analyse Richard Werly. .

"Le RIC est le Référendum d'Initiative Citoyenne, une version de la votation suisse qu'il convient que les citoyens français affinent selon leurs exigences."

La France doit-elle s'inspirer de la Suisse?

Moins de taxes réclament les gilets jaunes. En Suisse, peu de taxes, pour les pauvres comme pour les riches. Peu d'impôts pour les riches ou pour les entreprises qui s'installent ainsi facilement à Genève et Zoug.

Il y a du fric dans la potion magique suisse.

Mais alors, l'analyse de l'historien Guillemin sur la Révolution française nous conduit à penser que les riches, les bourgeois, vont manœuvrer pour être élus et faire les lois pour leurs seuls intérêts.

Si c'était le cas, les bords des lacs suisses seraient privatisés et les villages de montagne seraient des usines de béton à touristes. Les petits emplois de caissière dans les superettes auraient disparu au profit des caisses automatiques. Dans ce cas, l'agriculture ne serait plus subventionnée et les paysages bucoliques seraient des reliques du passé, la viande serait moins cher et importée massivement.

Rien de tout cela. Parce que tout est votation.

Du chemin communal à déplacer, aux règles des Zurichois sur la construction d'une maison d'accueil des migrants jusqu'à la fiscalité et la loi de la banque nationale au niveau de la fédération.

Ainsi mon collègue suisse, professeur de finance Marc Chesney, a proposé de bouleverser la fiscalité suisse entièrement. Son projet devrait être débattu par une votation. Le processus de recueil des signatures devrait commencer au printemps 2019. Sa proposition est restée dans les articles les plus lus pendant plus d'un mois en novembre 2018 sur le site du *Temps*, relancée par l'intérêt des gilets jaunes.

En Suisse, pour actionner le référendum d'initiative populaire, il faut 100.000 signatures, soit celles de 2% des citoyens de la Confédération.

La potion devient magique par l'ajout de la votation dans la potion suisse.

Alors Français, réveillons-nous!

C'est un historien franco-suisse qui nous rappelle que la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 précise pourtant dans son article 6: "Tous les citoyens ont droit de concourir personnellement [...] à [la] formation [de la loi]."

Les gilets jaunes frontaliers de la Suisse plébiscitent la votation: "Nous voulons vraiment redonner la parole aux gens afin qu'ils s'expriment sur les lois importantes. Un modèle quelque peu similaire à la Suisse en somme".

"Moins de taxes" disent les gilets jaunes. Du fric dans la potion gauloise mais pour qu'elle devienne magique il faut le RIC.

Le RIC est le Référendum d'Initiative Citoyenne, une version de la votation suisse qu'il convient que les citoyens français affinent selon leurs exigences.

Richard Werly nous fait prendre conscience que cette votation est le point fort des gilets jaunes: "Poussé dans les cordes par les 'gilets jaunes', Emmanuel Macron sait que l'armure constitutionnelle française est son ultime défense. Toute brèche serait un danger. Preuve que les 'gilets jaunes' ont, avec ce RIC, tapé là où ça fait mal."

Point commun avec les marcheurs pour le climat qui

pourront arrêter de marcher pour commencer à voter!

Plus radicalement, à l'heure où l'effondrement de nos sociétés est de plus en plus probable, hâté par un changement climatique violent, les décisions et les lois vont devoir se modifier de plus en plus vite.

Il ne reste plus aux Gaulois que trois chemins: disparaître dans le chaos, vivre sous un tyran éclairé, ou vivre libres en s'adaptant en continu par la pratique populaire de la votation.

31 Le Grand Soir
Journal Militant d'Information Alternative
Denis Dupré 15 janvier 2019
BLOG A LA UNE

Le Collapse français : de la fabrique des castes à l'insurrection

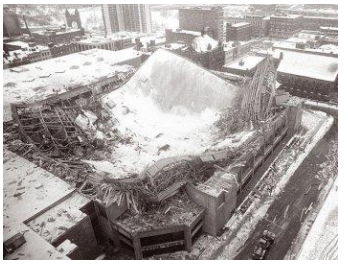

En 40 ans, la France a fabriqué des castes.

Il y avait bien les riches, la large classe moyenne et les pauvres. Les uns et les autres s'affrontaient mais se côtoyaient au quotidien sur un territoire national.

Six castes les ont remplacés. Castes, parce qu'elles se parlent de moins en moins, que leurs intérêts divergent de plus en plus et qu'elles n'ont plus envie de partager un territoire commun.

La caste des riches reste la bourgeoisie comme une constante historique.

La caste des hyper-riches est venue s'ajouter. Elle échappe à tous impôts car elle échappe à l'emprise nationale (ce que décrira le prochain film de Denis Robert et Yann La (TRES) grande évasion à soutenir ici).

L'ancienne classe moyenne, ceux qui vivent de leur travail et non des revenus du capital, est aujourd'hui éclatée en deux castes.

La caste de la upper-classe-moyenne, ceux dont les salaires entre 5000 euros et 15000 euros par mois leur semble garantis à vie.

La caste de la *Rust-Belt*-classe-moyenne, les autres entre 1300 et 5000 euros par mois qui font face à la concurrence sur leur métier. Celle qui a peur, avec raison, d'être déclassée par la mondialisation.

La caste des pauvres regroupe ceux qui bénéficiaient il y a peu d'une version adoucie de la pauvreté grâce aux acquis sociaux d'après-guerre.

La caste des sans-dents-à-la-rue est venue s'ajouter qui signent la décadence de notre société mais qui est la clef de l'adhésion de tous à notre société.

Grace à cet éclatement en castes, tout est dirigé, y compris notre Président de la république, en sous-main par la classe des hyper-riches (lire http://branco.blog.lemonde.fr/files/2019/01/Macron-et-son-Crepuscule.pdf).

Cette caste fabrique un système qui fonctionne comme celui des camps, à savoir faire remonter le plus de richesses possibles vers eux. A tout prix … et à « tout coûts » pour les autres. Evidemment la classe en dessous est le vivier des chefs de camp. Evidemment la rust belt-class-moyenne fait semblant d'adhérer pour ne pas être victime du déclassement (lire un extrait gratuit de mon livre camp planétaire : un danger bien réel – organisons la révolte).

Or, le grand collapse arrive.

On n'échappera pas au pire nous dit le philosophe Dominique Bourg « *Dans la prochaine décennie, je doute que l'on puisse changer vraiment les choses ; si on commence à les changer substantiellement, ce sera plutôt dans la décennie suivante. Or, si tel est le cas, le risque de dérive vers une planète chaude est probable. Et une planète chaude, ce n'est plus qu'un milliard d'humains vers la fin du siècle.* » (ici)

Dans ce schéma, la survie ressemblera à celle du ghetto de Varsovie. Comment envisager que la disparition de six hommes sur sept puisse se faire sans que les puissants ne contrôlent et n'enferment les autres en continuant la prédation organisée ? Comment ne pas voir avec le scénario grec que les Chinois font alliance avec les hyper-riches pour rafler les entreprises nationales et les biens qui devraient être gérés par nous en commun (nos sources d'eau, nos terres etc.).

Ne jetons pas la pierre aux Chinois, dont nous avons exploité le travail sous rémunéré, et qui auront besoin eux aussi de remonter vers eux nos richesses pour engraisser leurs riches puis pour survivre… à nos dépend.

Ne jetons pas la pierre à chaque individu de la caste de la upper-classe-moyenne qui ne peut qu'assurer le service après-vente pour ne pas être

déclassé brutalement lui-même par le futur empire chinois.
Ne jetons pas la pierre à cette trahison des élites, mais défendons nos intérêts becs et ongles.
Les collapsologues actuelles proposent d'adoucir la vie du camp en restant humain. Ce qu'a fait avec succès Etty Hillesum dans les camps de concentration.
Mais c'est une stratégie qui accepte le camp. Or, selon moi, il conviendrait « en même temps » de démanteler le camp en reprenant le pouvoir.
Comment ?
L'insurrection, droit de l'homme en 1793 est aujourd'hui, en France, punie de prison (lire ici).
Or, face à l'effondrement, soit nous reprenons le pouvoir avec le Référendum d'Initiative Citoyenne (lire ici), soit les gilets jaunes sont les prémices du dilemme de l'insurrection du ghetto de Varsovie.
Un dilemme parce que éviter l'insurrection conduit à notre disparition avec le déshonneur alors que l'insurrection sans but nous conduit au chaos. Le RIC est le fil de la slackline au-dessus du vide.

32 LE TEMPS Denis Dupré 20 février 2019
OPINION

Appel de chercheurs à la grève climatique mondiale du 15 mars

Plus de 260 chercheurs suisses, français et belges dénoncent l'inaction des pouvoirs publics face au dérèglement climatique. Ils appellent à descendre dans la rue le 15 mars à l'occasion de la grève mondiale pour le climat

Nous sommes des scientifiques et universitaires de diverses disciplines. Depuis des années, nos travaux disent des vérités difficiles à entendre sur l'état de la planète et du monde, et en particulier sur la menace existentielle que représentent les bouleversements climatiques et la destruction de la biodiversité. Nous avons en premier lieu fait notre travail: investiguer et documenter, tester des hypothèses et construire des modèles, nourrir à partir de l'évidence scientifique des réflexions sociologiques, économiques, juridiques, historiques et philosophiques, toutes soucieuses des procédures démocratiques.

Nous avons ressenti l'angoisse de chercheurs face à l'abîme auquel les confrontent des dangers inédits: ceux des effondrements en cours et probables de la civilisation thermo-industrielle et de l'épuisement de nos ressources naturelles. Alors, nous avons sensibilisé les décideurs. Nous nous sommes parfois faits conseillers du prince. Nous avons construit des ponts avec les forces organisées dans la société civile, sensibles à la cause écologique. Nous avons alerté mille fois l'opinion publique et les citoyens. Nous avons nourri le débat public, ouvert la science à l'expertise citoyenne. Nous avons tout essayé. Et pourtant…

Obstination des décideurs

Le péril ne cesse de croître, et se dérobe même ce qui sauve! Jamais en effet l'abîme n'aura été si béant entre ceux qui tiennent le manche, décident de l'orientation à prendre, et ceux qui souffriront de l'obstination des premiers à ne pas voir l'effritement physique et biologique du monde autour d'eux.

Figurent parmi les premiers les actuels détenteurs du pouvoir économique, ceux pour qui seul compte de vendre plus, quel que soit ce qui est vendu et ses conséquences; ceux qui maintiennent des procédures biaisées d'évaluation du risque des pesticides et autres substances dangereuses; ceux qui proposent des investissements juteux dans les produits fossiles.

Y figurent encore moult dirigeants, ceux qui depuis des décennies ont bradé le pouvoir de régulation des Etats, ceux qui signent des accords commerciaux multilatéraux assortis d'une justice féodale à la solde de géants industriels; ceux qui orientent la colère des foules vers des cibles trompeuses ou secondaires. A l'opposé se situent tous ceux qui pâtiront de l'obstination des premiers.

Mobilisation de la jeunesse

Ce sont d'abord les lycéens et les étudiants qui suivent le mot d'ordre de grève climatique de Greta Thunberg; et au-delà, la jeunesse de la planète entière. C'est toute cette partie jeune de la population qui s'angoisse de l'effondrement et se mobilise sur ces sujets, qui voit la civilisation thermo-industrielle et le néolibéralisme débridé les emporter vers le cauchemar climatique et l'effondrement du vivant.

Nous entendons déjà ceux qui crieront au scandale de la politisation du savoir. Quelle hypocrisie et quel cynisme!

Or c'est devenu pour ceux qui possèdent une parcelle de savoir, un impératif moral et politique d'accompagner et d'encourager cette mobilisation de la jeunesse, de chercher avec elle et avec le plus grand nombre des réponses progressives et efficaces aux défis vitaux auxquels nous sommes désormais confrontés.

Nous entendons déjà ceux qui crieront au scandale de la politisation du savoir. Quelle hypocrisie et quel cynisme! Depuis des décennies, via les technosciences, la production de savoir est trop souvent financée par des intérêts privés purement mercantiles, et quand ce n'est pas le cas, les produits de la recherche sont majoritairement voués à alimenter le seul marché, à empoisonner les écosystèmes et à détruire des emplois, etc.

La seule vraie neutralité réside dans les instruments et les méthodes, ceux qui sont mis à profit par les empoisonneurs comme par les lanceurs d'alerte qui en dénoncent les agissements. Epouser et soutenir le mouvement d'une civilisation mortifère, c'est loin d'être neutre. Le dénoncer et le refuser nous paraissent simplement constituer un acte citoyen.

Devoir de réserve rompu

C'est pourquoi nous rompons avec le devoir de réserve que nous nous sommes si souvent imposés. Nous soutenons et rejoignons les enseignants comme les chercheurs, femmes et hommes, qui s'engagent à des titres divers auprès de la jeunesse. Nous ferons nous aussi la grève scolaire pour le climat le 15 mars.

Nous comprenons un mouvement de désobéissance civile comme Extinction Rebellion, dont la radicalité relève du réflexe de survie. Une radicalité bien faible face à celle de ceux qui veulent nous faire survivre hors sol, ou nous promettent de nous conduire sur Mars, c'est-à-dire sur une planète morte, après avoir rendu la nôtre impropre à la vie!

Les premiers signataires

Dominique Bourg, Université de Lausanne
Jean-Pascal van Ypersele, UCLouvain
Sophie Swaton, Université de Lausanne
Bastien François, Université de Paris 1
Denis Couvet, MNHN, Paris
Alexandre Aebi, Université de Neuchâtel
Loïc Blondiaux, Université de Paris 1
Aurélien Barrau, Université de Grenoble-Alpes
Raphaël Arlettaz, Université de Berne
François Gemenne, FNRS - Université de Liège / Sciences Po Paris
Jean-Michel Fourniau, DEST-IFSTTAR
Nathalie Frogneux, UCLouvain
Denis Dupré, Université de Grenoble-Alpes
Gaël Giraud, directeur de recherches CNRS, Paris

ELECTIONS LEGISLATIVES

Candidature aux législatives – Affiche et profession de foi

Elections législatives de juin 2007 - 1ère circonscription des Hautes-Alpes

ENSEMBLE, NOUS SERONS FIERS D'AVOIR PRÉPARÉ L'AVENIR

CHOISISSEZ VOTRE CAP AVEC

DENIS DUPRÉ

Suppléant :
VÉRONIQUE METAY

PRESERVER LA SOLIDARITE

- Ne pas faire assumer la déconsommation par les 10% les plus pauvres de notre territoire.
- Soutenir la vie collective en favorisant les associations qui créent des plaisirs gratuits et du lien entre les habitants. Pour cela, il faut que les communes soient riches. Assurer un partage de la plus-value lorsque les terrains deviennent constructibles entre la commune et les propriétaires pour ne pas avoir des communes appauvries.
- Lutter contre la corruption et les paradis fiscaux avec les députés de droite ou de gauche. Sans cette action, aucune solidarité ne peut vraiment s'exercer et tous, nous payons un tribu de plus en plus lourd.

PRESERVER LA NOURRITURE : C'est garantir l'indépendance des territoires

- La terre cultivable va devenir une denrée très convoitée. La nourriture deviendra très chère. Il faut préserver un nombre d'hectares agricoles pour assurer, en cas de crise mondiale, l'alimentation de base de notre population et fortement favoriser le développement de l'agriculture locale.

VU LE CANDIDAT

PRESERVER L'ENERGIE : Se préparer à une énergie chère, c'est vivre mieux demain

- Se préparer à un choc sur les prix du pétrole. Multiplier des implantations de petites usines pour les chauffages au bois. Favoriser les économies d'énergie pour les ménages et les établissements publics.
- Utiliser au maximum les crédits publics pour attirer les usines de production de capteurs solaires, d'éoliennes, matériaux de construction innovants.... Les Hautes-Alpes, par leur situation entre Aix (ITER) et Grenoble, ont tout pour devenir centre de production industrielle pour les énergies renouvelables.

PRESERVER L'EAU : Gouverner c'est prévoir le réchauffement climatique

- Autoriser les constructions en fonction des prévisions d'eau disponible dans 20 ans. Voici un exemple : La source du village amène 20 000 litres par jour. Chacun des 100 habitants consomme 160 litres par jour. Les scientifiques annoncent une baisse de 30% des ressources en eau dans le sud de la France pour 2030. Combien de nouveaux habitants acceptez-vous ?
- Faire un bilan de l'eau utilisée chaque année. Etablir une surveillance des nappes phréatiques. Publier un tableau des consommations et prévisions de consommation d'eau et de baisse des nappes phréatiques par bassin utilisateur.

Contact : http://perso.orange.fr/denis.dupre et denis.dupre@wanadoo.fr

IMPRIMERIE DES ALPES

République Française
ELECTIONS LEGISLATIVES 10 JUIN 2007 1ère circonscription des Hautes-Alpes

Choisissez votre cap avec DENIS DUPRÉ

Suppléant : VÉRONIQUE METAY

Au parlement et dans notre circonscription, je respecterai mes engagements

Préserver la solidarité :

- Ne pas faire assumer la déconsommation par les 10% les plus pauvres de notre territoire.
- Soutenir la vie collective en favorisant les associations qui créent des plaisirs gratuits et du lien entre les habitants. Pour cela, il faut que les communes soient riches. Assurer un partage de la plus-value lorsque les terrains deviennent constructibles entre la commune et les propriétaires pour ne pas avoir des communes appauvries.
-Lutter contre les mafias, la corruption et les paradis fiscaux avec les députés de droite ou de gauche. Sans cette action, aucune solidarité ne peut vraiment s'exercer et tous, nous payons un tribu de plus en plus lourd.

Préserver l'énergie :

Se préparer à une énergie chère, c'est vivre mieux demain.

- Se préparer à un choc sur les prix du pétrole. Multiplier des implantations de petites usines pour les chauffages au bois. Favoriser les économies d'énergie pour les ménages et les établissements publics.
- Utiliser au maximum les crédits publics pour attirer les usines de production de capteurs solaires, d'éoliennes, matériaux de construction innovants... Les Hautes-Alpes, par leur situation entre Aix (ITER) et Grenoble, ont tout pour devenir centre de production industrielle pour les énergies renouvelables.

Préserver la nourriture :

C'est garantir l'indépendance des territoires.

- La terre cultivable va devenir une denrée très convoitée. La nourriture deviendra très chère. Il faut préserver un nombre d'hectares agricoles pour assurer, en cas de crise mondiale, l'alimentation de base de notre population et fortement favoriser le développement de l'agriculture locale.

Préserver l'eau :

Gouverner c'est prévoir le réchauffement climatique.

- Autoriser les constructions en fonction des prévisions d'eau disponible dans 20 ans. Voici un exemple : La source du village amène 20 000 litres par jour. Chacun des 100 habitants consomme 160 litres par jour. Les scientifiques annoncent une baisse de 30% des ressources en eau dans le sud de la France pour 2030. Combien de nouveaux habitants acceptez-vous ?
- Faire un bilan de l'eau utilisée chaque année. Etablir une surveillance des nappes phréatiques. Publier un tableau des consommations et prévisions de consommation d'eau et de baisse des nappes phréatiques par bassin utilisateur.

IMPRIMERIE DES ALPES, vu le candidat

Contact : denis.dupre@wanadoo.fr **Site :**http://perso.orange.fr/denis.dupre

Les Hautes-Alpes dans 20 ans !!!

L'augmentation de la population a été adaptée dans nos communes en fonction des ressources en eau à long terme, propres à chaque territoire. Le torrent ne coule plus pendant les mois d'été. Les pompages sont strictement limités depuis 2009 et les nappes phréatiques sont stabilisées. Les forêts sont exploitées rationnellement par la filière bois depuis 2008 et assurent le chauffage. La nourriture se fait rare et chère mais des circuits de proximité assurent un accès à tous à l'alimentation. La solidarité par les rencontres des habitants et par le soutien aux plus pauvres rend plus supportable la déconsommation

…Ceci dans le meilleur des cas, si nous agissons dès 2007

Nous pouvons accepter d'être ballotté par les évènements et de toujours répondre en parant au plus pressé sans s'occuper du cap que le navire prend. Nous pouvons aussi, choisir de vérifier, avant toute décision, que nous gardons le cap fixé ensemble aujourd'hui

MOINS D'EAU, DE NOURRITURE, D'ÉNERGIE UNE STRATÉGIE EST NECESSAIRE...

Quand j'écoute et je m'informe, j'imagine le monde de demain pour moi et mes descendants. Je suis certain que nous sommes nombreux à prendre conscience que nous tournons une page de l'histoire de notre civilisation. Les discours de nos politiques nationaux et locaux promettent à la fois d'augmenter la consommation pour chacun et de préserver l'avenir de la planète :

C'EST IMPOSSIBLE !

9 milliards d'hommes se partageront en 2050 ce que 6 milliards se partagent aujourd'hui.
La Chine et l'Inde fabriquent pour le monde. Nous ne serons plus les privilégiés du partage.

NOUS ALLONS AVOIR A TRIER ENTRE L'INDISPENSABLE …ET LE SOUHAITABLE

Il y aura, qu'on le veuille ou non, une déconsommation forte pour chacun.

Choisissez votre cap avec DENIS DUPRÉ

45 ans – Marié – 5 enfants
1984 -1998 : travaille dans différents organismes financiers
1998 : crée son entreprise de conseil en gestion à Furmeyer
Depuis 1999 : enseigne la finance et l'éthique à l'Université de Grenoble
Depuis 2002 : conseiller municipal à Furmeyer
Suppléant : VÉRONIQUE METAY, Institutrice

Je serai un **député indépendant**, *d'autant mieux écouté au niveau national que mon vote sera libre. Mon objectif est de servir les intérêts collectifs et non de faire une carrière politique. Si je suis élu, je n'effectuerai qu'un seul mandat. Après, je continuerai à soutenir les actions entreprises.*

ENSEMBLE, NOUS SERONS FIERS D'AVOIR PRÉPARÉ L'AVENIR

Faire passer une loi pour contrer l'évasion fiscale

Je suis enseignant-chercheur à Grenoble, spécialisé en finance et éthique, et je suis choqué par la dérive de nos institutions et la corruption d'un système qui explose.

Fin 2015, l'amendement 340 qui aurait permis une lutte efficace contre l'évasion fiscale des entreprises a été torpillé par 97% des députés (lire : Comment 97% des députés ont fait capoter la loi pour lutter contre l'évasion fiscale).

La loi de finance 2016 avec l'adoption de l'article 121 tranquillise les entreprises qui pratiquent l'évasion fiscale (pour plus de détails, lire Pourquoi la loi de finance 2016 tranquillise les entreprises qui pratiquent l'évasion fiscale?). Par exemple une amende ridicule maximale de 100 000 € est spécifiée.

Conséquences : 80 milliards d'euros par an continuent de manquer dans les caisses de l'état français et les lobbies font la pluie et le beau temps au parlement.

Le projet de loi de Michel Sapin sur la transparence économique a été examiné le 28 septembre 2016 et a montré l'agonie de la démocratie représentative.

Le 8 décembre 2016, notre conseil constitutionnel repousse ce qu'il restait d'efficace dans la loi Sapin II en faisant primer la liberté des entreprises devant celles des citoyens.

Continuons la pression avec les députés courageux, capables de résister aux lobbies.

Envoyons tous le texte du dernier update de cette pétition par email à relations-exterieures@conseil-constitutionnel.fr avec copie au Président de notre République sur http://www.elysee.fr/ecrire-au-president-de-la-republique/

Cette transparence est fondamentale, nous comptons sur vous ! Suivre nos actions sur https://sites.google.com/site/stopevasionfiscale

Update du 3 mars 2016

Le gouvernement remanie la loi le 23 mars - continuons !

3 mars 2016 — Nous sommes déjà 92 000 à vouloir faire passer dès 2016 une loi pour contrer l'évasion fiscale.
Le premier succès de cette pétition est que Bercy n'exclut plus de rendre publiques les données permettant la surveillance fiscale des entreprises.
Continuons à faire pression pour que les lobbies des entreprises ne torpillent pas à nouveau la future loi.
Quand la pétition aura réuni 100 000 signataires, nous l'enverrons à chaque député. Diffusons largement pour atteindre ce seuil avant le 23 mars.
Le 23 mars 2016, avant les débats parlementaires de ce printemps, un projet de loi relatif à « la lutte contre la corruption et la transparence de la vie économique » doit être présenté en Conseil des ministres. Nous serons devant l'Elysée pour remettre la pétition aux membres du gouvernement et au président de la République.

Update du 25 mars 2016

Nous, les 110 000 signataires… ce que nous avons dit à Sapin, Alauzet et Moscovici

25 mars 2016 — La pétition a été remise cette semaine au cabinet de Michel Sapin et au député Éric Alauzet.
Compte-rendu, courriers et vidéo sur https://sites.google.com/site/stopevasionfiscale
Pierre Moscovici souhaite échanger avec nous. Nous avons fait bouger les lignes, nous pouvons obtenir une vraie transparence fiscale.
Pour que la Commission Européenne entende notre opinion, envoyons, avant le 12 avril, un mail chez Moscovici à son chef de cabinet bruxellois : olivier.bailly@ec.europa.eu

Titre : Dès aujourd'hui, l'Europe doit adopter un reporting public, pays par pays, pour les implantations des

grandes entreprises dans tous les pays du monde.
Contenu : L'évasion fiscale est un fléau pour les citoyens et les entreprises, honnêtes. Nous voulons le reporting public pour que la transparence permette aux citoyens de boycotter les entreprises malhonnêtes et aux autorités fiscales de les redresser.
Pour obliger les parlementaires français à voter un amendement ambitieux.
Continuons à relayer notre pétition !
Pour protéger les lanceurs d'alerte :
Soutenons Antoine Deltour
https://www.change.org/p/soutenons-antoine-deltour-luxleaks-support-antoine

Update du 14 avril 2016

Evasion fiscale, l'Europe patine, la France recule!

14 avr. 2016 — Au nom des 113 000 signataires de la pétition, le 8 avril 2016, nous avons été reçus à l'Élysée et par Pierre Moscovici. Voir le compte-rendu. (https://sites.google.com/site/stopevasionfiscale/rencontres-moscovici-elysee).
Les mesures européennes annoncées le 12 avril sont insuffisantes. Lire l'article Évasion fiscale, l'Europe patine, la France recule! (https://sites.google.com/site/stopevasionfiscale/home)
Par ailleurs, Antoine Deltour, lanceur d'alerte de l'affaire Luxleaks, voit son procès s'ouvrir au Luxembourg le 26 avril ! Pour lui éviter amendes et prison ferme, nous pouvons signer
https://www.change.org/p/soutenons-antoine-deltour-luxleaks-support-antoine

Reste encore la chance de l'amendement de la Loi Sapin 2 pour que la France s'engage et entraine l'Europe dans une vraie transparence.
Continuons à diffuser la pétition Faire passer dès 2016 une loi pour contrer l'évasion fiscale (https://www.change.org/p/faire-passer-d%C3%A8s-2016-une-loi-pour-contrer-l-%C3%A9vasion-fiscale).
C'est notre nombre qui nous fera entendre auprès des parlementaires et du gouvernement français quand la loi sera débattue en mai 2016 !

Update du 3 juin 2016

8 juin 2016 : poussons nos députés à voter la loi contre l'évasion fiscale.

3 juin 2016 — Tout se jouera le 8 juin à l'Assemblée Nationale avec la loi Sapin 2.

Il faut obliger les entreprises à rendre publiques des informations comptables précises sur leurs activités dans TOUS les pays où elles sont présentes. Certains députés ont déposé des amendements en ce sens, d'autres députés des amendements trompeurs.

C'est la dernière chance, avec nos députés, de récupérer chaque année les 1000 euros par français, perdus par l'évasion fiscale des entreprises.

Deux actions urgentes pour faire pression :
Envoyer un mail ou téléphoner à votre député à partir de Transparencefiscale.org : http://lobbycitoyen.fr/loisapin2/
Participer au rassemblement proposé par OXFAM ce mardi 7 juin à 8h15 devant l'Assemblée Nationale : http://paris.demosphere.eu/rv/48234

Update du 20 septembre 2016

Transparence fiscale : Une semaine pour convaincre notre député !

20 sept. 2016 — Mercredi 21 septembre 2016, la commission des lois des finances va proposer (ou pas) la loi sur la transparence (reporting public des entreprises pays par pays) pour qu'il soit soumis au vote définitif des députés en séance plénière la semaine prochaine.
Pour contrer l'intense pression des lobbies sur nos députés et notre gouvernement, nous devons manifester notre volonté.
Envoyons un mail ou téléphonons à nos députés à partir de http://www.assemblee-nationale.fr/qui/xml/departements.asp?legislature=14

NOUS VOULONS UNE VRAIE TRANSPARENCE FISCALE

Update du 31 octobre 2017

Evasion fiscale des grandes entreprises : le combat est-il perdu?

31 oct. 2017 — Envoyons tous ce texte par email à relations-exterieures@conseil-constitutionnel.fr avec copie au Président de notre République sur http://www.elysee.fr/ecrire-

au-president-de-la-republique/

En France,
Première défaite : le 28 septembre 2016, les députés français n'ont pas eu le courage d'exiger que les très grandes entreprises publient le chiffre d'affaire de toutes leurs filiales dans tous les pays sans exception.

Deuxième défaite : le 8 décembre 2016, notre conseil constitutionnel repousse ce qu'il restait d'efficace dans la loi Sapin II. En dépit des 80 milliards d'euros annuels d'évasion fiscale qui minent notre contrat social, le conseil constitutionnel explique froidement :
« Une telle obligation porte dès lors à la liberté d'entreprendre une atteinte manifestement disproportionnée au regard de l'objectif poursuivi. »

Comment adopter un tel cynisme? Jusqu'en 1982, seul le concept de liberté pour les citoyens était inscrit dans la Constitution. Suite à une demande d'examen de constitutionalité de lois de nationalisation d'entreprises, un groupe de parlementaire conduit par Charles Pasqua, réussit à faire étendre la liberté, non aux seuls citoyens, mais aussi aux entreprises via la liberté d'entreprendre.

Faire primer la liberté des entreprises devant celles des citoyens, c'est le pas qu'a encore franchi le conseil constitutionnel avec sa lecture en décembre 2016.

Certains espéraient que les lois européennes iraient dans le bon sens.

Le Parlement européen a adopté effectivement le 4 juillet 2017, une position en faveur d'un reporting public pays par pays. Mais les entreprises dont les concurrents sont le plus souvent non européens, pourront demander des dérogations afin de ne pas publier des informations qu'elles jugeront "commercialement sensibles", ce qui est le cas, selon elles, des montants de leurs bénéfices et des impôts qu'elles acquittent. Avec cette tapette à énormes trous, les grosses mouches peuvent continuer à zonzonner tranquilles.
Le combat n'est pas gagné en Europe.

Nous sommes 115 000 en France à avoir signé la pétition pour voter une loi efficace contre l'évasion fiscale. Nombreux sont ceux qui ont interrogé leur député, nombreux sont ceux qui ont sollicité les responsables européens. Nous avons permis de responsabiliser certains de nos représentants.
D'autres pèsent plus que nous. Ils tiennent l'institution qui devrait être garante de notre Constitution. Pourtant c'est bien les intérêts du plus grand nombre des citoyens français et en particulier des plus faibles que le conseil constitutionnel doit servir.
Avec une autre lecture de la constitution, il est possible de préserver la liberté des citoyens de recouvrer l'impôt. Rien n'empêche de revenir en arrière.

A nous de l'exiger !

Update du 9 janvier 2019

Récupérons les milliards de l'évasion fiscale pour financer les transitions.

9 jan. 2019 — En 2016, nous étions plus de 100 000 à signer cette pétition contre l'évasion fiscale des très grandes entreprises (ici), choqués par la dérive de nos institutions et la corruption d'un système qui explose … alors que nos sociétés s'effondrent.

Porteurs de la pétition, des représentants du collectif Stop Evasion Fiscale ont été reçus à l'Assemblée Nationale, à Bercy, par un conseiller de l'Elysée et par le commissaire européen Pierre Moscovici.

(Journal de bord des actions **ici**).

Qui nous a écoutés ?

Depuis, rien n'a réellement bougé. Même hypocrisie du gouvernement et complicité des garants constitutionnels. En décembre 2018, la Cour des Comptes révèle même que les grandes entreprises pratiquent l'optimisation fiscale à grande échelle grâce au mécénat culturel.

L'évasion fiscale des très grandes entreprises en France, c'est toujours 80 milliards d'euros par an.

2019, l'appauvrissement de la plupart d'entre nous est engagé alors que nous devons faire face à l'effondrement qui vient… Pouvons-nous nous passer des 80 milliards dont les fraudeurs nous privent ?

Si la France veut financer la transition énergétique, il lui faut 40 milliards d'euros par an, en particulier pour rénover

nos 7 millions de maisons « passoires thermiques ».

Il faudra 40 autres milliards par an pour assurer la transition de notre agriculture, pour préserver collectivement les terres agricoles, actuellement vendues massivement aux investisseurs étrangers, et pour donner des moyens décents aux services publics de santé.

En 2019, ensemble, exigeons des mesures immédiates contre l'évasion fiscale pour financer les transitions énergétique, agricole et médicale.

3 propositions :

1. La pétition - À signer et à diffuser largement (essayons d'atteindre 200 000 signataires en partageant notamment sur tweeter, facebook etc.) :

« Nous, collectif citoyen de plus de 120 000 personnes, demandons au gouvernement d'appliquer immédiatement des mesures pour empêcher réellement l'évasion fiscale des très grandes entreprises (prison pour les dirigeants et amendes dissuasives). Ceci financerait entièrement la transition énergétique de la France et créerait 1 million d'emplois »

Signer **ici**

2. Texte de la pétition à adresser à nos dirigeants et à nos élus

À l'Elysée (https://www.elysee.fr/ecrire-au-president-de-la-republique)

À Matignon (https://www.gouvernement.fr/contact/ecrire-au-premier-ministre).

À votre maire et à votre député etc.

3. Le film LA (TRÉS) GRANDE ÉVASION

De Denis Robert et Yannick Kergoat

Soutenons-le pour mettre un coup de pied dans la fourmilière des grandes entreprises de la triche.

Participation au crowdfunding sur :

https://www.kisskissbankbank.com/fr/projects/la-tres-grande-evasion!

Update du 16 janvier 2019

Pensez-vous que le RIC puisse faire passer une loi contre l'évasion fiscale ?

16 jan. 2019 — Pensez-vous qu'il faut soutenir le Référendum d'Initiative Citoyenne pour enfin faire passer la loi qui nous a été refusée contre l'évasion fiscale des très grandes entreprises ?

Si c'est le cas, venez en discuter ici et soutenir les pétitions pour Le RIC.

Update du 6 février 2019

Forçons nos députés à récupérer les milliards de l'évasion fiscale.

6 fév. 2019 — Nous sommes maintenant 190 000 à avoir signé la pétition "*faire passer une loi pour contrer l'évasion fiscale*" pour récupérer les 80 milliards d'euros par an que représente l'évasion fiscale des très grandes entreprises. Poussons notre député à nous représenter pour imposer cette loi en 2019.

Récupérons ces ressources pour assurer pour tous les citoyens une vie digne et pour financer les transitions à venir, énergétiques, agricoles et médicales.

Nous vous proposons deux actions :

Envoyons à nos députés et sénateurs un mail (trouver les adresses ici, **ici** ou ici) lui demandant de déposer la loi décrite ci-dessous (lettre type ici).

Envoyons à notre Président dans une enveloppe non timbrée (Palais de l'Élysée, 55 rue du Faubourg-Saint-Honoré, 75008 Paris, France) une lettre ou écrivons lui sur le site de l'Elysée (ici) pour lui demander de soutenir la loi (lettre type ici).

Préambule : Pour récupérer les 80 milliards d'euros d'évasion fiscale perdus chaque année, une loi d'urgence est nécessaire. Aux Etats Unis, la loi Sarbanes-Oxley de 2002, adoptée suite au scandale ENRON, prévoit qu'en cas de falsification des états financiers, le directeur général et le directeur financier soient passibles d'une amende d'un million de dollars ou une peine de dix ans de réclusion ou plus. Cette loi a permis de récupérer des dizaines de milliards d'amendes. Elle a également permis au fisc américain de

faire ouvrir les comptes des banques suisses. Lutter contre l'évasion fiscale, c'est trouver des financements pour assumer les transitions nécessaires à notre avenir. Pour la seule transition énergétique, cela créerait un million d'emplois. La loi pour contrer l'évasion fiscale doit être une loi d'urgence 2019.

Article 1 : Les entreprises dont le chiffre d'affaires dépasse 150 millions d'euros devront publier chaque année le chiffre d'affaire, le nombre d'employés, le bénéfice et le montant d'impôt payé, pour chaque pays où elles ou leurs succursales exercent leur activité. Ces données sont accessibles à tous les citoyens conformément à la déclaration des droits de l'homme.

Article 2 : En cas de falsification, le directeur général et le directeur financier sont passibles d'une peine de prison.

Article 3 : Dans le cadre d'une politique volontariste de transparence, en adéquation avec la Responsabilité Sociale de l'Entreprise, les entreprises, qui accepteront que ces informations soient rendues publiques avant la mise en application de la loi, se verront attribuer un label « entreprise fiscalement citoyenne ».

Update du 17 février 2019

Remettre la « doléance » contre le crime d'évasion fiscale à votre Maire

17 fév. 2019 — Nous vous proposons de remettre la « doléance » contre le crime d'évasion fiscale à votre Maire.

Doléance au Président Macron (remise en main propre à mon Maire)

Nous sommes 200 000 à avoir signé la pétition « faire passer une loi contre l'évasion fiscale ».

Nous avons rédigé cette loi pour récupérer les 80 milliards d'évasion fiscale :

Article 1 : Les entreprises dont le chiffre d'affaires dépasse 150 millions d'euros doivent publier chaque année le chiffre d'affaire, le nombre d'employés, le bénéfice et le montant d'impôt payé, pour chaque pays où elles, ou leurs succursales, exercent leur activité. Ces données sont accessibles à tous les citoyens conformément à la déclaration des droits de l'homme.

Article 2 : En cas de falsification, le directeur général et le directeur financier sont passibles d'une peine de prison.

Article 3 : Dans le cadre d'une politique volontariste de transparence, en adéquation avec la Responsabilité Sociale de l'Entreprise, les entreprises, qui accepteront que ces informations soient rendues publiques avant la mise en application de la loi, se verront attribuer un label « entreprise fiscalement citoyenne »

L'évasion fiscale ne permet plus de soigner, d'éduquer, de nourrir la population française dans une société où la planète meurt de nos pollutions, où la classe moyenne disparait pendant que certains pillent nos richesses.

Monsieur le Président, tant que cette loi ne sera pas en vigueur, vous êtes responsable des morts programmés faute de soins dans nos hôpitaux, faute de transitions agricole et énergétique rapides, faute du chômage de masse qui perdure alors qu'il y aurait tant à faire pour mettre en œuvre ces transitions.

Vous ne pourrez plus dire que vous ne saviez pas.

Bien citoyennement.

Prenez une photo quand vous remettrez cette lettre à votre maire (ou directement à l'Elysée pour les parisiens) et nous la mettrons sur le site Stopevasionfiscale, sur lequel une lettre-type est disponible (ici)

Envoyez vos photos à stopevasionfiscale2016@gmail.com

Update du 26 février 2019

Notre loi contre l'évasion fiscale transmise au Président par le maire de Grenoble

26 fév. 2019 — **Nous sommes 200 000 citoyens** à demander la loi simple ci-dessous pour récupérer les 80 milliards d'évasion fiscale des très grandes entreprises (voir ici). Nous l'avons transmise en doléance à Monsieur le Président Emmanuel Macron via Monsieur Eric Piolle, le maire de Grenoble (voir la vidéo ici).

Nous continuerons à relayer notre exigence (auprès des députés et des sénateurs ici) parce que l'évasion fiscale est intolérable alors que des morts sont programmées faute de soins dans nos hôpitaux, faute de transitions agricole et énergétique rapides, quand le chômage de masse perdure alors qu'il y aurait tant à faire pour mettre en œuvre ces transitions, quand la classe moyenne disparait pendant que quelques-uns pillent nos richesses.

Article 1 : Les entreprises dont le chiffre d'affaires dépasse 150 millions d'euros doivent publier chaque année le chiffre d'affaire, le nombre d'employés, le bénéfice et le montant d'impôt payé, pour chaque pays où elles, ou leurs succursales, exercent leur activité. Ces données sont accessibles à tous les citoyens conformément à la déclaration des droits de l'homme.

Article 2 : En cas de falsification, le directeur général et le directeur financier sont passibles d'une peine de prison.

Article 3 : Dans le cadre d'une politique volontariste de transparence, en adéquation avec la Responsabilité Sociale de l'Entreprise, les entreprises, qui accepteront que ces informations soient rendues publiques avant la mise en application de la loi, se verront attribuer un label « entreprise fiscalement citoyenne »

Relayons la pétition autours de nous.